

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

Convocation : 16/06/2023

Affichage liste délibérations : 27/06/2023

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 27 **SECRÉTAIRE :** Madame FORNENGO

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Madame Christiane CHARNAY a donné procuration à Madame Françoise DIOP

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

Monsieur Jean-Pierre GUENON a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

ABSENTS

Monsieur Ali SEMARI ; Madame Edwige MOIOLI

DEL20230622_11

AVENANT N°1 À LA CONVENTION CADRE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA MÉTROPOLE DE LYON RELATIVE AU NPNRU (NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL POUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN) - FINANCEMENT DE LA RECONSTITUTION DE L'OFFRE DÉMOLIE ET DE L'INGÉNIERIE, MODALITÉS DE GOUVERNANCE DES CONTREPARTIES FONCIÈRES, INTÉGRATION DE LA CHARTE LOCALE D'INSERTION

RAPPORTEUR : Foued RAHMOUNI

Contexte

La Métropole de Lyon s'est portée candidate au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dont le cadre est posé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine votée le 21 février 2014, qui institue les contrats de ville, cadre de la politique de la ville. La loi de 2014 a redéfini également les territoires concernés par la géographie prioritaire. Le contrat de ville métropolitain a été signé en juillet 2015. Il a été prorogé jusqu'en 2023 par la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

Pour l'agglomération lyonnaise et l'ensemble des villes concernées, le NPNRU constitue un levier essentiel pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers amorcé grâce au premier Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU1). Le quartier des Vernes fait partie des 13 sites retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) sur l'agglomération lyonnaise en tant que site d'intérêt régional.

La convention cadre du NPNRU de la Métropole, approuvée par délibération du Conseil métropolitain du 30 septembre 2019 et du Conseil municipal du 16 décembre 2019, constitue le cadre de référence. Elle met en lumière l'ensemble des politiques publiques mobilisées par la Métropole au service du renouvellement urbain et définit notamment les modalités de relogement et de reconstitution de l'offre de logement social. Des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain de quartier, propres à chacun des sites, présentent chaque projet d'ensemble, leurs objectifs à l'horizon 2030 et listent les opérations et engagements des partenaires.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier des Vernes s'inscrit dans la continuité des interventions réalisées dans le cadre du PNRU1 afin de conforter la vocation résidentielle du quartier des Vernes, améliorer les conditions de vie de ses habitants et mieux intégrer le quartier à la ville tout en construisant progressivement les leviers de la mixité sociale.

Le programme urbain comprend la démolition de 192 logements locatifs sociaux, la réhabilitation de 197 logements locatifs sociaux, la réhabilitation et restructuration de 43 logements locatifs sociaux, la requalification des espaces publics de centralité, la requalification des entrées de quartier incluant la production d'une offre habitat nouvelle. S'y ajoutent les opérations financées par l'ANRU au titre de l'appel à projet quartier fertile : l'aménagement dans le parc cultivé d'espaces liés à l'agriculture urbaine, l'implantation d'une ferme urbaine et la création de jardins partagés en proximité des résidences.

Le coût total du PRU subventionné est estimé à 56 024 708 € HT, dont 27 071 375 € qui relèvent de la convention de quartier, et 28 953 333 € relevant de la convention cadre (reconstitution de l'offre démolie, ingénierie). Les bailleurs sociaux (Alliade Habitat et Lyon Métropole Habitat), la commune de Givors, la Métropole sont maîtres d'ouvrage des opérations inscrites dans ce programme. L'ANRU apporte un concours financier total de 19 177 893 €, dont 14 402 560 € pour ce qui relève de la convention quartier, se répartissant en 4 130 091 € de prêts bonifiés et 10 272 469 € de subventions dont 342 000 € au titre de quartier fertile. Le projet des Vernes bénéficie également de 175 000 € de subventions complémentaires au titre de quartier fertile contractualisées avec la Caisse des Dépôts (financement des volets d'ingénierie).

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier des Vernes, approuvée par délibération du Conseil métropolitain du 26 septembre 2022 et du Conseil municipal du 29 septembre 2022, a été signée en décembre 2022.

Suite aux validations en comité d'engagement de l'ANRU des 13 projets de quartier (dont le NPNRU des Vernes) et de deux clauses de revoyure, l'avenant n° 1 à la convention-cadre, examiné en comité d'engagement de l'ANRU le 19 septembre 2022, permet notamment d'intégrer à la convention-cadre :

- la reconstitution de l'offre démolie pour l'ensemble des sites ;
- la prorogation du cofinancement de l'ingénierie jusqu'à la fin du programme (31 décembre 2030) et le cofinancement de 2 nouveaux postes à l'échelle métropolitaine ;
- un abondement de l'enveloppe minorations de loyers, facilitant le relogement ;
- la charte locale d'insertion signée par les partenaires, confortant la gouvernance des clauses ;
- les modalités de gouvernance des contreparties foncières mises à disposition du groupe Action Logement au titre des conventions NPNRU.

Volet habitat de l'avenant n°1 à la convention cadre de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon

100 % de l'offre de logements démolis dans le cadre du NPNRU sera reconstituée. L'avenant n°1 à la convention-cadre intègre la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux démolis pour l'ensemble des sites soit 5 171 logements (hors protocole de préfiguration qui comprenait la reconstitution de 174 logements). Douze bailleurs sociaux sont concernés. La reconstitution s'effectue hors quartiers prioritaires politique de la ville pour contribuer à l'enjeu de rééquilibrage à l'échelle de la Métropole. Conformément à la règle imposée par l'ANRU, les logements locatifs sociaux à reconstituer sont fléchés en priorité sur les communes de l'agglomération dont le taux de logement social est inférieur à 25 %. Des dérogations ponctuelles à ce principe de reconstitution hors site sont négociées au cas par cas par la Métropole de Lyon et l'ANRU et précisées dans la convention cadre.

Spécifiquement pour Givors et afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du parc d'habitat ancien du centre-ville, l'avenant n°1 à la convention-cadre autorise par dérogation la reconstitution de l'offre de 30 des 192 logements locatifs sociaux démolis allée Jean Moulin en opération d'acquisition-amélioration sur le QPV Centre-Ville.

Afin de faciliter la reconstitution en acquisition-amélioration, entre autres sur le QPV Centre-Ville à Givors, l'avenant n°1 à la convention-cadre prévoit également une augmentation du nombre de forfaits acquisition-amélioration (majorations des subventions et prêts Action Logement bonifiés) accordés par l'ANRU.

Pour l'ANRU et Action Logement, 20 574 200 € de subventions ANRU et 43 951 000 € de prêts Action Logement étaient prévus au titre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis dans la convention-cadre. Le présent avenant apporte un complément de concours financiers maximum de 15 360 000 € de subventions ANRU et 36 154 900 € de prêts Action Logement.

Au total, la participation de la Métropole au financement de la reconstitution de l'offre démolie s'élève à près de 21 300 000 € sur la durée du NPNRU. A ces financements s'ajoutent les dépenses d'action foncière permettant la réalisation de certains programmes de logements sociaux neufs au titre de la reconstitution de l'offre démolie.

Des objectifs d'heures d'insertion sont à atteindre par les différents maîtres d'ouvrage pour les opérations de reconstitution de l'offre démolie. Ils sont précisés dans l'avenant.

L'avenant n°1 à la convention-cadre permet également d'abonder l'enveloppe dédiée aux minorations de loyers pratiquées par les bailleurs sociaux pour faciliter le relogement : la convention-cadre prévoyait une enveloppe de 276 000 € de subventions ANRU, l'avenant

apporte un complément de 285 000 € de subventions ANRU. Cet abondement est, en partie, accordé pour faciliter les opérations de relogement du PRU des Vernes.

Cofinancement par l'ANRU des moyens d'ingénierie

Le présent avenant n°1 permet de prendre en compte la prorogation jusqu'au 31 décembre 2030 des postes d'agents de développement, de directions de projet, de coordination du programme au niveau de la Métropole et de coordination inter bailleurs au niveau d'ABC HLM, prévus dans la convention-cadre. Cette prorogation concerne particulièrement le poste de direction de projet de Givors les Vernes qui n'était financé que pour deux ans.

En outre, le présent avenant n°1 permet d'intégrer le cofinancement jusqu'au 31 décembre 2030 notamment d'un poste d'agent de développement dédié au suivi du volet habitat du NPNRU, au niveau de la Métropole.

Pour l'ANRU, 6 392 778 € de subventions ANRU étaient prévus au titre de l'ingénierie dans la convention-cadre. Le présent avenant apporte un complément de concours financiers maximum de 5 770 799 € de subventions ANRU.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

33 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention-cadre de renouvellement urbain de la Métropole ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer ledit avenant, les documents afférents à ce dossier et ceux nécessaires à l'obtention des concours financiers de l'ANRU.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Solange FORNENGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



AVENANT N°1 À LA CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA METROPOLE DE LYON

COFINANCÉS PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU



Version signature électronique

Foncière Logement
Groupe ActionLogement



SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	4
ARTICLE 2 : OBJETS DE L'AVENANT	4
ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	9
ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE.....	46
ANNEXES	47
ANNEXES MODIFIEES PAR AVENANT N°1.....	47

Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU, en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par sa directrice générale, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par la Préfète de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,

La Métropole de Lyon, collectivité territoriale à statut particulier, dont le siège est situé 20 rue du Lac - CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03, représentée par son Président en exercice, Monsieur Bruno BERNARD agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil de Métropole n° 2020-0001 en date du 2 juillet 2020, autorisé par délibération n° 2023-XXX de la commission permanente du 22 mai 2023

Ayant délégué à cet effet Madame Béatrice VESSILLER, Vice-présidente, en charge de l'urbanisme, du renouvellement urbain et du cadre de vie en vertu de l'arrêté de délégation de signature n° 2020-07-16- R-0563 en date du 16 juillet 2020,
Ci-après désignée « le porteur de projet »,

Les communes de Bron, Givors, Lyon, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne, représentées par les Maires,

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la Convention, y compris les organismes HLM et ABC HLM,

Action Logement Services, représentée par sa Directrice des programmes nationaux, dûment habilitée aux fins des présentes

Foncière Logement, représentée par sa Présidente,

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

La Caisse des Dépôts,

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

Article 1 : Identification de la convention pluriannuelle

La convention-cadre pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon (n°724), dont le dossier a été examiné par le comité d'engagement de l'ANRU en date du 22 mars 2019, a été signée le 13 mars 2020.

Cette convention pluriannuelle peut faire l'objet de modifications au cours de son exécution conformément à l'article 7.2 du titre III du RGA NPNRU.

À ce jour, les ajustements mineurs déjà contractualisés sont les suivants :

N° de l'avenant ou de l'ajustement mineur	Nature de l'avenant (ajustement mineur ou avenant)	Date signature de l'ajustement mineur et de l'avenant	Description des modifications
Ajustement Mineur n°1	Ajustement Mineur	06/11/2020	Déclinaison de macro lignes
Ajustement Mineur n°2	Ajustement Mineur	15/11/2021	Déclinaison de macro lignes
Ajustement Mineur n°3	Ajustement Mineur	22/11/2021	Correction d'une erreur matérielle dans l'AM n°2
Ajustement Mineur n°4	Ajustement Mineur	14/11/2022	Déclinaison de macro lignes

Article 2 : Objets de l'avenant

Suite à sa signature, la convention pluriannuelle mentionnée ci-dessus à l'article 1 doit faire l'objet de modifications au cours de son exécution.

Dans la mesure où ces modifications impactent l'économie générale du projet, un avenant à la convention pluriannuelle doit être formalisé, conformément à l'article 7.2 du titre III du RGA NPNRU.

L'objet du présent avenant, n°1, consiste en l'intégration des évolutions suivantes, examinées par le Comité d'Engagement du 19 septembre 2022 :

- La régularisation des concours financiers dédiés à la conduite de projet et la reconstitution de l'offre validés dans les Conventions de site signées depuis la signature de la Convention cadre initiale
- La prolongation du financement des postes d'ingénierie à 2030 et le financement de nouveaux postes
- Le financement de nouveaux volumes de reconstitution de l'offre (dont de nouveaux forfaits majorés pour l'acquisition-amélioration)

- Le financement complémentaire de forfaits pour les minoration de loyers
- Les corrections opérées sur les opérations de reconstitution contractualisées initialement ayant subi des modifications depuis 2019
- Le transfert d'un volume de reconstitution de l'offre de 15 logements non exécutés du protocole de préfiguration métropolitain (C0336) à la convention-cadre, et des volumes de concours financiers afférents

↳ Les évolutions intégrées à la Convention cadre sont détaillées comme suit :

Sur le volet habitat

- Reconstitution de l'offre

Sont considérées comme contractualisées, les opérations inscrites dans les contrats signés (protocole, ajustements mineurs, avenants).

Sont considérées comme financées, les opérations ayant fait l'objet d'une décision de financement (DAS) de l'ANRU.

- Protocole de préfiguration : sur les 189 logements financés en reconstitution de l'offre dans le protocole de préfiguration, 15 n'ont pas été réalisés avant leur date limite d'engagement.

Deux bailleurs sont concernés :

- L'opération de GLH - 10 rue de Marseille - Lyon 7 (11 logements dont 8 PLUS / 3 PLAI) n'a pas été réalisée dans le temps du protocole.
- L'opération de GLH - 100 Cours Vitton - Lyon 6 est réduite de 2 logements PLUS (passage de 3 PLAI / 7 PLUS à 3 PLAI / 5 PLUS)
- L'opération de LMH - Centre Bourg à Collonges est réduite de 2 logements PLAI (passage de 12 PLAI à 10 PLAI).

↳ Les crédits de ces 15 logements sont à reporter dans la convention-cadre dans chacune des macro-lignes des bailleurs concernés. Le comité d'engagement du 19/09/2022 accorde la somme de 235 700€ (45 000€ de subventions et 190 700 € de prêts bonifiés) pour le transfert du protocole à la convention cadre.

- De nouvelles opérations au titre de la convention-cadre conduisent à un besoin en reconstitution de 2146 logements supplémentaires. Les macro-lignes des bailleurs concernés doivent être ajustées en fonction des éléments suivants :
 - 80 logements à reconstituer validés pour le site de Rillieux-la-Pape en comité d'engagement de l'ANRU du 4 février 2019

- 136 logements à reconstituer au titre des logements privés sociaux de fait démolis dans le cadre du projet de St Priest / Bellevue (décision du comité d'engagement de l'ANRU du 3 avril 2019). Ces 136 logements PLUS s'ajoutent aux 26 logements déjà validés en reconstitution dans la convention-cadre (soit un total de 162 logements PLUS). La répartition entre bailleurs des 26 logements déjà validée est modifiée ainsi :
 - INLI : - 1 logement PLUS, réaffecté à EMH
 - SEMCODA : - 2 logements PLUS réaffectés à EMH
 - LMH : - 8 logements PLUS réaffectés à EMH

Les 162 logements à reconstituer au titre du NPNRU St Priest Bellevue se répartissent donc de la manière suivante et les macro-lignes sont modifiées ainsi :

	Sur site	Hors site	TOTAL
EMH	49*	98	147
LMH		5	5
CDC Habitat		2	2
SEMCODA		8	8
			162

* EMH va produire 49 logements en acquisition-amélioration sur site (recyclage de copropriété)

- 372 logements à reconstituer au titre de la convention de quartier Lyon La Duchère
- 579 logements à reconstituer au titre de la convention de quartier Vénissieux / St Fons Minguettes / Clochettes
- 81 logements à reconstituer au titre de la démolition du foyer ADOMA à Vénissieux Billon (sur une base de 1 logement pour 2 chambres, le foyer Billon comptant initialement 161 chambres tel que précisé dans l'avis du comité d'engagement)
- 192 logements à reconstituer au titre de la convention de quartier de Givors Les Vernes
- 104 logements à reconstituer au titre de la convention de quartier de Villeurbanne Saint Jean (dont 48 logements sur site)
- 111 logements à reconstituer dans le cadre de la clause de revoyure de Rillieux-la-Pape Ville Nouvelle
- 491 logements à reconstituer au titre de la convention de quartier de Bron Parilly

Ce sont donc **2161 nouveaux logements à reconstituer (15 en report du protocole + 2146 nouveaux logements)**, portant donc la reconstitution de la convention-cadre à **5171 logements**.

Par ailleurs :

- **En 2019**, des OPPC avaient été identifiées. Parmi celles-ci :

Une opération a été annulée :

- LMH - Villeurbanne - 199 rue du 4 aout 1789 - 8 PLAI / 17 PLUS

Trois opérations ont été réduites :

- Dynacité – Lyon 8 - 30 rue St Nestor / moins 3 logements PLUS (passage de 5 PLAI / 9 PLUS à 5 PLAI / 6 PLUS)
- GLH – Lyon 4 - 16 Grande rue de la Croix Rousse / moins 2 logements PLUS (passage de 4 PLAI / 8 PLUS à 4 PLAI / 6 PLUS)
- LMH – Albigny sur Saône - 5 rue Richerand / moins 6 logements (passage de 5 PLAI / 12 PLUS à 3 PLAI / 8 PLUS)

↳ Les crédits correspondants aux 57 logements (40 PLUS et 17 PLAI) doivent également être réintégrés dans les macro-lignes des trois bailleurs au sein de la convention-cadre et les opérations doivent être re-contractualisées avec un intitulé conforme.

- **En 2020, 2021 et 2022 quatre ajustements mineurs** ont été nécessaires pour financer les reconstitutions au titre de ces deux années. Il convient d'intégrer ces ajustements mineurs à la Convention-cadre en mettant à jour les macro-lignes par bailleur concerné par un financement sur ces deux années.
 - En 2020, 370 logements ont été contractualisés (ajustement n°1),
 - En 2021, 370 logements ont été contractualisés (ajustements n°2 et 3),
 - En 2022, 515 logements ont été contractualisés (ajustement n°4).
- **En 2020**, une programmation annuelle a été réalisée et une erreur matérielle a été commise sur le volume des prêts Action Logement concernant le bailleur EMH pour l'opération C0724-31-0062 24 rue Alfred de Musset 69100 Villeurbanne – opération réengagée avec un montant de prêt à 108 500€ conforme au contrat.

↳ Le volume des prêts doit être réactualisé.

De plus, une opération financée pour GLH – PUP Ginkgo Ilot B1-B3 – rue de Gerland – Lyon 7 a été réduite de 3 logements, avec une modification de produits : moins 5 PLUS / plus 2 PLAI (passage de 36 PLUS / 15 PLAI à 31 PLUS / 17 PLAI). L'opération doit être re-contractualisée avec un intitulé conforme.

- **En 2021**, une opération financée pour Alliade – ZAC des Girondins – Lyon 7 a été augmentée de 1 logement PLAI (passage de 29 PLUS / 11 PLAI à 29 PLUS / 12 PLAI opération C0724-31-0098). L'opération doit être re-contractualisée avec un intitulé conforme.

Par ailleurs, deux opérations doivent être re-contractualisées avec un intitulé d'opération conforme à la réalité de l'opération :

- Alliade – 4 chemin St Roch – Charbonnières-les Bains. L'ancien intitulé « Acquisition-Amélioration / Construction Neuve » doit être remplacé par un nouvel intitulé « Construction Neuve » (opération C0724-31-0089)
- Dynacité - Lyon 7 - PUP Ginkgo - 17 PLAI / 9 PLUS – C0724-31-0091. L'erreur matérielle (doublon) sur l'ancien intitulé doit être modifiée.
- **En 2022**, 6 OPPC ont été engagées par les bailleurs LMH et GLH, correspondant à 70 logements (25 PLUS et 45 PLAI).

En parallèle, la Convention cadre intègre des forfaits de soutien financier complémentaire aux opérations en acquisition-amélioration en raison de leurs surcoûts, particulièrement importants sur l'agglomération lyonnaise au regard du niveau de prix moyen immobilier. Compte tenu de la reconstitution totale (5171 logements), l'enveloppe financière correspondant à 228 forfaits a été accordée : 3 107 000€ de concours financiers (914 500€ en subventions et 2 192 500€ en prêts bonifiés).

- Forfaits minorations de loyer

La convention spécifique existante relative au versement par l'ANRU de la subvention « indemnité pour minoration de loyer » est remplacée par les modalités suivantes :

Modalités de fonctionnement des lignes « forfaits de minorations de loyer »

Chaque année, selon les calendriers de préparation des avenants ou ajustements mineurs, un tableau sera produit par ABC Hlm. Ce tableau recensera les demandes de forfait de minorations de loyer (à terme échu). Il comprendra une colonne observations qui permettra d'indiquer les particularités justifiant le recours au forfait minoration de loyer (minoration importante, loyer initial particulièrement bas, relogement dans le neuf, etc.). Des lignes d'opérations seront alors créées pour chacun des bailleurs concernés.

L'enveloppe actuelle attribuée aux minorations de loyer dans la convention-cadre est de 276 000 euros. L'avenant 1 augmente l'enveloppe pour passer de 276 000 euros à 561 000 euros, prenant en compte la réévaluation des besoins en minorations de loyer par les bailleurs pour faciliter le relogement à court et moyen terme des ménages (contexte de pression importante sur le territoire, opérations de démolitions, restructurations en cours 2022).

Sur le volet insertion

En complément du volet Habitat, l'objet du présent avenant, n°1, consiste également en l'intégration des évolutions suivantes :

La Charte locale d'insertion métropolitaine validée en comité de pilotage le 1^{er} juillet 2021 et signée le 7 juillet 2022 est venue décliner pour le territoire de la Métropole de Lyon les engagements de la Charte nationale. Elle vise à engager formellement l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage du territoire qui bénéficient de financements de la part de l'ANRU sur le déploiement qualitatif des clauses sociales. Elle organise également les modalités de suivi, de valorisation et de gouvernance des démarches de mise en œuvre de ces engagements.

↳ Le présent avenant intègre ces nouvelles modalités.

Sur le volet ingénierie

La montée en charge et la mise en œuvre opérationnelle du programme NPNRU de l'agglomération lyonnaise (à terme 13 Conventions-quartiers et 1 Convention-cadre) nécessitent le financement de deux postes aux forfaits complémentaires à ceux financés initialement.

↳ Sont à intégrer à la Convention-cadre

- Le financement d'un poste d'Agent.e de développement chargé.e du volet habitat du NPNRU, au sein de la Direction de l'Habitat et du Logement de la Métropole, pour suivre l'état d'avancement physique et financier des opérations et rédiger l'ensemble des documents attendus (95 000€ par an) financé à 50% ;
- Le financement d'un poste Direction de Projet pour le site de Givors les Vernes validé en CE Mandat le 24/06/2021 (115 000€ par an) financé à 33,33% ;
- Le financement d'un poste Agent.e de développement de Projet pour le site de Villeurbanne Saint Jean validé en CE le 17/02/2022 (95 000€ par an) financé à 33,33% ;
- La prorogation du financement de l'ensemble des postes d'ingénierie de la Convention cadre jusqu'au 31/12/2030.

Le Porteur de projet a réinstauré une gouvernance partagée (Métropole / Foncière logement) autour du suivi des contreparties foncières du NPNRU, à travers des instances techniques et politiques régulières. Action logement sera associée au comité de suivi politique.

↳ Le présent avenant intègre ces nouvelles modalités de gouvernance.

Article 3 : Modifications de la convention pluriannuelle

La convention pluriannuelle mentionnée à l'article 1 du présent avenant est modifiée dans les conditions ci-après :

Article 3.1 – Modification de l'article 4 du titre II « Description du projet urbain »

↳ L'article 4.1.2 de la convention relatif à la démolition des logements locatifs sociaux est désormais rédigé comme suit :

« **Article 4.1.2 La démolition des logements locatifs sociaux** » (nouvelle rédaction)

Les projets urbains définis pour chacun des quartiers visés au titre I de la présente convention conduisent à la démolition d'un volume prévisionnel de 5 285 logements locatifs sociaux (13 bailleurs sociaux sont concernés). Les conventions-quartiers pluriannuelles qui s'appliquent spécifiquement à ces quartiers ont vocation à quantifier le nombre de démolitions nécessaires à la mise en œuvre du projet urbain.

- 856 démolitions ont déjà été retenues dans les opérations conventionnées au titre du protocole de préfiguration validé en Comité d'engagement de l'ANRU le 07 janvier 2016.
- 3 677 logements sont recensés dans les programmes de démolition, figurant dans les conventions-quartiers signées au 31 décembre 2020 par l'ANRU et le Comité Régional de Coordination des Financeurs (Lyon 8ème Mermoz, Villeurbanne Les Buers, Saint-Fons Arsenal-Carnot Parmentier, Vaulx-en-Velin Mas du Taureau Grande Ile, Bron Terrailon, Rillieux-la-Pape, Lyon 8ème Langlet Santy, Saint-Priest Bellevue, Lyon 9ème Duchère, Vénissieux-St Fons Minguettes – Clochettes hors 34 logements Palabres). Ce chiffre comprend la démolition des logements privés sociaux de fait (St Priest Bellevue, 84 logements, et Bron Terrailon, 130 logements).
- 752 logements seront démolis au titre des projets de renouvellement urbain en cours de conventionnement (conventions de site Givors Les Vernes, Villeurbanne St Jean, Bron Parilly, clause de revoyure Rillieux Ville Nouvelle).

A ces démolitions s'ajoutent les opérations de changement d'usage de LLS au profit d'Association Foncière Logement (Villeurbanne Saint-Jean – 56 logements, Bron Parilly – 90 logements) et le recyclage de copropriétés (Saint-Priest Bellevue - 78 logements) ;

La présente convention-cadre porte sur un volume de reconstitution de 5171 logements démolis, concernant 12 bailleurs. Pour mémoire, 174 logements ont été reconstitués au titre du protocole de préfiguration.

↳ L'article 4.3 de la convention relatif à la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux est désormais rédigé comme suit :

Est modifié comme suit :

« **Article 4.3 - La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux** » (nouvelle rédaction)

Les principes présidant à la reconstitution de l'offre de logement social s'inscrivent pleinement dans la stratégie métropolitaine en matière d'habitat visant le rééquilibrage du parc social.

La totalité de l'offre de logement social familial démolie donnera lieu à reconstitution. L'objectif, pour chaque bailleur concerné par la démolition, est bien de reconstituer son patrimoine démoli. Il appartiendra à ces bailleurs, dans le cadre de la programmation annuelle, de présenter des programmes permettant d'atteindre cet objectif.

Plus précisément en termes de localisation, la reconstitution est ciblée en dehors des sites du PNRU et des QPV, dans des secteurs bien situés par rapport aux transports et aux équipements.

Pour l'ensemble des communes, quel que soit leur taux de logement social, les reconstitutions sur site seront précisées, argumentées et motivées dans le cadre des conventions de site du fait de leur caractère dérogoire.

Dans une optique de contribution au rééquilibrage territorial de l'offre de logements locatifs sociaux, les logements locatifs sociaux à reconstituer seront fléchés en priorité sur les communes de l'agglomération dont le taux de logement social est inférieur à 25%.

La reconstitution de l'offre démolie a été estimée comme pouvant se réaliser à 90% en production neuve et 10% en acquisition-amélioration. Cette répartition s'appuie sur les données observées dans les programmations annuelles de droit commun à l'échelle sur la Métropole de Lyon. Les opérations en acquisition-amélioration se réaliseront en très grande majorité sur le centre de l'agglomération (70% de la programmation en acquisition-amélioration en 2020), en contribuant ainsi aux objectifs de rééquilibrage géographique et de mixité sociale.

Les modalités de financement de la reconstitution sont celles définies dans le cadre du RGA de l'ANRU, soit un financement global en PLAI à hauteur de 60%. La gestion de ces 60% de PLAI s'organise sur l'ensemble des opérations et en articulation avec la programmation annuelle de droit commun. Les logements locatifs sociaux démolis seront reconstitués dans le temps du NPNRU.

189 logements ont été financés au titre du protocole de préfiguration sur les 285 logements programmés. Les 96 logements restants sont financés dans la présente convention. Sur les 189 logements initialement prévus et financés en reconstitution de l'offre (ayant fait l'objet d'une décision de financement de l'ANRU), 15 n'ont finalement pas démarré dans les délais d'engagement prévus au protocole de préfiguration. Les trois opérations concernées sont donc à annuler/réduire par les bailleurs concernés: LMH (2 logements) et GLH (13 logements), et sont transférés, ainsi que les concours financiers afférents, dans la présente convention-cadre.

Par ailleurs, sont intégrées les opérations suivantes :

- 80 logements à reconstituer liés aux démolitions complémentaires validées pour le site de Rillieux-la-Pape Ville Nouvelle en comité d'engagement de l'ANRU du 4 février 2019,
- 136 logements à reconstituer au titre des logements privés sociaux de fait démolis dans le cadre du projet de St Priest / Bellevue (décision du comité d'engagement de l'ANRU du 3 avril 2019). Ces 136 logements PLUS s'ajoutent aux 26 logements déjà validés en reconstitution dans la convention-cadre,
- 372 logements à reconstituer au titre de la convention de quartier Lyon La Duchère,
- 579 logements à reconstituer au titre de la convention de quartier Vénissieux-St Fons Minguettes-Clochettes,
- 81 logements à reconstituer au titre de la démolition du foyer ADOMA à Vénissieux Billon,
- 104 logements à reconstituer au titre de la convention de quartier Villeurbanne Saint-Jean,
- 192 logements à reconstituer au titre de la convention de quartier Givors Les Vernes,
- 491 logements à reconstituer au titre de la convention de quartier Bron Parilly,
- 111 logements à reconstituer au titre de la clause de revoyure de Rillieux-la-Pape Ville Nouvelle.

Ces modifications ajoutent donc 2161 nouveaux logements à reconstituer, portant la reconstitution de la convention-cadre à 5171 logements dont 718 (171 PLAI et 547 PLUS) seront réalisés sur site, soit 14%.

Les listes des démolitions et leurs reconstitutions pourront également évoluer en fonction des opérations validées dans les conventions de sites. Toutes ces évolutions feront l'objet d'avenants à la présente Convention.

Les principaux indicateurs concernant la reconstitution de l'offre (nombre de logements sociaux reconstitués, produits, typologies des logements, localisation) seront suivis régulièrement. Cela ne pouvant être fait en amont des projets, une consolidation sera réalisée une fois par an au niveau de l'agglomération, dans le cadre de la revue de projet annuelle.

S'agissant de l'offre d'habitat spécifique (foyers de travailleurs migrants, résidences sociales...) et de l'habitat social de fait, les modalités de reconstitution géographique seront examinées, au cas par cas, selon la situation des communes et en fonction de l'offre déjà existante sur les territoires, ces éléments seront précisés dans les conventions-quartier. Les nouvelles résidences sociales retenues dans le cadre de la reconstitution feront l'objet d'un financement ANRU en PLAI.

Article 3.2 – Modification de l'article 5 du titre II « La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité »

L'article 5.2 de la convention relatif à la mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement est désormais rédigé comme suit :

« Article 5.2 – Mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité » (nouvelle rédaction)

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, il est convenu de la répartition suivante entre convention-cadre et conventions-quartiers :

- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans la convention-cadre : les contreparties qui en découlent sont suivies dans la convention-cadre. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la reconstitution de l'offre (sur site et hors site), **y compris la reconstitution de l'offre financée au titre du protocole de préfiguration**. Elles sont détaillées en annexe B2 de la présente convention-cadre pluriannuelle.
- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans les conventions-quartiers : les contreparties qui en découlent sont suivies dans chaque convention de quartier. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la requalification, **y compris la requalification financée au titre du protocole de préfiguration**, et des contreparties foncières. Elles sont détaillées en annexe B1 et B2 de chaque convention de quartier. Un volume indicatif global de logements en contreparties foncières est fourni en annexe B1 de la présente convention-cadre (par quartier).

Pour disposer d'une vision d'ensemble à l'échelle de la Métropole, une synthèse de l'avancement de l'ensemble des contreparties est réalisée lors des revues de projets.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'Anru et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – Anru.

Le suivi et le pilotage des contreparties foncières sont organisés autour des instances suivantes :

- une instance technique biannuelle, constituée de la Direction du développement de Foncière logement et des Directions du Pilotage urbain et de la Maitrise d'ouvrage de la Métropole, et d'un représentant de la délégation territoriale de l'ANRU, sous pilotage de la DMOU. Le comité technique est chargé d'assurer le suivi opérationnel de la mise en œuvre des contreparties, de coordonner les interventions des différents acteurs sur ces projets, d'homogénéiser les modalités de travail (dont documents-types) et de préparer les instances de reporting politique.
- une instance politique annuelle, constituée des élus de la Métropole, des représentants des directions d'Action logement, de Foncière logement et de la DDT, sous pilotage de la DPU. Le comité politique est chargé de veiller au respect des engagements contractuels inscrits dans les Conventions de site, de mener des réflexions prospectives et innovantes relatives au partenariat entre la Métropole, Action logement et Foncière logement en faveur de la mixité dans les quartiers.

Les contreparties foncières

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, les contreparties foncières mises à disposition du groupe d'Action logement au titre de la convention de renouvellement correspondent en moyenne à 30% des droits à construire (surface de plancher nette développable) produits par les opérations financées par l'Agence à l'échelle du NPNRU (ensemble des projets renouvellement urbain contractualisés avec l'Agence). Elles prennent la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ou à un ou plusieurs opérateur(s) auquel(s) Foncière Logement aura transféré ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

Le taux moyen à l'échelle de l'agglomération sera ajusté quartier par quartier, sur la base de plus ou moins 10%, en fonction de son potentiel de diversification et de la stratégie de diversification mise en œuvre en conséquence. Le taux de contrepartie foncière pour Action Logement pour chaque quartier en renouvellement urbain sera donc indiqué dans les conventions de site, ainsi que la localisation des contreparties conformément aux modalités définies dans le RGA de l'ANRU.

L'ajustement du taux de contrepartie est établi en fonction du potentiel de mixité de chaque quartier. Ce potentiel est évalué en prenant en compte la qualité des projets, le niveau de desserte par les transports en commun, les potentiels de valorisation à terme, l'adéquation des formes urbaines envisagées et leur correspondance avec le type d'habitat recherché par la clientèle cible.

L'examen des projets et des contreparties proposés est mené de front sur l'ensemble des quartiers. Un volume indicatif global d'environ 1 908 logements est fourni en annexe. Il est décliné par quartier. Le volume exact et la localisation des programmes immobiliers sont précisés dans les conventions de quartier.

Une synthèse annuelle des contreparties foncières sera réalisée, afin de mesurer le processus de diversification de l'habitat. Des indicateurs seront recueillis chaque année par la Métropole de Lyon sur l'ensemble des nouveaux logements livrés dans les sites NPNRU avec leurs caractéristiques (accession, locatif libre, etc.). Ces indicateurs sont listés dans le tableau de bord de suivi des objectifs habitat de niveau d'agglomération, présenté en annexe de la présente convention.

Les droits de réservation

Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux ont été précisées par le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux et l'instruction relative aux modalités de contractualisation des contreparties en droits de réservation au profit d'Action logement du 27 octobre 2021, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés.

Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention-cadre pluriannuelle de renouvellement urbain et du protocole de préfiguration s'appuient sur les logements reconstitués et génèrent donc **1531** droits de réservation en droits uniques (« en flux ») pour 30 ans, correspondant au nombre de logements locatifs sociaux dont la construction est financée par l'Agence ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER) dans le cadre de la présente convention pluriannuelle.

Ces droits se répartissent en gestion en flux (droits unique) :

- 1260 droits de réservation unique sur 30 ans hors QPV (27.5%)
- 271 droits de réservation unique sur 30 ans en QPV (38.5%)

Parmi ce volume global de réservations en droits uniques, pour les premières mises en location des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant, Action Logement Services bénéficiera d'un droit de réservation à hauteur de :

- 581 droits de réservation correspondant à 12,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV (4 627 logements),
- 125 droits de réservation correspondant à 17,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits en QPV (718 logements).

Ces dispositions seront amenées à évoluer, notamment en volume pour tenir compte des clauses de revoiture des programmes conventionnés et de leurs programmes de reconstitution correspondants. Ces évolutions feront l'objet d'avenants ultérieurs à la présente convention-cadre.

Article 3.3 – Modification de l'article 8 du titre II « L'accompagnement du changement »

↳ L'article 8.2 de la convention relatif aux mesures d'insertion par l'activité économique des habitants est désormais rédigé comme suit :

« Article 8.2 – Mesures d'insertion par l'activité économique des habitants » (nouvelle rédaction)

Les maîtres d'ouvrages financés par l'Anru et la Métropole de Lyon, en tant que porteur de projet, s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour ce faire, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages financés par l'Anru fixent dans chaque convention-quartier les objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion et s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause. L'atteinte de ces objectifs sera suivie dans les instances de pilotage propres à chaque territoire.

La présente convention-cadre définit les modalités de pilotage, suivi et évaluation. Elle précise les objectifs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux opérations de reconstitution de l'offre listées et connues à ce jour.

A ce stade, les opérations de reconstitution de l'offre ont un coût prévisionnel de l'ordre de 595 Millions d'euros HT (sur la base d'un forfait de 115 000 € HT par logement construit – hors foncier), ce qui générerait sur cette base un volume d'heures d'insertion estimé par les bailleurs sociaux à 346 888 heures.

Les études sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon sont estimées à 700 000€ HT. L'objectif global en nombre d'heures d'insertion pour ces marchés est de 700 heures.

Une attention particulière sera portée aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leur parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

À l'échelle d'agglomération, une **charte locale d'insertion métropolitaine**, déclinaison locale de la Charte nationale de l'ANRU, a été approuvée par les partenaires en comité de pilotage métropolitain des clauses sociales du 1er juillet 2021.

Elle vise à :

- Engager formellement l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage du territoire qui bénéficient de financements de la part de l'ANRU sur le déploiement qualitatif des clauses sociales jointe en annexe;
- Acter les règles spécifiques de la gestion des clauses sociales sur la Métropole de Lyon, notamment dans le cadre des opérations du NPNRU ;
- Valoriser les marchés intégrant une composante insertion et mis en œuvre par les Maîtres d'Ouvrages dans le cadre de la GSUP.

De façon opérationnelle, la charte locale d'insertion NPNRU sur la Métropole vise à favoriser la mise en œuvre d'une démarche d'insertion partenariale en formalisant les engagements de la Métropole, en tant que porteur de projet, et des maîtres d'ouvrage cofinancés par l'ANRU.

Dans cette optique, la charte organise également les modalités de suivi, de valorisation et de gouvernance des démarches de mise en œuvre de ces engagements, qu'assurera la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi pour le compte du porteur de projet.

↳ La charte locale est annexée à la Convention-cadre.

À cette fin, le pilotage de la mise en œuvre de la charte d'insertion dans le cadre du NPNRU est organisé de la façon suivante à l'échelle de la présente convention-cadre :

- En lien avec les enjeux du NPNRU, dans le comité de pilotage métropolitain ou la Revue de projet de la Convention-cadre pour rendre compte de l'avancée globale en matière d'insertion et faire remonter les éventuels points de difficulté.
- En lien avec le pilotage de la clause d'insertion sur le territoire de la Métropole, au sein des instances de pilotage de Maison Métropolitaine de l'Insertion pour l'emploi (COPIIL Clauses sociales).

Une consolidation des clauses d'insertion sera assurée dans le cadre des revues de projet annuelles propres à chaque convention de site.

La mission d'AMO de suivi, valorisation et accompagnement des clauses sociales du NPNRU a été confiée par la Métropole, porteur de projet, à la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi en 2020. Cette mission est financée sur la période 2020-2022 par la Métropole et l'État.

Article 3.4 – Modification de l'article 9 du titre II « Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel »

↳ L'article 9.1.1.1 de la convention relatif aux opérations d'ingénierie est désormais rédigé comme suit :

↳ « **Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'Anru** » (nouvelle rédaction)

La présente convention-cadre intègre les seules opérations d'ingénierie relatives au niveau intercommunal et transversal des projets de renouvellement urbain ainsi que les forfaits dédiés aux équipes projet dans les quartiers. Les autres opérations d'ingénierie directement liées au projet ou au quartier sont intégrées aux conventions-quartiers visées au titre I de la présente convention.

- Le relogement des ménages avec minoration de loyer

Cette opération représente un "droit de tirage" utilisable par l'ensemble des bailleurs sociaux ayant à leur charge le relogement de ménages financé dans le cadre du NPNRU, y compris pour les relogements générés par les opérations financées dans le cadre du protocole de préfiguration. La répartition par typologie et le nombre de forfait sont donnés à titre indicatif et pourront évoluer selon les besoins dans le respect de l'enveloppe financière globale contractualisée pour cette famille d'opération.

ABC HLM est identifiée comme maître d'ouvrage à ce stade, dans l'attente de l'identification des bailleurs.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages à reloger et par typologie		Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
Ensemble des minoration de loyer - multibailleurs	C0724-15-0001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	A.B.C HLM DU RHONE	T1/T2	28	561 000 €	07/01/2016
				T3	32		
				T4/T5 et +	33		

Modalités de fonctionnement des lignes « forfaits de minoration de loyer » : chaque année, selon les calendriers de préparation des avenants ou ajustements mineurs, un tableau sera produit par ABC Hlm. Ce tableau recensera les demandes de forfait de minoration de loyer (à terme échu). Il comprendra une colonne observations qui permettra d'indiquer les particularités justifiant le recours au forfait minoration de loyer (minoration importante, loyer initial particulièrement bas, relogement dans le neuf, etc.). Des lignes d'opérations seront alors créées pour chacun des bailleurs concernés.

La conduite du projet de renouvellement urbain

- Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain

Dans le cadre du co-mandatation et co-financement des équipes projet politique de la ville, les moyens internes suivants sont mobilisés localement pour la conduite de chaque projet de renouvellement urbain. Ces moyens pourront évoluer dans le cadre de l'instruction de chaque convention quartier.

- Sur les projets d'intérêt national
 - o Bron Parilly : un forfait de directeur de projet (porté par la Métropole de Lyon) et un forfait d'agent de développement (porté par la commune)
 - o Bron Terrailon : un forfait de directeur de projet (porté par la Métropole de Lyon) et un forfait d'agent de développement (porté par la commune)
 - o Lyon 9 Duchère : un forfait de directeur de projet (porté par la Métropole de Lyon) et un forfait d'agent de développement (porté par la commune)
 - o Rillieux-la-Pape Ville Nouvelle : un forfait de directeur de projet (porté par la Métropole de Lyon) et un forfait d'agent de développement (porté par la commune)
 - o Vaulx-en-Velin Grande Ile : un forfait de directeur de projet (porté par la Métropole de Lyon) et deux forfaits d'agent de développement (portés par la commune)
 - o Vénissieux - St Fons Minguettes - Clochettes : un forfait de directeur de projet (porté par la Métropole de Lyon) et deux forfaits d'agent de développement (portés par les communes de Vénissieux et de Saint Fons). Compte tenu de la dimension intercommunale de ce site, le poste de directeur de projet porte sur le pilotage du volet vénissien. Le pilotage du volet saintfoniard est financé via le poste de directeur de projet d'Arsenal, Carnot-Parmentier en PRIR (cf. ci-dessous).

Villeurbanne Buers Nord et St Jean : un forfait de directeur de projet (porté par la Métropole de Lyon) et un forfait d'agent de développement (porté par la commune).

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Ensemble directions de projet PRIN	C0724-14-0021	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE DE LYON	10 867 500 €	33,33%	3 622 499,96 €	07/07/2017	S2 2017	27 semestres
------------------------------------	---------------	--	-------------------	--------------	--------	----------------	------------	---------	--------------

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Parilly agent dev	C0724-14-0011	69029 Bron 6069010 Parilly	COMMUNE DE BRON	1 282 500 €	33,33%	427 500 €	07/07/2017	S2 2017	27 semestres
-------------------	---------------	----------------------------	-----------------	-------------	--------	-----------	------------	---------	--------------

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Terraillon agent dev	C0724-14-0012	69029 Bron, Vaulx-en-Velin, 6069011 Terraillon-Chenier	COMMUNE DE BRON	1 282 500 €	33,33%	427 500 €	07/07/2017	S2 2017	27 semestres
----------------------	---------------	--	-----------------	-------------	--------	-----------	------------	---------	--------------

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Clochettes agent dev	C0724-14-0019	69199 Saint-Fons Vénissieux 6069015 Minguettes-Clochettes	COMMUNE DE SAINT-FONS	1 282 500 €	33,33%	427 500 €	07/07/2017	S2 2017	27 semestres
----------------------	---------------	---	-----------------------	-------------	--------	-----------	------------	---------	--------------

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Minguettes agent dev	C0724-14-0020	69199 Saint-Fons Vénissieux 6069015 Minguettes-Clochettes	COMMUNE DE VENISSIEUX	1 282 500 €	33,33%	427 500 €	07/07/2017	S2 2017	27 semestres
----------------------	---------------	---	-----------------------	-------------	--------	-----------	------------	---------	--------------

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Grande Ile 2 agent dev	C0724-14-0015	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Ile	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	2 565 000 €	33,33%	854 999,99 €	07/07/2017	S2 2017	27 semestres
------------------------	---------------	---	---------------------------	-------------	--------	--------------	------------	---------	--------------

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Buers agent dev	C0724-14-0010	69266 Villeurbanne 6069024 Les Buers Nors	COMMUNE DE VILLEURBANNE	1 282 500 €	33,33%	427 500 €	07/07/2017	S2 2017	27 semestres
-----------------	---------------	---	-------------------------	-------------	--------	-----------	------------	---------	--------------

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Ville Nouvelle agent dev	C0724-14-0018	69286 Rillieux-la-Pape 6069028	COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	1 282 500 €	33,33%	427 500 €	07/07/2017	S2 2017	27 semestres
--------------------------	---------------	--------------------------------	-----------------------------	-------------	--------	-----------	------------	---------	--------------

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Duchère agent dev	C0724-14-0016	69389 Lyon 9ème arrondissement 6069037 Duchère	COMMUNE DE LYON	1 282 500 €	33,33%	427 500 €	07/07/2017	S2 2017	27 semestres
-------------------	---------------	---	-----------------	-------------	--------	-----------	------------	---------	--------------

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

VSJ - Agent de développement	C0724-14-0149	69266 Villeurbanne 6069023 Saint-Jean	COMMUNE DE VILLEURBANNE	855 000 €	33,33%	285 000 €	01/01/2022	S1 2022	18 semestres
------------------------------	---------------	--	-------------------------	-----------	--------	-----------	------------	---------	--------------

- Sur les projets d'intérêt régional

- ⇨ **Givors les Vernes** : un forfait de directeur de projet (porté par la Métropole de Lyon).
- Lyon 8^{ème} Langlet-Santy et Mermoz : un forfait de directeur de projet (porté par la Métropole de Lyon) et un forfait d'agent de développement (porté par la commune).
- Saint Fons Arsenal-Carnot Parmentier : un forfait de directeur de projet, porté par la Métropole de Lyon. Ce poste de direction de projet couvre également le pilotage du projet des Clochettes dans le cadre de la convention-quartier intercommunale Minguettes – Clochettes.
- Saint Priest Bellevue : un forfait de directeur de projet, porté par la Métropole de Lyon.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Ensemble directions de projet PRIR	C0724-14-0022	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt régional)	METROPOLE DE LYON	5 922 500 €	33,33%	1 974 166,65 €	07/07/2017	S2 2017	27 semestres
------------------------------------	---------------	--	-------------------	-------------	--------	----------------	------------	---------	--------------

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Mermoz Langlet Santy agent dev	C0724-14-0017	69388 Lyon 8ème arrondissement 6069036 Mermoz	COMMUNE DE LYON	1 282 500 €	33,33%	427 500 €	07/07/2017	S2 2017	27 semestres
--------------------------------	---------------	---	-----------------	-------------	--------	-----------	------------	---------	--------------

Au total, ce sont 11 forfaits de directeurs de projet et 14 forfaits d'agents de développement qui sont cofinancés au titre de la convention-cadre.

Ces forfaits sont cofinancés pour une durée de 27 semestres à compter du 7 juillet 2017 et jusqu'au 31 décembre 2030, à l'exception du poste de directeur de projet de Givors cofinancé pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 dont le cofinancement est porté jusqu'au 31 décembre 2030 et de celui du poste d'agent de développement de St-Jean financé du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2030.

La Métropole de Lyon porte un poste dédié à la coordination d'ensemble du NPNRU.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Poste Chargé.e de mission Pilotage coordination du NPNRU Métropole DPU	C0724-14-0013	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE DE LYON	1 282 500 €	50,00%	641 250 €	01/07/2017	S2 2017	27 semestres
--	---------------	--	-------------------	-------------	--------	-----------	------------	---------	--------------

La Métropole de Lyon porte un poste de chargé.e de mission volet habitat du NPNRU financé du 01/01/2022 au 31/12/2030 pour une durée de 18 semestres.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Poste d'Agent.e de développement Volet Habitat NPNRU Métropole DHL	C0724-14-0107	66666 69999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE DE LYON	855 000 €	50,00%	427 500 €	01/01/2022	S1 2022	18 semestres
--	---------------	---	-------------------	-----------	--------	-----------	------------	---------	--------------

ABC HLM porte un poste de chargé de mission « mobilité résidentielle » pour la coordination du dispositif inter-bailleurs de relogement en lien avec les réservataires et la Métropole.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------	----------------------

moyens internes

Animation interbailleurs – ABC Hlm	C0724-14-0005	66666 69999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE DE LYON	1 274 583 €	33,33%	424 861 €	07/07/2017	S2 2017	27 semestres
------------------------------------	---------------	---	-------------------	-------------	--------	-----------	------------	---------	--------------

- Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain

Étude Habitat et Logement (AMO Habitat)

Une AMO Habitat a été mise en place par la Métropole sous pilotage de la Direction de l'Habitat et du Logement pour intervenir au niveau d'agglomération et en appui des sites en renouvellement urbain. La 1ère phase 2017 - 2018 a été engagée au titre du protocole de préfiguration. La 2ème phase 2019-2020 a porté principalement sur le suivi et l'évaluation du volet habitat à l'échelle de l'agglomération. Un nouveau marché a été établi à compter de début 2021 jusqu'en 2024, sur les mêmes types de missions.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--	----------------------------------

prestations externes

Etude habitat et logement (AMO Habitat)	724-6999999-14-0002-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE DE LYON	700 000,00 €	50,00%	350 000,00 €	04/03/2019	S1	2 019	20 semestre(s)
---	-------------------------	--	-------------------	--------------	--------	--------------	------------	----	-------	----------------

L'assistance à maîtrise d'ouvrage « copropriétés nouvelles »

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Métropole de Lyon a été désignée. Les formes d'actions proposées visent à accompagner les copropriétaires à mieux se saisir du fonctionnement de leur copropriété et de ses instances (assemblée générale, syndic, conseil syndical, charges, etc.) et de leurs responsabilités individuelles et collectives. Il s'agit de rendre compréhensible et transparente la gestion des copropriétés aux nouveaux copropriétaires et de leur donner les outils afin qu'ils puissent faire face aux dysfonctionnements éventuels.

Différents types d'actions pourraient être envisagées: ateliers de sensibilisation et d'information à destination des nouveaux copropriétaires (rôle et fonctionnement du conseil syndical, mission du syndic, organisation et rôle de l'assemblée générale, contrôle des charges, communication au sein de la copropriété, etc.) ; un « kit » ou guide d'accompagnement des nouveaux copropriétaires ; un appui spécifique lors d'étapes clés de la vie d'une copropriété : soutien à l'élaboration d'un plan de financement pour un programme travaux important, accompagnement pour les levées de réserves, mises en œuvre des garanties de parfait achèvement si besoin, etc.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	---	-------------------------	---	--------------------------------------	--	----------------------------------

prestations externes

AMO Accompagnement des copropriétés neuves	724-6999999-14-0002-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE DE LYON	250 000,00 €	50,00%	125 000,00 €	04/03/2019	S1	2 019	10 semestre(s)
--	-------------------------	--	-------------------	--------------	--------	--------------	------------	----	-------	----------------

L'article 9.1.1.3 de la convention relatif à aux programmes immobiliers cofinancés par l'Anru est désormais rédigé comme suit :

« **Article 9.1.1.3 – Les programmes immobiliers cofinancés par l'Anru** » (nouvelle rédaction)

La présente convention-cadre intègre les seules opérations de reconstitution de logements locatifs sociaux dont la programmation s'effectue au niveau intercommunal en cohérence notamment avec les objectifs spécifiques en termes d'équilibre social de l'habitat détaillés à l'article 2.2.2. Les autres opérations relevant des programmes immobiliers relatifs aux projets urbains précisés aux niveaux des quartiers sont programmées dans les conventions-quartiers visées au titre I de la présente convention.

▪ **La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

5171 logements seront reconstitués et inscrits dans la présente convention-cadre. Au global, les programmes en reconstitution permettront de produire 60 % PLAI et 40 % PLUS. Ils seront financés dans les mêmes conditions en neuf ou en acquis-amélioré.

10% de cette reconstitution se fera en acquisition-amélioration, opérations se situant très majoritairement sur le secteur Centre de l'agglomération sur un marché tendu avec des coûts d'acquisition très élevés. La convention-cadre intègre des forfaits de soutien financier complémentaire aux opérations en acquisition-amélioration en raison de leurs surcoûts. Compte tenu de la reconstitution totale (5171 logements), l'enveloppe financière correspondant à 228 forfaits a été accordée : 3 107 000€ de concours financiers (914 500€ en subventions et 2 192 500€ en prêts bonifiés).

L'enveloppe attribuée couvre les besoins de 198 forfaits majorés à 50% ainsi que 600 000€ correspondants aux prêts bonifiés majorés à 100% pour les 30 PLUS reconstitués dans le cadre de la convention de site de Givors Les Vernes.


Seuls les logements reconstitués hors site et hors QPV bénéficient d'une aide complémentaire par rapport aux forfaits de base de subvention et de prêt bonifié.

Le reste de la reconstitution de l'offre est présenté sous la forme de macro ligne par bailleur (en distinguant PRIN et PRIR). Celles-ci seront détaillées annuellement par ajustements mineurs.

La répartition de la reconstitution s'établit de la façon suivante :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant prévisionnel des concours financiers					Date de prise en compte de la dépense	Publié le	Semestre	Année	Durée en semestres
				Nombre de logements	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financiers						
Adoma - 81 PLAI (PRIN) (opérations à identifier)	C0724-31-0002	QP999100	ADOMA	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	20	
				PLAI	81	1 215 000,00 €	955 800,00 €	2 170 800,00 €					
				Total	81	1 215 000,00 €	955 800,00 €	2 170 800,00 €					
Bron - La Clairière : Reconstitution Adoma 1	C0724-31-0141	QP999100	ADOMA	PLUS						S2	2022	8	
				PLAI	100	1 100 000,00 €	860 000,00 €	1 960 000,00 €					
				Total	100	1 100 000,00 €	860 000,00 €	1 960 000,00 €					
Lyon - Confluence : Reconstitution Adoma 2	C0724-31-0144	QP999100	ADOMA	PLUS						S2	2022	9	
				PLAI	68	1 020 000,00 €	802 400,00 €	1 822 400,00 €					
				Total	68	1 020 000,00 €	802 400,00 €	1 822 400,00 €					
CDC Habitat - 2 PLUS - AA - (PRIR) (opérations à identifier)	C0724-31-0048	QP999200	CDC HABITAT	PLUS	2	16 000,00 €		16 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	20	
				PLAI	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
				Total	2	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €					
Erilia - 151 LLS - 106 PLAI / 45 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)	C0724-31-0006	QP999100	ERILIA	PLUS	45	900 000,00 €		900 000,00 €	13/03/2020 00:00:00	S1	2020	20	
				PLAI	106	1 590 000,00 €	1 250 800,00 €	2 840 800,00 €					
				Total	151	2 490 000,00 €	1 250 800,00 €	3 740 800,00 €					
ERILIA-Villeurbanne Kemer - 8 PLUS 13 PLAI -CN	C0724-31-0094	QP999100	ERILIA	PLUS	8	160 000,00 €		160 000,00 €	13/03/2020 00:00:00	S1	2022	8	
				PLAI	13	195 000,00 €	153 400,00 €	348 400,00 €					
				Total	21	355 000,00 €	153 400,00 €	508 400,00 €					

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le _____ Année _____
ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_11-DE



EMH - 68 LLS - 68 PLAI / 0 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)	C0724-31-0004	QP999100	EST METROPOLE	PLUS	0				04/03/2019 00:00:00	S1	2020	20
				PLAI	68	720 000,00 €	802 400,00 €	1 522 400,00 €				
				Total	68	720 000,00 €	802 400,00 €	1 522 400,00 €				
EMH - Villeurbanne - Zac La Soie - Lot L' / 13-19 rue de la Soie - 16 PLAI / 16 PLUS - CN	C0724-31-0060	QP999100	EST METROPOLE	PLUS	16	248 000,00 €		248 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2022	5
				PLAI	16	0,00 €	188 800,00 €	188 800,00 €				
				Total	32	248 000,00 €	188 800,00 €	436 800,00 €				
EMH - BRON - 240 route de Genas PUP Genets - 5 PLAI / 35 PLUS - CN	C0724-31-0061	QP999100	EST METROPOLE	PLUS	35	542 500,00 €		542 500,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2023	5
				PLAI	5	0,00 €	59 000,00 €	59 000,00 €				
				Total	40	542 500,00 €	59 000,00 €	601 500,00 €				
EMH - Villeurbanne - Rue Alfred de Musset (L'Autre Soie lot B2) - 16 PLAI / 7 PLUS - CN	C0724-31-0062	QP999100	EST METROPOLE	PLUS	7	108 500,00 €		108 500,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2022	5
				PLAI	16	0,00 €	188 800,00 €	188 800,00 €				
				Total	23	108 500,00 €	188 800,00 €	297 300,00 €				
EMH-VILLEURBANNE-ZAC GRATTE CIEL-MACRO LOT B	C0724-31-0136	QP999100	EST METROPOLE	PLUS	0					S2	2022	6
				PLAI	14		165 200,00 €	165 200,00 €				
				Total	14	0,00 €	165 200,00 €	165 200,00 €				

EMH-VILLEURBANNE - ZAC GRATTTE CIEL - MACRO LOT C	C0724-31-0137	QP999100	EST METROPOLE	PLUS	2	31 000,00 €		31 000,00 €		S2	2022	4
				PLAI	12		141 600,00 €	141 600,00 €				
				Total	14	31 000,00 €	141 600,00 €	172 600,00 €				
EMH - VILLEURBANNE - ZAC LA SOIE - LOT B	C0724-31-0138	QP999100	EST METROPOLE	PLUS	0					S2	2022	4
				PLAI	7		82 600,00 €	82 600,00 €				
				Total	7	0,00 €	82 600,00 €	82 600,00 €				
EMH - 98 LLS - 0 PLAI / 98 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)	C0724-31-0156	QP999200	EST METROPOLE	PLUS	98	784 000,00 €		784 000,00 €		S1	2023	14
				PLAI	0		0,00 €	0,00 €				
				Total	98	784 000,00 €	0,00 €	784 000,00 €				
OPPC - Lyon - 22 rue Bechevelin - 4 PLAI/8 PLUS - CN	C0724-31-0035	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	8	160 000,00 €		160 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2020	4
				PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
				Total	12	220 000,00 €	47 200,00 €	267 200,00 €				
OPPC - Lyon - 19 rue de la Viabert - 6 PLAI - AA	C0724-31-0036	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2020	4
				PLAI	6	90 000,00 €	70 800,00 €	160 800,00 €				
				Total	6	90 000,00 €	70 800,00 €	160 800,00 €				
OPPC - Lyon - 1 rue Gaston Cotte - 5 PLAI/13 PLUS - CN	C0724-31-0037	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	13	104 000,00 €		104 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2019	6
				PLAI	5	55 000,00 €	43 000,00 €	98 000,00 €				
				Total	18	159 000,00 €	43 000,00 €	202 000,00 €				

OPPC - Lyon - 180 route de Genas - 5 PLAI - CN	C0724-31-0040	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2020	4
				PLAI	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €				
				Total	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €				
OPPC - Lyon - 16 Grande rue de la Croix Rousse - AA	C0724-31-0041	QP069036	GRANDLYON HABITAT	PLUS	6	120 000,00 €		120 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	4
				PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
				Total	10	180 000,00 €	47 200,00 €	227 200,00 €				
OPPC - Saint Genis Laval - 14 rue des Halles - 5 PLAI - CN	C0724-31-0042	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	4
				PLAI	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €				
				Total	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €				
GLH - 416 LLS - 268 PLAI / 148 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)	C0724-31-0043	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	148	2 960 000,00 €		2 960 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	20
				PLAI	268	4 020 000,00 €	3 162 400,00 €	7 182 400,00 €				
				Total	416	6 980 000,00 €	3 162 400,00 €	10 142 400,00 €				
GLH - 213 LLS - 173 PLAI / 40 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)	C0724-31-0044	QP999200	GRANDLYON HABITAT	PLUS	40	800 000,00 €		800 000,00 €	13/03/2020 00:00:00	S1	2020	20
				PLAI	173	2 595 000,00 €	2 041 400,00 €	4 636 400,00 €				
				Total	213	3 395 000,00 €	2 041 400,00 €	5 436 400,00 €				
GLH - Lyon 7 - rue de Gerland (PUP GINKGO ilot B1/B3) - CN	C0724-31-0063	QP069036	GRANDLYON HABITAT	PLUS	31	620 000,00 €		620 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2020	10
				PLAI	17	255 000,00 €	200 600,00 €	455 600,00 €				
				Total	48	875 000,00 €	200 600,00 €	1 075 600,00 €				

GLH - Lyon 8 - 53-59 rue HUGUES GUERIN - 2 PLUS / 3 PLAI - CN	C0724-31-0064	QP999200	GRANDLYON HABITAT	PLUS	2	40 000,00 €		40 000,00 €	06/11/2020 00:00:00	S1	2022	6
				PLAI	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				
				Total	5	85 000,00 €	35 400,00 €	120 400,00 €				
GLH - Charbonnières les Bains - 9006 chemin de Chanterie - 5 PLAI / 5 PLUS - CN	C0724-31-0065	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	5	100 000,00 €		100 000,00 €	06/11/2020 00:00:00	S2	2020	6
				PLAI	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €				
				Total	10	175 000,00 €	59 000,00 €	234 000,00 €				
GLH - AA de 5 logements - 19 Grande rue d'Oullins- 3 PLUS et 2 PLAI	C0724-31-0102	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	3	60 000,00 €		60 000,00 €	13/03/2020 00:00:00	S2	2021	4
				PLAI	2	30 000,00 €	23 600,00 €	53 600,00 €				
				Total	5	90 000,00 €	23 600,00 €	113 600,00 €				
GLH - AA - 125 Gerland - 3 PLAI	C0724-31-0103	QP999200	GRANDLYON HABITAT	PLUS					13/03/2020 00:00:00	S2	2021	4
				PLAI	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				
				Total	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				
9 rue Pierre Carbon 69270 Fontaines sur Saône	C0724-31-0104	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	1	20 000,00 €		20 000,00 €	13/03/2021 00:00:00	S1	2022	1
				PLAI	2	30 000,00 €	23 600,00 €	53 600,00 €				
				Total	3	50 000,00 €	23 600,00 €	73 600,00 €				
223 avenue Lacassagne, 69003 Lyon	C0724-31-0105	QP999200	GRANDLYON HABITAT	PLUS	0				13/03/2020 00:00:00	S2	2021	1
				PLAI	2	30 000,00 €	23 600,00 €	53 600,00 €				
				Total	2	30 000,00 €	23 600,00 €	53 600,00 €				

26 petite rue des Collonges St Genis Laval	C0724-31-0106	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	2	40 000,00 €		40 000,00 €	13/03/2020 00:00:00	S1	2022	2
				PLAI	1	15 000,00 €	11 800,00 €	26 800,00 €				
				Total	3	55 000,00 €	11 800,00 €	66 800,00 €				
GLH - Lyon 1- 4 place Croix Paquet	C0724-31-0114	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	10	200 000,00 €		200 000,00 €		S2	2022	2
				PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
				Total	14	260 000,00 €	47 200,00 €	307 200,00 €				
GLH - Caluire - 105 Grande rue de St Clair - AA	C0724-31-0118	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	5	100 000,00 €		100 000,00 €		S2	2022	4
				PLAI	2	30 000,00 €	23 600,00 €	53 600,00 €				
				Total	7	130 000,00 €	23 600,00 €	153 600,00 €				
GLH - LYON 04 - 46 RUE DE CUIRE - AA	C0724-31-0119	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	13	390 000,00 €		390 000,00 €		S2	2022	4
				PLAI	6	135 000,00 €	106 200,00 €	241 200,00 €				
				Total	19	525 000,00 €	106 200,00 €	631 200,00 €				
GLH - LYON 04 - 15 RUE GORJUS - AA	C0724-31-0120	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS						S2	2022	4
				PLAI	5	112 500,00 €	88 500,00 €	201 000,00 €				
				Total	5	112 500,00 €	88 500,00 €	201 000,00 €				
GLH - Lyon 1 - 7 rue Ste Catherine	C0724-31-0121	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	9	180 000,00 €		180 000,00 €		S2	2022	4
				PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
				Total	13	240 000,00 €	47 200,00 €	287 200,00 €				
GLH - Caluire- 65 quai Clémenceau - AA	C0724-31-0123	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	6	120 000,00 €		120 000,00 €		S2	2022	7
				PLAI	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				

				Total	9	165 000,00 €	35 400,00 €	200 400,00 €					
LYON - 71 GRANDE RUE DE LA CROIX-ROUSSE - AA	C0724-31-0124	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	5	100 000,00 €		100 000,00 €	S2	2022	7		
				PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €					
				Total	9	160 000,00 €	47 200,00 €	207 200,00 €					
GLH - LYON 2 - ZAC CONFLUENCE - CN	C0724-31-0140	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	28	560 000,00 €		560 000,00 €	S2	2022	6		
				PLAI	12	180 000,00 €	141 600,00 €	321 600,00 €					
				Total	40	740 000,00 €	141 600,00 €	881 600,00 €					
GLH - LYON 8 - AMBROISE PARE - CN	C0724-31-0150	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	15	300 000,00 €		300 000,00 €	01/12/2022 20:04:54	S2	2022	8	
				PLAI	10	150 000,00 €	118 000,00 €	268 000,00 €					
				Total	25	450 000,00 €	118 000,00 €	568 000,00 €					
GLH - Dardilly- 4 rue Porte de Lyon - AA	C0724-31-0151	QP999100	GRANDLYON HABITAT	PLUS	10	200 000,00 €		200 000,00 €	S2	2022	1		
				PLAI	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €					
				Total	15	275 000,00 €	59 000,00 €	334 000,00 €					
ICF - 146 LLS - 106 PLAI / 40 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)	C0724-31-0007	QP999100	ICF SUD EST	PLUS	40	800 000,00 €		800 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	20	
				PLAI	106	1 590 000,00 €	1 250 800,00 €	2 840 800,00 €					
				Total	146	2 390 000,00 €	1 250 800,00 €	3 640 800,00 €					
OULLINS Aynard CN 27PLUS 17PLAI	C0724-31-0092	QP999100	ICF SUD EST	PLUS	27	540 000,00 €		540 000,00 €	13/03/2020 00:00:00	S2	2021	6	
				PLAI	17	255 000,00 €	200 600,00 €	455 600,00 €					

				Total	44	795 000,00 €	200 600,00 €	995 600,00 €				
Lyon 2e SUCHET CN 14PLAI	C0724-31-0093	QP999100	ICF SUD EST	PLUS	0				13/03/2020 00:00:00	S2	2021	6
				PLAI	14	210 000,00 €	165 200,00 €	375 200,00 €				
				Total	14	210 000,00 €	165 200,00 €	375 200,00 €				
OULLINS Charton CN 12PLAI 20PLUS	C0724-31-0097	QP999100	ICF SUD EST	PLUS	20	400 000,00 €		400 000,00 €	13/03/2020 00:00:00	S2	2021	5
				PLAI	12	180 000,00 €	141 600,00 €	321 600,00 €				
				Total	32	580 000,00 €	141 600,00 €	721 600,00 €				
ICF - ECULLY - VEFA - CN	C0724-31-0112	QP999100	ICF SUD EST	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	05/09/2022 00:00:00	S2	2022	5
				PLAI	4	60 000,00 €	64 200,00 €	124 200,00 €				
				Total	4	60 000,00 €	64 200,00 €	124 200,00 €				
ICF - LYON 8 - VEFA - CN	C0724-31-0113	QP999100	ICF SUD EST	PLUS	0				05/09/2022 00:00:00	S2	2022	4
				PLAI	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				
				Total	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				
IRA - 4 LLS - 4 PLAI / 0 PLUS (PRIR) (opérations à identifiant)	C0724-31-0045	QP999200	IMMOB RHONE ALPES	PLUS					04/03/2019 00:00:00	S1	2020	20
				PLAI	4	40 720,00 €	0,00 €	40 720,00 €				
				Total	4	40 720,00 €	0,00 €	40 720,00 €				
100 rue Bugeaud Lyon 6ème	C0724-31-0088	QP999200	IMMOB RHONE ALPES	PLUS					13/03/2020 00:00:00	S2	2021	4
				PLAI	10	87 640,00 €	0,00 €	87 640,00 €				

				Total	10	87 640,00 €	0,00 €	87 640,00 €				
IRA - Lyon 2 - ZAC Confluence îlot B1 – CN	C0724-31-0111	QP999200	IMMOB RHONE ALPES	PLUS	16	181 000,00 €		181 000,00 €	14/11/2022 20:03:20	S2	2022	7
				PLAI	10	87 640,00 €	0,00 €	87 640,00 €				
				Total	26	268 640,00 €	0,00 €	268 640,00 €				
Reconstitutions sur site - 515 LLS - 144 PLAI / 371 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)	C0724-31-0157	QP999100	METROPOLE DE LYON	PLUS	371	2 968 000,00 €		2 968 000,00 €		S1	2020	20
				PLAI	144	1 584 000,00 €	1 238 400,00 €	2 822 400,00 €				
				Total	515	4 552 000,00 €	1 238 400,00 €	5 790 400,00 €				
Reconstitutions sur site - 172 LLS - 21 PLAI / 151 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)	C0724-31-0158	QP999200	METROPOLE DE LYON	PLUS	151	1 208 000,00 €		1 208 000,00 €		S1	2020	20
				PLAI	21	231 000,00 €	180 600,00 €	411 600,00 €				
				Total	172	1 439 000,00 €	180 600,00 €	1 619 600,00 €				
Forfaits AA - 169 LLS - 142 PLAI / 27 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)	C0724-31-0159	QP999100	METROPOLE DE LYON	PLUS	27	810 000,00 €		810 000,00 €		S1	2020	20
				PLAI	142	3 195 000,00 €	2 513 400,00 €	5 708 400,00 €				
				Total	169	4 005 000,00 €	2 513 400,00 €	6 518 400,00 €				
Forfaits AA - 30 LLS - 0 PLAI / 30 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)	C0724-31-0160	QP999200	METROPOLE DE LYON	PLUS	30	1 200 000,00 €		1 200 000,00 €		S1	2020	20
				PLAI			0,00 €	0,00 €				

				Total	30	1 200 000,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €				
Dynacité - 158 LLS - 119 PLAI / 39 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)	C0724-31-0003	QP999100	OPH AIN	PLUS	39	780 000,00 €		780 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	20
				PLAI	119	1 785 000,00 €	1 404 200,00 €	3 189 200,00 €				
				Total	158	2 565 000,00 €	1 404 200,00 €	3 969 200,00 €				
OPPC - Corbas - Route de Lyon et chemin du port - 6 PLAI - CN	C0724-31-0023	QP999100	OPH AIN	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2019	7
				PLAI	6	90 000,00 €	70 800,00 €	160 800,00 €				
				Total	6	90 000,00 €	70 800,00 €	160 800,00 €				
OPPC - Lyon 8 - 30 rue St Nestor - CN	C0724-31-0024	QP999100	OPH AIN	PLUS	6	120 000,00 €		120 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2019	6
				PLAI	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €				
				Total	11	195 000,00 €	59 000,00 €	254 000,00 €				
DYNACITE - Sathonay Camp - ZAC Castellane - 13 PLAI - 10 PLUS - CN	C0724-31-0052	QP999100	OPH AIN	PLUS	10	200 000,00 €		200 000,00 €	01/11/2019 00:00:00	S1	2021	9
				PLAI	13	195 000,00 €	153 400,00 €	348 400,00 €				
				Total	23	395 000,00 €	153 400,00 €	548 400,00 €				
DYNACITE - Lyon 7 - PUP Ginkgo - 17 PLAI / 9 PLUS - CN	C0724-31-0091	QP999100	OPH AIN	PLUS	9	180 000,00 €		180 000,00 €	06/08/2021 00:00:00	S2	2021	6
				PLAI	17	255 000,00 €	200 600,00 €	455 600,00 €				
				Total	26	435 000,00 €	200 600,00 €	635 600,00 €				
DYNACITE - Champagne au Mont d'Or - CN	C0724-31-0145	QP999100	OPH AIN	PLUS						S2	2022	5
				PLAI	2	30 000,00 €	23 600,00 €	53 600,00 €				
				Total	2	30 000,00 €	23 600,00 €	53 600,00 €				

OPPC - Albigny sur Saône - 5 rue Etienne Richerand - CN	C0724-31-0025	QP999100	OPH LYON METROPOLE	PLUS	8	160 000,00 €		160 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	11
				PLAI	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				
				Total	11	205 000,00 €	35 400,00 €	240 400,00 €				
OPPC - Caluire et Cuire - 53 rue Coste - 15 PLAI - CN	C0724-31-0026	QP999100	OPH LYON METROPOLE	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2019	8
				PLAI	15	225 000,00 €	177 000,00 €	402 000,00 €				
				Total	15	225 000,00 €	177 000,00 €	402 000,00 €				
OPPC - Lyon - 21 Rue Balthazar - 1 PLAI/3 PLUS - CN	C0724-31-0027	QP999100	OPH LYON METROPOLE	PLUS	3	60 000,00 €		60 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2019	7
				PLAI	1	15 000,00 €	11 800,00 €	26 800,00 €				
				Total	4	75 000,00 €	11 800,00 €	86 800,00 €				
OPPC - Lyon - Angle rues Rachais/Domer/Repos - 4 PLAI - CN	C0724-31-0028	QP999100	OPH LYON METROPOLE	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	03/04/2019 00:00:00	S2	2019	7
				PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
				Total	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
LMH - 734 LLS - 482 PLAI / 252 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)	C0724-31-0046	QP999100	OPH LYON METROPOLE	PLUS	252	5 040 000,00 €		5 040 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	20
				PLAI	482	7 230 000,00 €	5 687 600,00 €	12 917 600,00 €				
				Total	734	12 270 000,00 €	5 687 600,00 €	17 957 600,00 €				
LMH - 111 LLS - 83 PLAI / 28 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)	C0724-31-0047	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS	28	560 000,00 €		560 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	20
				PLAI	83	1 245 000,00 €	979 400,00 €	2 224 400,00 €				

				Total	111	1 805 000,00 €	979 400,00 €	2 784 400,00 €				
OPPC - Saint Fons - 45/47/49 Avenue Jean Jaurès - 41 PLUS - CN	C0724- 31-0051	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS	41	328 000,00 €		328 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2019	9
				PLAI	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
				Total	41	328 000,00 €	0,00 €	328 000,00 €				
LMH - BRON - ZAC des Terrasses G1/G2 - 19 PLAI/32 PLUS - CN	C0724- 31-0066	QP999100	OPH LYON METROPOLE	PLUS	32	640 000,00 €		640 000,00 €	06/11/2020 00:00:00	S2	2022	4
				PLAI	19	285 000,00 €	224 200,00 €	509 200,00 €				
				Total	51	925 000,00 €	224 200,00 €	1 149 200,00 €				
LMH - SAINT-DIDIER-AU- MONT-D'OR - 20/22 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 10 PLAI/9 PLUS - CN	C0724- 31-0071	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS	9	180 000,00 €		180 000,00 €	06/11/2020 00:00:00	S2	2020	4
				PLAI	10	150 000,00 €	118 000,00 €	268 000,00 €				
				Total	19	330 000,00 €	118 000,00 €	448 000,00 €				
LMH - CHARLY - ILOT DE LA MAIRIE - 11 PLAI / 7 PLUS - CN	C0724- 31-0075	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS	7	140 000,00 €		140 000,00 €	06/11/2020 00:00:00	S1	2020	4
				PLAI	11	165 000,00 €	129 800,00 €	294 800,00 €				
				Total	18	305 000,00 €	129 800,00 €	434 800,00 €				
LMH - CRAPONNE - 4 rue MARCEL PLASSE - 4 PLAI / 3 PLUS - CN	C0724- 31-0076	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS	3	60 000,00 €		60 000,00 €	06/11/2020 00:00:00	S1	2020	4
				PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
				Total	7	120 000,00 €	47 200,00 €	167 200,00 €				

LMH - LYON 7 - 20-22 RUE DES GIRONDINS - 4 PLAI - CN	C0724-31-0077	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	06/11/2020 00:00:00	S2	2020	4
				PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
				Total	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
LMH/Caluire et CUIRE/Montessuy Ilot est /CN/22 plus et 32 PLAI	C0724-31-0081	QP999100	OPH LYON METROPOLE	PLUS	22	440 000,00 €		440 000,00 €	13/03/2020 00:00:00	S2	2022	4
				PLAI	32	480 000,00 €	377 600,00 €	857 600,00 €				
				Total	54	920 000,00 €	377 600,00 €	1 297 600,00 €				
LMH/La Tour de Salvagny/rue de la mairie - L'Arcae/CN/3 PLAI	C0724-31-0082	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS					13/03/2020 00:00:00	S1	2022	4
				PLAI	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				
				Total	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				
LMH/Fontaines sur Saône/8 rue Vignet Trouvé/CN/5 PLAI	C0724-31-0083	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS					13/03/2020 00:00:00	S1	2022	6
				PLAI	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €				
				Total	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €				
LMH/Villeurbanne/6-10 rue Denis Papin/CN/3 PLAI	C0724-31-0087	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS					13/03/2020 00:00:00	S1	2022	4
				PLAI	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				
				Total	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				
LMH/STE FOY LES LYON/16 Rue Marguerite /AA/3 PLAI	C0724-31-0095	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS					13/03/2020 00:00:00	S1	2022	2
				PLAI	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				
				Total	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				

LMH/ Lyon/ 280-284 boulevard Pinel/ CN/ 5 PLAI	C0724-31-0096	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS					13/03/2020 00:00:00	S1	2022	4
				PLAI	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €				
				Total	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €				
LMH - NEUVILLE SUR SAONE - 9 AVENUE GAMBETTA - CN	C0724-31-0115	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS						S2	2022	6
				PLAI	1	15 000,00 €	11 800,00 €	26 800,00 €				
				Total	1	15 000,00 €	11 800,00 €	26 800,00 €				
LMH - VILLEURBANNE - 154 -156 RUE ALEXIS PERRONCEL - CN	C0724-31-0116	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS						S2	2022	6
				PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
				Total	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
LMH – Bron – 336 route de Genas – CN	C0724-31-0125	QP999100	OPH LYON METROPOLE	PLUS	4	80 000,00 €		80 000,00 €	15/11/2022 00:00:00	S2	2022	7
				PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
				Total	8	140 000,00 €	47 200,00 €	187 200,00 €				
LMH - ST GENIS LES OLLIERES - 22 RUE MARIUS PONCET - CN	C0724-31-0129	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS						S2	2022	6
				PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
				Total	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
LMH - Corbas - 51 Avenue du 8 mai 1945 - CN	C0724-31-0130	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS						S2	2022	6
				PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
				Total	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				

LMH - Francheville - Les Allées du Moulin - CN	C0724-31-0131	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS					S2	2022	6	
				PLAI	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €				
				Total	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €				
LMH - LA TOUR DE SALVAGNY - 2 Rue de Paris - AA	C0724-31-0132	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS	3	90 000,00 €		90 000,00 €	S2	2022	2	
				PLAI	2	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				
				Total	5	135 000,00 €	35 400,00 €	170 400,00 €				
LMH - LYON 3 - 39-41 RUE JEANNE D'ARC - AEFA	C0724-31-0133	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS					01/12/2022 00:00:00	S2	2022	6
				PLAI	1	15 000,00 €	11 800,00 €	26 800,00 €				
				Total	1	15 000,00 €	11 800,00 €	26 800,00 €				
LMH - BRON - 21 BIS RUE SALVADOR ALLENDE - CN	C0724-31-0134	QP999100	OPH LYON METROPOLE	PLUS	11	220 000,00 €		220 000,00 €	S2	2022	7	
				PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
				Total	15	280 000,00 €	47 200,00 €	327 200,00 €				
LMH - Meyzieu - 2 rue de l'Ardèche - CN	C0724-31-0135	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS					S2	2022	4	
				PLAI	2	30 000,00 €	23 600,00 €	53 600,00 €				
				Total	2	30 000,00 €	23 600,00 €	53 600,00 €				
LMH - SAINT GENIS LAVAL - 26 RUE PIERRE FOUREL - CN	C0724-31-0139	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS					S2	2022	6	
				PLAI	1	15 000,00 €	11 800,00 €	26 800,00 €				
				Total	1	15 000,00 €	11 800,00 €	26 800,00 €				

LMH - DARDILLY - îlot F - CN	C0724-31-0152	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS					S2	2022	7	
				PLAI	6	90 000,00 €	70 800,00 €	160 800,00 €				
				Total	6	90 000,00 €	70 800,00 €	160 800,00 €				
LMH - Sainte-Foy-lès-Lyon - 26 chemin Croix Pivort - CN	C0724-31-0153	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS					S2	2022	7	
				PLAI	8	120 000,00 €	94 400,00 €	214 400,00 €				
				Total	8	120 000,00 €	94 400,00 €	214 400,00 €				
LMH - DARDILLY - îlot E - CN	C0724-31-0154	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS					S2	2022	10	
				PLAI	8	120 000,00 €	94 400,00 €	214 400,00 €				
				Total	8	120 000,00 €	94 400,00 €	214 400,00 €				
LMH - LYON 7 - 75 rue Clement Marot - CN	C0724-31-0155	QP999200	OPH LYON METROPOLE	PLUS					S2	2022	7	
				PLAI	8	120 000,00 €	94 400,00 €	214 400,00 €				
				Total	8	120 000,00 €	94 400,00 €	214 400,00 €				
SACOVIV - 30 LLS - 18 PLAI / 12 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)	C0724-31-0161	QP999100	SACOVIV SAEM	PLUS	12	240 000,00 €		240 000,00 €	S1	2023	14	
				PLAI	18	270 000,00 €	212 400,00 €	482 400,00 €				
				Total	30	510 000,00 €	212 400,00 €	722 400,00 €				
OPPC - BRON - 5bis rue Christian Lacouture - 3 PLAI - AA	C0724-31-0030	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2019	5
				PLAI	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				
				Total	3	45 000,00 €	35 400,00 €	80 400,00 €				

OPPC - TASSIN LA DEMI LUNE - 13 av. de la Constellation Via Luna 2 - 8 PLAI - CN	C0724-31-0031	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLUS	0	0,00 €		0,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2019	4
				PLAI	8	120 000,00 €	94 400,00 €	214 400,00 €				
				Total	8	120 000,00 €	94 400,00 €	214 400,00 €				
OPPC - LYON 3 - 12/14 rue St Sidoine 9 PLAI / 22 PLUS - AA	C0724-31-0033	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLUS	22	440 000,00 €		440 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2019	4
				PLAI	9	135 000,00 €	106 200,00 €	241 200,00 €				
				Total	31	575 000,00 €	106 200,00 €	681 200,00 €				
OPPC - LYON 3 - 63 rue de la Villette - 7 PLAI / 15 PLUS - AA	C0724-31-0034	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLUS	15	300 000,00 €		300 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2019	4
				PLAI	7	105 000,00 €	82 600,00 €	187 600,00 €				
				Total	22	405 000,00 €	82 600,00 €	487 600,00 €				
Alliade - 204 LLS - 159 PLAI / 45 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)	C0724-31-0038	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLUS	45	900 000,00 €		900 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	20
				PLAI	159	2 385 000,00 €	1 876 200,00 €	4 261 200,00 €				
				Total	204	3 285 000,00 €	1 876 200,00 €	5 161 200,00 €				
Alliade - 183 LLS - 136 PLAI / 47 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)	C0724-31-0039	QP999200	SAHLM ALLIADE	PLUS	47	940 000,00 €		940 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	20
				PLAI	136	1 917 340,00 €	1 392 400,00 €	3 309 740,00 €				
				Total	183	2 857 340,00 €	1 392 400,00 €	4 249 740,00 €				
ALLIADE - BRON - 5bis rue Christian Lacouture - 13 PLAI / 21 PLUS - CN	C0724-31-0053	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLUS	21	420 000,00 €		420 000,00 €	06/11/2020 00:00:00	S2	2021	4
				PLAI	13	195 000,00 €	153 400,00 €	348 400,00 €				
				Total	34	615 000,00 €	153 400,00 €	768 400,00 €				

Alliade - Villeurbanne - 107 Rue du 1er Mars - 16 PLAI / 13 PLUS - CN	C0724-31-0059	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLUS	13	260 000,00 €		260 000,00 €	06/11/2020 00:00:00	S1	2021	6
				PLAI	16	240 000,00 €	188 800,00 €	428 800,00 €				
				Total	29	500 000,00 €	188 800,00 €	688 800,00 €				
ALLIADE - Bron ZAC Terrailon - ALH - 19 PLUS - 8 PLAI - CN	C0724-31-0085	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLUS	19	152 000,00 €		152 000,00 €	13/03/2020 00:00:00	S2	2022	5
				PLAI	8	88 000,00 €	68 800,00 €	156 800,00 €				
				Total	27	240 000,00 €	68 800,00 €	308 800,00 €				
ALLIADE - Charbonnières les Bains - CN	C0724-31-0089	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLUS	3	60 000,00 €		60 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2022	3
				PLAI	5	75 000,00 €	59 000,00 €	134 000,00 €				
				Total	8	135 000,00 €	59 000,00 €	194 000,00 €				
Alliade - Lyon 7 - ZAC des Girondins - CN	C0724-31-0098	QP999200	SAHLM ALLIADE	PLUS	29	338 865,00 €		338 865,00 €	04/03/2019 00:00:00	S2	2023	5
				PLAI	12	105 168,00 €	0,00 €	105 168,00 €				
				Total	41	444 033,00 €	0,00 €	444 033,00 €				
ALLIADE - MEYZIEU - Combe aux Loups - 4 PLUS - 6 PLAI - CN	C0724-31-0099	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLUS	4	80 000,00 €		80 000,00 €	13/03/2020 00:00:00	S2	2022	4
				PLAI	6	90 000,00 €	70 800,00 €	160 800,00 €				
				Total	10	170 000,00 €	70 800,00 €	240 800,00 €				
MEYZIEU - Mathiolan Ouest - 18 PLAI	C0724-31-0100	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLUS					13/03/2020 00:00:00	S1	2023	4
				PLAI	18	270 000,00 €	212 400,00 €	482 400,00 €				
				Total	18	270 000,00 €	212 400,00 €	482 400,00 €				
				PLUS	10	200 000,00 €		200 000,00 €				



ALLIADE - MEYZIEU - Rue de la République - 10 PLUS - 8 PLAI - CN	C0724-31-0101	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLAI	8	120 000,00 €	94 400,00 €	214 400,00 €	13/03/2020 00:00:00	S1	2023	4
				Total	18	320 000,00 €	94 400,00 €	414 400,00 €				
ALLIADE - Charly - 323 chemin des Ferratières - VEFA - CN	C0724-31-0126	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLUS	8	160 000,00 €		160 000,00 €		S2	2022	4
				PLAI	7	105 000,00 €	82 600,00 €	187 600,00 €				
				Total	15	265 000,00 €	82 600,00 €	347 600,00 €				
ALLIADE - LYON 8 - 15 avenue de Mermoz - VEFA	C0724-31-0127	QP999200	SAHLM ALLIADE	PLUS	7	81 795,00 €		81 795,00 €		S2	2022	5
				PLAI	4	35 056,00 €	0,00 €	35 056,00 €				
				Total	11	116 851,00 €	0,00 €	116 851,00 €				
ALLIADE - LYON 7 - Rue des Girondins - CN	C0724-31-0128	QP999200	SAHLM ALLIADE	PLUS						S2	2022	5
				PLAI	16	140 224,00 €	0,00 €	140 224,00 €				
				Total	16	140 224,00 €	0,00 €	140 224,00 €				
ALLIADE - CORBAS - Impasse des Chalets - CN	C0724-31-0142	QP999200	SAHLM ALLIADE	PLUS						S2	2022	8
				PLAI	10	150 000,00 €	118 000,00 €	268 000,00 €				
				Total	10	150 000,00 €	118 000,00 €	268 000,00 €				
				PLUS								
ALLIADE - Francheville - 52 route du Bruissin - CN	C0724-31-0143	QP999100	SAHLM ALLIADE	PLAI	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €		S2	2022	3
				Total	4	60 000,00 €	47 200,00 €	107 200,00 €				
ALLIADE - MEYZIEU - 11 rue de la République - CN	C0724-31-0146	QP999200	SAHLM ALLIADE	PLUS	3	60 000,00 €		60 000,00 €		S2	2022	4
				PLAI	11	165 000,00 €	129 800,00 €	294 800,00 €				



				Total	14	225 000,00 €	129 800,00 €	354 800,00 €				
ALLIADE - OULLINS - Rue Aulagne - VEFA	C0724-31-0147	QP999200	SAHLM ALLIADE	PLUS	12	240 000,00 €		240 000,00 €	S2	2022	4	
				PLAI	13	195 000,00 €	153 400,00 €	348 400,00 €				
				Total	25	435 000,00 €	153 400,00 €	588 400,00 €				
ALLIADE - LYON 9 - 40 rue des Docks - VEFA	C0724-31-0148	QP999200	SAHLM ALLIADE	PLUS					13/03/2020 00:00:00	S2	2022	6
				PLAI	5	43 820,00 €	0,00 €	43 820,00 €				
				Total	5	43 820,00 €	0,00 €	43 820,00 €				
Semcoda - 167 LLS - 130 PLAI / 37 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)	C0724-31-0014	QP999100	SEMCODA APRICOT IMMO	PLUS	37	740 000,00 €		740 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	20
				PLAI	130	1 950 000,00 €	1 534 000,00 €	3 484 000,00 €				
				Total	167	2 690 000,00 €	1 534 000,00 €	4 224 000,00 €				
Semcoda - 8 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)	C0724-31-0049	QP999200	SEMCODA APRICOT IMMO	PLUS	8	64 000,00 €		64 000,00 €	04/03/2019 00:00:00	S1	2020	20
				PLAI	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
				Total	8	64 000,00 €	0,00 €	64 000,00 €				
Semcoda - Corbas - 49 rue centrale nord - 6 PLAI/18 PLUS - CN	C0724-31-0072	QP999100	SEMCODA APRICOT IMMO	PLUS	18	360 000,00 €		360 000,00 €	06/11/2020 00:00:00	S1	2021	6
				PLAI	6	90 000,00 €	70 800,00 €	160 800,00 €				
				Total	24	450 000,00 €	70 800,00 €	520 800,00 €				

Article 3.5 – Modification de l'article 10 du titre II « le plan de financement des opérations programmées »

L'article 10 est désormais rédigé comme suit :

« Le plan de financement des opérations programmées »

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'Anru.
- Le tableau financier signé par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'Anru, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers Anru prévisionnels, déclinés entre montant de subventions Anru prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'Anru au titre du NPNRU s'entend pour un montant global de concours financiers prévisionnels de 126 357 545,60 € comprenant 48 328 777,60 € de subventions et 78 028 768,00 € de prêts bonifiés Action Logement.
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 175 000 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de 542 955 000 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8.

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention)

Contrat concerné	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Protocole de préfiguration n°336*	35 597 762,68 €	22 916 979,00 €	58 514 741,68 €
Présente Convention cadre de la Métropole de Lyon, n°724	48 328 777,60 €	78 028 768,00 €	126 357 545,60 €
Totaux	83 926 540,28 €	100 945 747,00 €	184 872 287,28 €

* Répartition des concours financiers tenant compte du transfert du protocole de préfiguration métropolitain dans la convention-cadre, du volume de reconstitution de l'offre LLS de 15 logements (5 PLAI, 10 PLUS) représentant 235 700 € de concours financiers (45 000 € de subventions, 190 700 € de prêts).

Article 3.6 – Modification des annexes à la Convention cadre

Les annexes A 4.3 (pour le paragraphe reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux), B1, B2, C1, C3, C4, C6, C9 sont remplacées par les annexes au présent avenant.
 L'annexe D5 « Convention Minoration de loyer » est remplacée par la « Charte locale d'insertion » annexée au présent avenant.
 La table des annexes est modifiée en conséquence.

Article 4 : Date d'effet et mesure d'ordre

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par la dernière partie prenante signataire.

Les clauses de la convention pluriannuelle non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues dans la Convention pluriannuelle.

La convention pluriannuelle et ses avenants successifs, en ce compris le présent avenant, forment un tout indivisible. Une version actualisée de la convention pluriannuelle consolidant l'ensemble des modifications sera remise à l'ANRU par le porteur de projet.

ANNEXES

ANNEXES MODIFIEES PAR AVENANT N°1

A – A 4.3 Bilan des opérations urgentes et à démarrage anticipé

Mise à jour de la reconstitution de l'offre du protocole de préfiguration (annulation, report)

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

B1 Description des contreparties foncières pour le groupe Action Logement

B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations

C3 Fiches descriptives des opérations programmées

C4 Tableau financier relatif aux opérations programmées cofinancées par l'Anru et concernées par la présente convention pluriannuelle

C6 Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

C9 Tableaux de synthèse des opérations habitat

D5 Charte locale d'insertion

TABLE DES ANNEXES

A - Présentation du projet :

A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville

A2 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A3 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)

A5 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A6 Tableau de bord des objectifs urbains

A7 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A8 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A9 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A10 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A11 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A12 Sans objet – plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

B1 Description des contreparties foncières pour le groupe Action Logement

B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations

C2 Sans objet - tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet

C3 Fiches descriptives des opérations programmées

C4 Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'Anru et concernées par la présente convention pluriannuelle

C5 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

C6 Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

C7 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

C8 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d’Agora à la date d’examen du projet)

C9 Tableaux de synthèse des opérations habitat

D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

D1 Document cadre fixant les orientations en matière d’attribution prévu à l’issue de la loi égalité et citoyenneté par l’article L. 441-1-5 du CCH

D2 Sans objet – convention spécifique relative au projet de gestion le cas échéant

D3 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

D4 Charte relogement

D5 Charte locale d’insertion

Annexe A4 – SYNTHÈSE DE LA PHASE PROTOCOLE

A4.3 Bilan des opérations urgentes et à démarrage anticipé

Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (285)

2017 : 167 logements financés 99 PLAI et 68 PLUS

Organisme	Commune	Adresse	Type	Plus	Plai	Total
Lyon Métropole Habitat	Collonges-au-mont-d'or	Centre bourg	CN		10	10
Grand Lyon Habitat	Lyon 2	28 cours Charlemagne	CN		5	5
Lyon Métropole Habitat	Lyon 3	42 rue Saint-Isidore	CN	2	2	4
Lyon Métropole Habitat	Lyon 3	44 bis rue Saint-Isidore	CN	8	4	12
Grand Lyon Habitat	Lyon 3	106 cours du docteur Long	AA		4	4
Lyon Métropole Habitat	Lyon 4	26-28 rue de Cuire	CN		8	8
Grand Lyon Habitat	Lyon 5	54 rue Tramassac	AA	5	2	7
Grand Lyon Habitat	Lyon 6	49 rue d'Inkermann / 84 rue des Charmettes	CN		8	8
Grand Lyon Habitat	Lyon 6	267 cours Lafayette	CN		7	7
Grand Lyon Habitat	Lyon 6	100 cours Vitton	AA	5	3	8
Grand Lyon Habitat	Lyon 7	35 rue Chevreur	AA	7	4	11
Dynacité	Lyon 7	ZAC Girondins lot 12 - rue Crépet/rue Félizat	CN	6	10	16
Grand Lyon Habitat	Lyon 9	ZAC Industrie	CN		12	12
Grand Lyon Habitat	Meyzieu	3 chemin du gravier blanc	AA	4	2	6
Lyon Métropole Habitat	Montanay	409 rue de la croix blanche	CN	5	3	8
ICF sud-est Méditerranée	Vénissieux	22 chemin du charbonnier	CN	10	7	17
ICF sud-est Méditerranée	Vénissieux	21 rue de la Commune de Paris	CN	16	8	24

2018 : 7 logements financés (sur 103 identifiés) 3 PLAI et 4 PLUS

Organisme	commune	Adresse	Type	Plus	Plai	Total
Grand Lyon Habitat	Caluire et Cuire	24 route de Strasbourg	AA	4	3	7

Le solde de 111 logements est reporté dans la convention cadre (96 logements en 2019 puis 15 logements supplémentaires en 2022 par l'avenant 1).

Annexe B1 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES FONCIÈRES POUR LE GROUPE ACTION LOGEMENT (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties foncières mises à disposition de Foncière Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées dans les conventions quartiers adossées à la présente convention-cadre.

Le tableau ci-dessous présente le volume indicatif (actualisé au 30/09/2022) de logements produit sur chaque quartier par Foncière Logement ou filiale d'Action Logement sur les fonciers mis à disposition au titre des contreparties. Le volume exact et la localisation des programmes immobiliers seront précisés dans les conventions de quartier. Il sera suivi annuellement de façon consolidée dans les revues de projet de la présente convention-cadre.

Les contreparties de chaque quartier seront suivies individuellement dans les instances de pilotage et les revues de projet de chaque convention quartier.

Foncière Logement se réserve la possibilité de transférer une partie de ses droits à un autre opérateur du groupe Action Logement. C'est le cas notamment pour le projet NPNRU de Givors.

Commune - Quartier	Nombre de Logement Foncière Logement (base 80m ² SDP moyen/logt)	Commentaire
Lyon 8ème -Mermoz sud	188	Lots identifiés - voir convention de quartier
Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier	155	Lots identifiés - voir convention de quartier
Villeurbanne – Buers*	67	Lot identifié – voir convention de quartier
Bron Terrailon	43	Lot identifié – voir convention de quartier
Vaulx en Velin, Grand Ile**	212	Lots identifiés -voir convention de quartier
Rillieux la Pape – Ville Nouvelle	280	Voir convention de quartier. Suppléments de 34 logements (suite revoyure) à localiser
Lyon 8ème Langlet	40	Voir convention de quartier
Saint Priest Bellevue	25	Lot identifié – voir convention de quartier
Lyon 9ème La Duchère	121	Voir convention de quartier

Commune - Quartier	Nombre de Logement Foncière Logement (base 80m ² SDP moyen/logt)	Commentaire
Vénissieux – Saint-Fons Secteurs Minguettes - Clochettes	315	Voir convention de quartier Suppléments de 93 logements (suite revoyure) à localiser
Bron Parilly	272	Dont 56 logements dans le cadre de l'opération de recyclage UC5. Définition des fonciers (hors recyclage UC5) à préciser
Villeurbanne Saint Jean	175	Voir convention de quartier 14 000 m ² de droits à construire (SDP) adossé à une constructibilité de 45 659 m ² de SDP dans le QPV, à actualiser en phase avenant, prenant la forme de : - 5600 m ² de SDP dans le cadre de l'opération de recyclage de la tour 52 (cession EMH) (environ 70 logements) - 8400 m ² de SDP de terrain (environ 105 logements à localiser)
Givors***	15	Contreparties foncières transférées à Alliade Habitat (filiale du Groupe Action Logement) Lot identifié
TOTAL NPNRU	1 908	

* Pour mémoire – Villeurbanne Les Buers : la convention de site prévoit une SDP permettant la réalisation de 67 logements. Compte tenu des contraintes liées au foncier, seuls 61 logements pourront finalement être réalisés. Conformément à la décision du Comité contractuel du 25/10/2022, cet écart qui représente 400 m² de SDP doit par conséquent être retrouvé sur une autre opération ou sur un autre site. Dans l'attente, le nombre affiché pour Villeurbanne les Buers reste de 67 logements.

** Pour mémoire – Vaulx-en-Velin : les contreparties foncières au titre du PNRU dont bénéficie Alliade Filiale du Groupe Action Logement sur la ZAC Mas du Taureau, et les 2500 m² de SDP de Foncière Logement à réaliser sur le lot 5 de la ZAC Grapinnièrre au titre du PNRU, ne sont pas comptabilisées dans l'objectif du tableau ci-dessus.

*** Pour mémoire – Givors : les 500m² de SDP acquis par Alliade Habitat à titre onéreux pour pouvoir réaliser une opération sur l'ensemble du tènement ne sont pas comptabilisés dans l'objectif du tableau ci-dessus.

Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Au total, les contreparties cédées représentent **1531 droits de réservation de logements locatifs sociaux en droits uniques**, correspondant à **29,64 %** du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification sont financées par l'Agence dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et le cas échéant dans le cadre du protocole de préfiguration).

- Le nombre global de droits de réservation en droits uniques (flux) est calculé sur les bases suivantes :

Calcul du nombre de droits de réservation en droits uniques selon la catégorie d'opération				
Zones géographiques/Type d'opérations	% sur nombre total de logements construits hors QPV	% sur nombre total de logements construits en QPV	% sur nombre total de logements requalifiés < à 45 000 €	% sur nombre total de logements requalifiés > à 45 000 €
1 - Grand pôle IDF	25,0% soit XX droits	35,0% soit XX droits	35,0% soit XX droits	40,0% soit XX droits
2 - Couronne Grand pôle IDF + Métropoles d'Aix Marseille Provence / Métropole de Lyon / Métropole de Nice / Métropole de Toulon	27,23% soit 1260 droits	37,74% soit 271droits	38,5% soit 00 droits	44,0% soit 00 droits
3- Grand pôle Corse PACA et Rhône Alpes	36,3% soit XX droits	50,8% soit XX droits	50,8% soit XX droits	58,0% soit XX droits
4 - Autres Grands pôles	40,0% soit XX droits	56,0% soit XX droits	56,0% soit XX droits	64,0% soit XX droits
5 - Autres communes	41,3% soit XX droits	57,8% soit XX droits	57,8% soit XX droits	66,0% soit XX droits

- Parmi ce volume global de réservations en droits uniques, pour les premières mises en location des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant, Action Logement Services bénéficiera d'un droit de réservation à hauteur de :
 - o 12,5% du nombre total de logements reconstitués hors QPV soit 581 droits ;
 - o 17,5 % du nombre total de logements reconstitués en QPV et requalifiés dont le coût est inférieur à 45 000 € par logement soit 125 droits ;
 - o 20% du nombre total de logements requalifiés dont le coût est supérieur à 45 000 € par logement soit 0 droits.

Ces pourcentages s'appliquent pour les logements mis en location au titre de l'ensemble des opérations d'un organisme de logement social financées dans le cadre d'une même convention pluriannuelle et dans le cas présent, au titre du protocole de préfiguration et de la convention cadre métropolitaine.

Le volume global de droit de réservation (flux) se répartit entre organisme de logement social comme suit :

Organisme de logement social	
ADOMA	68
ALLIADE HABITAT	236
DYNACITE	99
EST METROPOLE HABITAT	120
ERILIA	60
GRANDLYON HABITAT-OPH	342
ICF EST MEDITERRANEE	77
IMMOBILIERE RHONE-ALPES	10
OPH METROPOLE DE LYON	428
CDC HABITAT	1
SEMCODA	82
SACOVIV	8
Total réservations en flux protocole + convention cadre	1531

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit.

Le porteur de projet, en lien avec les organismes de logement social du territoire concerné, est responsable de l'identification du volume de contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL prévue à l'article L 441-1-5 et la Convention Intercommunale d'Attribution qui prend notamment en compte les besoins des ménages salariés.

Ces droits de réservation devront être mis à la disposition d'Action Logement Services dans un délai maximum de 30 ans à compter de la date de signature de la convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés. Ils sont convertis en flux annuel dans les conventions de réservation, prévues par le décret n°2020-145 du 20 février 2020.

A – Pour les droits de réservation des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant :

A.1. Pour les droits de réservation des opérations de reconstitution hors quartier prioritaire de la politique de la ville (hors QPV) :

Au titre des logements locatifs sociaux reconstitués hors-site, **1260** droits de réservation en droits uniques sont mis à disposition d'Action Logement Services (dont **581** droits aux premières mises en location).

Ces droits de réservation sont mobilisés sur les flux de logements non réservés de l'organisme de logement social.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, sur d'autres opérations équivalentes situées également hors quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour les premières mises en location, Action Logement Services bénéficiera de **581** droits de réservation hors QPV selon la répartition suivante envisagée* :

24 réservations au titre du protocole de préfiguration :

Localisation visée*	Organisme de logement social	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
Vénissieux 22 chemin du Charbonnier	ICF Habitat Sud Est	10 PLUS 7 PLAI	30/09/2019	2		1 PLUS 1 PLAI
Vénissieux 21 rue de la commune de Paris	ICF Habitat Sud Est	16 PLUS 8 PLAI	01/06/2018	3		2 PLUS 1 PLAI
Lyon 7è Rue Crépet ZAC Girondins	DYNACITE	6 PLUS 10 PLAI	31/05/2020	2		1 PLUS 1 PLAI
Lyon 28 Cours Charlemagne	GLH	5 PLAI	30/09/2019	1		1 PLAI
Lyon 5è 55 bis Av. du Point du jour (Réservation délocalisée du programme financé 106 crs du Dr Long)	GLH	4 PLAI	05/09/2019	1		1 PLAI
Lyon 5è 54 rue Tramassac	GLH	5 PLUS 2 PLAI	31/05/2019	1		1 PLAI
Lyon 6è A préciser (Réservation délocalisée du programme financé 41 rue de la Viabert)	GLH	8 PLAI	06/03/2020	1		1 PLAI
Lyon 6è 267 cours Lafayette	GLH	7 PLAI	17/09/2019	1		1 PLAI
Caluire et Cuire 24 route de Strasbourg	GLH	4 PLUS 3 PLAI	12/09/2020	1		1 PLUS

Localisation visée*	Organisme de logement social	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
Lyon 5è 55 bis Av. du Point du jour (Réservation délocalisée du programme financé 100 cours Vitton)	GLH	5 PLUS 3 PLAI	05/09/2019	1		1 PLUS
Lyon 3è 208 rue de Créqui (Réservation délocalisée du programme financé 35 rue de Chevreul)	GLH	7 PLUS 4 PLAI	16/03/2019	1		1 PLUS
Lyon 9è 7 rue Chinard (Réservation délocalisée du programme financé 3 ch. Gravier Blanc /Mezieu)	GLH	4 PLUS 2 PLAI	Mars 2021	1		1 PLUS
Lyon 7è OPEN SET 93 Rue Bollier Lyon 7è (Réservation délocalisée du programme financé 8 rue Félix Mangini ZAC de l'industrie Lyon 9è)	GLH	12 PLAI	01/10/2019	2		
Lyon 3è 44 bis rue St Isidore	LMH	8 PLUS 4 PLAI	10/09/2020	2		2 PLUS
Lyon 3è 42 rue St Isidore	LMH	2 PLUS 2 PLAI	30/10/2018	1		1 PLAI
Collonges au Mont d'or Centre bourg	LMH	10 PLAI	07/02/2020	1		1 PLAI
Lyon 4è 26-28 rue de Cuire	LMH	8 PLAI	06/04/2020	1		1 PLAI
Montanay 409 rue de la Croix blanche	LMH	5 PLUS 3 PLAI	10/04/2018	1		1 PLAI

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributeur(s).

** Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible.

557 réservations au titre de la convention cadre métropolitaine :

LOCALISATION VISEE HORS QPV	BAILLEUR	PRODUITS	DATE PREVISIONNELLE DE LIVRAISON	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	TYPLOGIES DE LOGEMENTS VISEE	COMMENTAIRES QUALITATIFS
A déterminer	ADOMA	249 PLAI		31	Ventilation sur tous types de typologies afin de bénéficier d'une offre variée de logements du T1 au T5	A préciser
Tassin-La-Demi-Lune - 13 Av de la Constellation / 142 BIS Rue Joliot Curie	ALLIADE HABITAT	8 PLAI	02/06/2022	1		1 PLAI dans le programme
Lyon 3 - 63 rue de la Villette / 11- 15 Avenue Georges Pompidou	ALLIADE HABITAT	15 PLUS 7 PLAI	01/01/2023	3		2 PLUS et 1 PLAI dans le programme
Lyon 3 - 12 -14 Rue St- Sidoine / 4 - 8 Rue Claudius Pionchon / 15- 17 Rue St-Victorien	ALLIADE HABITAT	22 PLUS 9 PLAI	01/01/2023	4		1 PLAI délocalisé Av G. Pompidou et 3 PLUS dans le programme
Bron - 5bis rue Christian Lacouture	ALLIADE HABITAT	21 PLUS 13 PLAI	15/07/2024	4		3 PLUS et 1 PLAI dans le programme
Bron - 5bis rue Christian Lacouture	ALLIADE HABITAT	3 PLAI	15/07/2024	1		1 PLAI dans le programme
Villeurbanne - 107 Rue du 1er Mars	ALLIADE HABITAT	13 PLUS 16 PLAI	01/07/2023	4		2 PLUS et 2 PLAI dans le programme
Lyon 7 - ZAC Girondins - Rue Félix Brun / Rue des Girondins	ALLIADE HABITAT	29 PLUS 11 PLAI	02/01/2026	5		2 PLAI 3 PLUS dans le programme
Meyzieu - Combe aux loups - Rue des Mimosas	ALLIADE HABITAT	4 PLUS 6 PLAI	01/08/2024	1		1 PLAI dans le programme
Meyzieu - 108/110 rue de la république	ALLIADE HABITAT	10 PLUS 8 PLAI	01/03/2025	2		1 PLAI et 1 PLUS dans le programme
Meyzieu - Mathiolan Ouest - Rue du Rambion / Bd Pierre Mendès France	ALLIADE HABITAT	18 PLAI	02/01/2025	2		2 PLAI dans le programme
Charbonnières-les- Bains - 4 ch. De St Roch	ALLIADE HABITAT	3 PLUS 5 PLAI	05/06/2023	1		1 PLAI dans le programme
A déterminer	ALLIADE HABITAT	215 PLUS 396 PLAI		76		A préciser
Sathonay Camp - ZAC Castellane - Rue Pasteur	DYNACITE	10 PLUS 13 PLAI	01/03/2023	3		1 PLUS et 2 PLAI dans le programme
Lyon 8 - 30 Rue St Nestor	DYNACITE	6 PLUS 5 PLAI	01/12/2022	2		1 PLUS et 1 PLAI dans le programme
Corbas - Route de Lyon - Ch du Port	DYNACITE	6 PLUS	31/12/2021	1		1 PLAI dans le programme
Lyon 7 - PUP Ginko - 133 Rue de Gerland	DYNACITE	9 PLUS 17 PLAI	01/04/2024	3		1 PLAI et 2 PLUS dans le programme
A déterminer	DYNACITE	33 PLUS 127 PLAI		20		A préciser

LOCALISATION VISEE HORS QPV	BAILLEUR	PRODUITS	DATE PREVISIONNELLE DE LIVRAISON	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	TYPLOGIES DE LOGEMENTS VISEE	COMMENTAIRES QUALITATIFS
Villeurbanne - ZAC La Soie - Lot L'- L'Amandier - 13 à 19 Rue de la Soie	EST METROPOLE HABITAT	16 PLUS 16 PLAI	01/01/2025	4	Ventilation sur tous types de typologies afin de bénéficier d'une offre variée de logements du T1 au T5	2 PLUS et 2 PLAI dans le programme
Villeurbanne - Rue Alfred de Musset (L'Autre Soie lot B2)	EST METROPOLE HABITAT	7 PLUS 16 PLAI	01/06/2024	3		1 PLUS et 2 PLAI dans le programme
A déterminer	EST METROPOLE HABITAT	143 PLUS 106 PLAI		31		A préciser
Villeurbanne - 30 à 36 rue Jules Kemer - Camille Claudel	ERILIA	8 PLUS 13 PLAI	01/04/2024	3		2 PLAI et 1 PLUS dans le programme
A déterminer	ERILIA	37 PLUS 93 PLAI		16		A préciser
Lyon 7 - 10 rue de Marseille	GRANDLYON HABITAT-OPH	8 PLUS 3 PLAI	09/06/2023	1		1 PLUS dans le programme
Lyon 6 - 19 Rue Viabert	GRANDLYON HABITAT-OPH	6 PLAI	03/05/2022	1		1 PLAI dans le programme
Lyon 7 - 22 Rue Bechevelin	GRANDLYON HABITAT-OPH	8 PLUS 4 PLAI	01/01/2022	2		1 PLUS et 1 PLAI dans le programme
Lyon 3 - 180 Route de Genas	GRANDLYON HABITAT-OPH	5 PLAI	10/11/2022	1		1 PLAI dans le programme
Saint-Genis-Laval - 14 Rue des Halles	GRANDLYON HABITAT-OPH	5 PLAI	29/12/2021	1		1 PLAI dans le programme
Lyon 8 - 53-59 rue HUGUES GUERIN	GRANDLYON HABITAT-OPH	2 PLUS 3 PLAI	13/12/2022	1		1 PLAI dans le programme
Charbonnières-les Bains - 9006 chemin de Chanterie	GRANDLYON HABITAT-OPH	5 PLUS 5 PLAI	13/02/2023	1		1 PLUS dans le programme
Oullins - 19 Grande Rue	GRANDLYON HABITAT-OPH	3 PLUS 2 PLAI	01/02/2023	1		1 PLUS dans le programme
Fontaines sur Saône - 9 Rue Pierre Carbon	GRANDLYON HABITAT-OPH	1 PLUS 2 PLAI	10/09/2022	1		1 PLAI délocalisé GINKGO Rue de Gerland / future Rue des Platanes Lot B1 - B3
St Genis Laval - 26 Petite Rue des Collonges	GRANDLYON HABITAT-OPH	2 PLUS 1 PLAI	12/08/2023	1		1 PLUS GINKGO Rue de Gerland / future Rue des Platanes Lot B1 - B3
Lyon 7 - 125 Gerland	GRANDLYON HABITAT-OPH	3 PLAI	03/01/2023	1	1 PLAI GINKGO Rue de Gerland / future Rue des Platanes Lot B1 - B3	

LOCALISATION VISEE HORS QPV	BAILLEUR	PRODUITS	DATE PREVISIONNELLE DE LIVRAISON	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	TYPOLOGIES DE LOGEMENTS VISEE	COMMENTAIRES QUALITATIFS
Lyon 3 - 223 Lacassagne	GRANDLYON HABITAT-OPH	2 PLAI	21/10/2022	1	Ventilation sur tous types de typologies afin de bénéficier d'une offre variée de logements du T1 au T5	1 PLAI GINKGO Rue de Gerland / future Rue des Platanes Lot B1 - B3
Lyon 4 - 16 Grande rue de la Croix Rousse	GRANDLYON HABITAT-OPH	8 PLUS 4 PLAI	10/06/2024	1		1 PLUS dans le programme
Lyon 7 - GINKGO - Bd de l'Artillerie / Rue Gerland / Rue JF Raclet	GRANDLYON HABITAT-OPH	31 PLUS 17 PLAI	16/02/2024	3		1 PLAI et 2 PLUS dans le programme
A déterminer	GRANDLYON HABITAT-OPH	282 PLUS 557 PLAI		99		A préciser
Oullins - 1/4 Rue Aynard	ICF EST MEDITERRANEE	27 PLUS 17 PLAI	01/06/2024	5		3 PLUS au 118 Rue Charton Oullins et 2 PLAI au 5 cours Suchet Lyon 2
Oullins - 118 Rue Charton	ICF EST MEDITERRANEE	20 PLUS 12 PLAI	30/12/2023	4		1 PLAI 3 PLUS dans le programme
Lyon 2 - 5 cours Suchet	ICF EST MEDITERRANEE	14 PLAI	31/01/2024	2		2 PLAI dans le programme
A déterminer	ICF EST MEDITERRANEE	40 PLUS 113 PLAI		19		A préciser
Lyon 6 - 100 Rue Bugeaud	IMMOBILIERE RHONE-ALPES	10 PLAI	30/06/2022	1		1 PLAI dans le programme
A déterminer	IMMOBILIERE RHONE-ALPES	16 PLUS 14 PLAI		4		A préciser
Lyon 3 - 21 rue Balthazar	OPH METROPOLE DE LYON	3 PLUS 1 PLAI	31/12/2021	1		1 PLUS dans le programme
Caluire et Cuire - 53 Rue Coste	OPH METROPOLE DE LYON	15 PLAI	30/01/2025	2		2 PLAI dans le programme
Albigny-sur-Saône - 5 rue Etienne Richerand	OPH METROPOLE DE LYON	12 PLUS 5 PLAI	01/03/2022	2		2 PLUS dans le programme
Lyon - 7 rue Domer / rue du repos	OPH METROPOLE DE LYON	4 PLAI	27/01/2025	1		1 PLAI délocalisé Caluire et Cuire Ilot Est Rue Pasteur, Rue Roux, Rue Painlevé
Bron - ZAC des Terrasses G1/G2	OPH METROPOLE DE LYON	32 PLUS 19 PLAI	18/08/2022	6		4 PLUS et 2 PLAI dans le programme
Charly - ILOT MAIRIE - Rue de l'Etrat / JB Frenet et Rue de l'Eglise	OPH METROPOLE DE LYON	7 PLUS 11 PLAI	24/04/2023	2	Ventilation sur tous types de typologies afin de bénéficier d'une offre variée de logements du T1 au T5	1 PLUS et 1 PLAI dans le programme

LOCALISATION VISEE HORS QPV	BAILLEUR	PRODUITS	DATE PREVISIONNELLE DE LIVRAISON	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	TYPLOGIES DE LOGEMENTS VISEE	COMMENTAIRES QUALITATIFS
Craponne - 4 rue MARCEL PLASSE	OPH METROPOLE DE LYON	3 PLUS 4 PLAI	28/02/2022	1		1 PLUS dans le programme
Lyon 7 - 20-22 RUE DES GIRONDINS	OPH METROPOLE DE LYON	4 PLAI	20/08/2025	1		1 PLAI dans le programme
Saint-Didier-au-Mont- d'Or - 20/22 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	OPH METROPOLE DE LYON	9 PLUS 10 PLAI	21/03/2023	2		1 PLUS et 1 PLAI dans le programme
Caluire et Cuire Montessuy - RUE PASTEUR - RUE ROUX - RUE PAINLEVE	OPH METROPOLE DE LYON	22 PLUS 32 PLAI	27/01/2025	4		1 PLAI et 3 PLUS dans le programme
La Tour de Salvagny - rue de la Mairie	OPH METROPOLE DE LYON	3 PLAI	07/12/2023	1		1 PLAI délocalisé Caluire - Montessuy RUE PASTEUR - RUE ROUX - RUE PAINLEVE
Fontaines sur Saône - 8 Vignet Trouvé Esprit Fontaine	OPH METROPOLE DE LYON	5 PLAI	23/01/2024	1		1 PLAI dans le programme
Villeurbanne - 6/10 Denis Papin	OPH METROPOLE DE LYON	3 PLAI	10/02/2023	1		1 PLAI délocalisé Caluire - Montessuy RUE PASTEUR - RUE ROUX - RUE PAINLEVE
Lyon 8 - 280 à 184 bd Pinel	OPH METROPOLE DE LYON	5 PLAI	15/05/2025	1		1 PLAI dans le programme
Sainte Foy-lès-Lyon - 16 Ste Marguerite	OPH METROPOLE DE LYON	3 PLAI	23/01/2025	1		1 PLAI délocalisé Caluire - Montessuy RUE PASTEUR - RUE ROUX - RUE PAINLEVE
A déterminer	OPH METROPOLE DE LYON	303 PLUS 693 PLAI		125		A préciser
A déterminer	CDC HABITAT	2 PLAI		1		A préciser
Corbas- 49 rue centrale nord	SEMCODA	18 PLUS 6 PLAI	01/03/2023	3		2 PLUS et 1 PLAI dans le programme
A déterminer	SEMCODA	45 PLUS 130 PLAI		22		A préciser
A déterminer	SACOVIV	12 PLUS 18 PLAI		4		A préciser

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible.

A.2. Pour les droits de réservation des opérations de reconstitution en QPV

Au total, 271 droits de réservation en droits uniques sont mis à disposition d'Action Logement Services au titre des logements locatifs sociaux reconstitués par dérogation dans un quartier prioritaire de la politique de ville financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain (dont 125 droits aux premières mises en location).

Ces droits de réservation sont mobilisés sur les flux de logements non réservés de l'organisme de logement social.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour les premières mises en location, Action Logement Services bénéficiera de 125 droits de réservation en QPV selon, la répartition suivante envisagée* :

Localisation visée*	Organisme de logement social	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
Bron ZAC Terrailon – Rue Marcel Bramet	Alliade Habitat	19 PLUS 8 PLAI	01/03/2025	4	Ventilation sur tous types de typologies afin de bénéficier d'une offre variée de logements du T1 au T5	1 PLAI et 3 PLUS dans le programme
A Identifier	Dynacité	61 PLUS 25 PLAI		15		
A Identifier	EMH	83 PLUS 14 PLAI		17		
A Identifier	Erilia	35 PLUS 15 PLAI		9		
Lyon 8è - Rue Gaston Cotte	GLH	13 PLUS 5 PLAI	14/10/2022	3		
A Identifier	GLH	102 PLUS 41 PLAI		25		Dans le programme
Saint-Fons – 45 à 49 Av Jean Jaurès Résidence pour séniors	LMH	41 PLUS	01/06/2022	7		
A Identifier	LMH	142 PLUS 40 PLAI		32		7 PLUS délocalisés Rues G. Charpak et J. Semprun Vénissieux (QPV)
A Identifier	SEMCODA	51 PLUS 23 PLAI		13		

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible.

A.3. Pour les droits de réservation des opérations de requalification réalisées en milieu vacant en QPV

Au total, 0 droits de réservation en droits uniques sont mis à disposition d'Action Logement Services au titre des logements locatifs sociaux dont la requalification ayant nécessité la libération des logements concernés est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Ces droits sont répartis entre :

- 0 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45 000 € par logement (dont 0 droits aux premières mises en location),
- 0 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45 000 € par logement (dont 0 droits aux premières mises en location).

Ces droits de réservation seront mobilisés prioritairement sur les flux de logements non réservés des organismes de logement social. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les flux de logements des collectivités territoriales, de leurs groupements et de l'Etat.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou sur d'autres opérations équivalentes situées dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour les premières mises en location, Action Logement Services bénéficiera de 0 droits de réservation en QPV selon, la répartition suivante envisagée :

SANS OBJET

B - Pour les droits de réservation des opérations de requalification de logements locatifs sociaux en milieu occupé en QPV

Au total, 0 droits de réservation en droits uniques sont mis à disposition d'Action Logement Services au titre des logements locatifs sociaux dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Ces droits sont répartis entre :

- 0 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45.000 € par logement,
- 0 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45.000 € par logement.

Ces droits de réservation seront mobilisés prioritairement sur les flux de logements non réservés des organismes de logement social. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les flux de logements des collectivités territoriales, de leurs groupements et de l'Etat.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

SANS OBJET

C - Dispositions communes

Chaque organisme de logement social identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés à Action Logement Services, dans une convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et l'organisme de logement social concerné.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les organismes de logement social désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les organismes de logement social des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par la directrice générale de l'Agence. La Directrice générale pourra être saisie à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

Annexe C1 – ECHEANCIER PREVISIONNEL

Opérations	Date prévisionnelle de démarrage	Durée prévisionnelle (en semestre)
Ingénierie – forfaits	S2-2017	27 semestres
AMO développement économique	S2-2019	9 semestres
AMO habitat	S1-2019	20 semestres
AMO copropriétés neuves	S1-2019	10 semestres
Minoration de loyers	S1-2016	20 semestres
Reconstitution de l'offre	S1-2019	20 semestres
Ingénierie – forfait complémentaire DP Givors	S1-2020	22 semestres
Ingénierie – forfait complémentaire ADL Villeurbanne St Jean	S1-2022	18 semestres
Ingénierie – forfait complémentaire habitat	S1-2022	18 semestres

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-14-0005 Animation interbailleurs - ABC Hlm

Numéro de la version : 8 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0005	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-14-0001-001
Maître d'ouvrage (MO)	44330454800029 A.B.C HLM DU RHONE	Intitulé de l'opération	Animation interbailleurs - ABC Hlm
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>L'opération a été financée dans le cadre du protocole jusqu'au 31/7/2017, la FAT est donc prévue pour 0,99 ETP (15 semestres avec un mois manquant).</p> <ul style="list-style-type: none"> ? Coordination des travaux de l'inter bailleurs, en lien avec les partenaires, sur le suivi et les évolutions à apporter au dispositif partenarial de relogement ? Réflexion inter-bailleur sur l'articulation entre reconstitution de l'offre et stratégie de relogement ? Elaboration des bilans des relogements du PRU et NPNRU sur la période de convention métropolitaine ? Animation du groupe des responsables relogement ? Participation aux instances partenariales de suivi de chaque opération de relogement et au comité de suivi de la convention habitat ? Animation des dispositifs inter-bailleurs / inter-réservataires pour faciliter la mobilisation de l'offre : - La mobilisation du parc existant en inter - sites avec l'appui de La Métropole - La mutualisation de l'offre nouvelle liée à la reconstitution de l'offre. - Appui aux équipes de relogement pour la recherche ciblée de solutions de relogement. - Consolidation des besoins de relogement et des livraisons 			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National		13 sites PRIN et PRIR 66666	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 274 583,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	424 861,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
Opération : C0724-14-0010 Buers agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0010	N° IDTOP (AGORA)	724-6069024-14-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21690266800013 COMMUNE DE VILLEURBANNE	Intitulé de l'opération	Buers agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La ville de Villeurbanne copilote avec la Métropole de Lyon le suivi de la mise en œuvre du projet urbain Buers Nord. Les moyens municipaux humains dédiés au copilotage du projet sont un poste de chargé de développement territorial, basé sur le quartier des Buers au sein de la maison des services publics qui est également la maison du projet. Ce poste est rattaché à la direction égalité sociale et territoriale (ex direction démocratie, développement et vie des quartier). Le chargé de développement territorial en poste depuis 2014 a travaillé dans le cadre du projet urbain bien en amont du protocole de préfiguration ; en cours d'année 2022 un nouvel agent poursuit ces missions.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP069024 - Les Buers Nord	69100 - VILLEURBANNE	zone de réalisation quartier Buers Nord

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
Opération : C0724-14-0011 Parilly agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0011	N° IDTOP (AGORA)	724-6069010-14-0004-001
Maître d'ouvrage (MO)	21690029000018 COMMUNE DE BRON	Intitulé de l'opération	Parilly agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>La mise en œuvre du projet NPNRU de Parilly est pilotée par une équipe projet politique de la ville dédiée. La Direction de projet de Bron Parilly est employée par la Métropole de Lyon. Les autres agents sont employés par la Ville de Bron.</p> <p>Deux postes contribuent directement au projet de renouvellement urbain :</p> <p>Un poste de coordonnateur de projet de gestion, à 0.5 ETP sur le projet de renouvellement urbain : coordination des différents chantiers en lien avec les maîtrises d'ouvrage et les services gestionnaires, organisation des nouvelles modalités de gestion, sensibilisation des intervenants de terrain et des habitants aux différentes opérations et aux nouvelles modalités de gestion.</p> <p>Un poste de chargé de concertation, à 0.5 ETP sur le projet de renouvellement urbain : pédagogie du projet avec les acteurs locaux et les habitants au quotidien, animation d'instances de concertation sur le projet tout au long de son élaboration et de sa mise en œuvre, notamment en lien avec le Conseil Citoyen, animation d'une instance de co-construction d'aménagements et aménagements transitoires avec les habitants, organisation de temps forts en lien avec les projets mémoire ou d'accompagnement au changement.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069010 - Parilly	69500 - BRON	Place de Weingarten CS 30012	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
Opération : C0724-14-0012 Terraillon agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0012	N° IDTOP (AGORA)	724-6069011-14-0004-002
Maître d'ouvrage (MO)	21690029000018 COMMUNE DE BRON	Intitulé de l'opération	Terraillon agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La mise en œuvre du projet NPNRU de Terraillon est pilotée par une équipe projet politique de la ville dédiée. La Direction de projet de Bron Terraillon est employée par la Métropole de Lyon. Les autres agents sont employés par la Ville de Bron.

La sollicitation financière porte sur le poste de chargé de mission Habitat/relogement avec pour mission :

- la coordination des opérations d'acquisition et de relogement, de la sécurisation des logements vacants dans le cadre de l'opération recyclage de copropriété Terraillon,
- le suivi des travaux et du fonctionnement des copropriétés anciennes y compris la mise en oeuvre du raccordement au chauffage urbain et le suivi des copropriétés neuves au fur et à mesure de leurs livraisons
- le suivi de la stratégie d'attributions à l'échelle du quartier

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP069011 - Terraillon-Chenier	69500 - BRON	Place de Weingarten CS 30012

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
Opération : C0724-14-0013 Pilotage coordination du NPNRU

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0013	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-14-0002-003
Maître d'ouvrage (MO)	20004697700019 METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	Pilotage coordination du NPNRU
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Le pilotage global du NPNRU est assuré par le service de la Politique de la ville-Contractualisation (SPV-C) de la Métropole de Lyon, à savoir : le pilotage direct du volet d'agglomération, la coordination des projets et programmes de site. Le service Politique de la ville-Contractualisation joue un rôle d'articulation entre les équipes projets, les différentes directions de la Métropole et les partenaires au premier rang desquels la DDT, les Communes et les bailleurs sociaux, Action Logement, la Banque des Territoires.</p> <p>Un coordinateur au sein du service Politique de la ville assure, plus spécifiquement, la coordination du volet renouvellement urbain à l'échelle de l'agglomération (pour l'intégralité de son temps de travail). La directrice adjointe du pilotage urbain assure le pilotage technique global du programme, organise la gouvernance technique et politique, prépare et est acteur des négociations entre les partenaires, identifie les alertes et prépare les arbitrages, pour 50% de son temps de travail.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National		QPV multisite	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	641 250,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
Opération : C0724-14-0015 Grande Ile 2 agent dev

Numéro de la version : 6 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0015	N° IDTOP (AGORA)	724-6069018-14-0005-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21690256900013 COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération	Grande Ile 2 agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le charge de mission projets urbains assure la coordination locale du renouvellement urbain, la convergence de l'ensemble des maitres d'ouvrages, l'organisation et l'animation des instances techniques (GTU), lesuivi des études stratégiques et pré-opérationnelles, la mise en oeuvre des dispositifs habitat privé (POPAC métropolitain, OPAH).

Le chargé de projet participation de habitants/concertation a pour mission de diffuser au sein de l'équipe des démarches innovantes de coconstruction avec les habitants, de définir et mettre en oeuvre la stratégie globale de concertation et de communication du NPNRU et du Contrat de ville. Il appuie également l'ensemble de l'équipe pour réaliser des outils de communication nécessaires : flyers, affiches, expositions site internet, outils numériques...

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP069018 - Grande île	69120 - VAULX EN VELIN	Place de la Nation 69120 Vaulx-en-Velin

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 565 000,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	854 999,99 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
Opération : C0724-14-0016 Duchère agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0016	N° IDTOP (AGORA)	724-6069036-14-0006-001
Maître d'ouvrage (MO)	21690123100011 COMMUNE DE LYON	Intitulé de l'opération	Duchère agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>La mise en œuvre du NPNRU est pilotée techniquement sur le site par une équipe projet Politique de la Ville dédiée qui est responsable du projet de renouvellement urbain et du volet social du projet de territoire. Le 1er poste d'agent de développement correspond à la Chargée de mission Habitat de la Mission GPV Duchère, qui en appui de la direction de projet coordonne le travail de préparation de la convention NPNRU (Cf. organigramme) Le 2ème poste d'agent de développement correspond au poste de la Responsable communication - concertation de la Mission GPV Duchère en charge de la coordination des démarches de concertation et des opérations de communication liées au NPNRU.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069037 - duchère	69009 - LYON 09	QPV Duchère	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
Opération : C0724-14-0017 Mermoz Langlet Santy agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0017	N° IDTOP (AGORA)	724-6069036-14-0006-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21690123100011 COMMUNE DE LYON	Intitulé de l'opération	Mermoz Langlet Santy agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La mise en œuvre du NPNRU est pilotée techniquement sur le site par une équipe projet Politique de la Ville dédiée qui est responsable du projet de renouvellement urbain et du volet social du projet de territoire. Le 1er poste de chargé d'opération correspond au chargé de mission Habitat de la Mission Entrée Est 8ème qui en appui de la direction de projet coordonne le travail de préparation de la convention NPNRU. Le 2ème poste correspond au chargé de mission communication-concertation en charge de la coordination des démarches de concertation et des opérations de communication liées au NPNRU.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP069036 - Mermoz	69008 - LYON 08	QPV Langley Santy Mermoz

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-14-0018 Ville Nouvelle agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0018	N° IDTOP (AGORA)	724-6069028-14-0007-001
Maître d'ouvrage (MO)	21690286600013 COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	Intitulé de l'opération	Ville Nouvelle agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>L'agent de développement territorial gère l'élaboration et la mise en œuvre du projet de quartier dans le cadre du Grand Projet de Ville. Il s'agit, à partir d'objectifs communs, de coordonner la réalisation d'actions de développement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ' Élaborer des propositions d'interventions en matière de développement social ' Mobiliser des acteurs locaux et des services municipaux ' Animer le groupe des partenaires locaux ' Coordonner des actions développées par les partenaires ' Associer les habitants à la conception et à la mise en œuvre des actions. ' Animer le dispositif fonds d'initiatives locales /fonds associatif local. <p>Par ailleurs, dans le cadre d'une mission spécifique, l'agent de développement assure la coordination et le pilotage de la thématique GSUP : collaboration avec les services Cadre de vie (gestion patrimoniale) pour les projets Fonds petits travaux, participe à des groupes de travail (prévention, jets de déchets, maison économe').</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069028 - Ville Nouvelle	69140 - RILLIEUX LA PAPE	ville nouvelle	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
Opération : C0724-14-0019 Clochettes agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0019	N° IDTOP (AGORA)	724-6069015-14-0008-001
Maître d'ouvrage (MO)	21690199100010 COMMUNE DE SAINT FONS	Intitulé de l'opération	Clochettes agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La chargée de mission Renouvellement urbain et cadre de vie fait partie de l'équipe projet Politique de la ville de Saint-Fons. Sous l'autorité hiérarchique du Directeur de projet, ses missions sont les suivantes:

- organisation et suivi des instances techniques Renouvellement urbain,
- l'apui au directeur de projet pour l'élaboration des conventions relevant du renouvellement urbain,
- le suivi administratif, financier et opérationnel des conventions de renouvellement urbain et des dispositifs attenants,
- l'élaboration d'avis sur les projets d'aménagements, des autorisations de construire au regard des usages et de la gestion,
- la contribution à la réflexion urbaine à partir de la connaissance du terrain: usages, besoins et dysfonctionnements,
- la mise en oeuvre du Fonds petits travaux,
- l'information sur le projet de renouvellement urbain auprès des habitants, des acteurs du territoire et du conseil citoyen,
- l'organisation et la conception de la concertation sur les projets urbains.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP069015 - Minguettes-Clochettes	69190 - ST FONS	QPV Minguettes Clochettes

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
Opération : C0724-14-0020 Minguettes agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0020	N° IDTOP (AGORA)	724-6069015-14-0009-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21690259300013 COMMUNE DE VENISSIEUX	Intitulé de l'opération	Minguettes agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>L'agent de développement territorial fait partie de l'équipe de la mission Grand Projet de Ville de Vénissieux. Sous l'autorité hiérarchique du Directeur de projet, ses missions sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation et suivi des instances techniques Renouvellement urbain, - l'appui au directeur de projet pour l'élaboration des conventions relevant du renouvellement urbain, - le suivi administratif, financier et opérationnel des conventions de renouvellement urbain et des dispositifs attenants, - l'élaboration d'avis sur les projets d'aménagements, des autorisations de construire au regard des usages et de la gestion, - la contribution à la réflexion urbaine à partir de la connaissance du terrain: usages, besoins et dysfonctionnements, - la mise en oeuvre et suivi de la programmation GSUP, - l'information sur le projet de renouvellement urbain auprès des habitants, des acteurs du territoire et du conseil citoyen, - Suivi des instances de pilotage logement, - gestion de thématiques Contrat de Ville - Assure le suivi et le déploiement du projet urbain et pilote la dynamique partenariale sur un secteur du QPV 			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069015 - Minguettes-Clochettes	69200 - VENISSIEUX	Quartiers Minguettes - Vénissieux	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
Opération : C0724-14-0021 Ensemble directions de projet PRIN

Numéro de la version : 8 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0021	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-14-0002-004
Maître d'ouvrage (MO)	20004697700019 METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	Ensemble directions de projet PRIN
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La mise en œuvre du NPNRU est pilotée techniquement sur chaque site de la Métropole de Lyon par un directeur de projet qui s'appuie sur une équipe projet politique de la ville dédiée. Le directeur de projet avec son équipe a pour mission de définir et mettre en œuvre la convention locale d'application du contrat de ville de la Métropole de Lyon sur un (ou plusieurs) quartier(s) prioritaire(s), ce qui implique notamment la coordination des politiques publiques sur le(s) quartier(s) ciblé(s).

Les directeurs de projets sont employés par la Métropole de Lyon. Les autres agents sont employés par la commune concernée et rattachés hiérarchiquement à la direction de projet. Sur Villeurbanne, le chef de projet du NPNRU n'assure pas l'encadrement de l'équipe en charge du contrat de ville, à laquelle il est intégré.

Les directeurs de projet ont pour mission d'élaborer et de piloter techniquement la mise en œuvre sur un (ou plusieurs) quartier(s) prioritaire(s), d'un projet de territoire qui intègre les dimensions sociales et urbaines. Le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans le projet de territoire, et dans la convention locale d'application qui en constitue le cadre contractuel partenarial. Les directeurs de projet ont pour mission la mobilisation des partenaires, des services compétents, des acteurs locaux autour du projet de territoire. Ils veillent à la place des habitants dans les dispositifs propres à la politique de la ville. Ils assurent une approche transversale et veillent à la prise en compte des besoins du territoire dans les politiques publiques dites de droit commun. Ils sont les interlocuteurs premiers du Délégué du préfet sur le territoire. Ils sont chargés de l'élaboration, du pilotage et de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain ; ils élaborent notamment les documents afférents au conventionnement avec l'Agence.

7 postes de direction de projet sont financés via cette opération pour les quartiers PRIN suivants : Bron Parilly, Bron - Vaulx en Velin Terrailon - Chenier, Vaulx en Velin Grande Ile, Rillieux la Pape Ville Nouvelle, Lyon 9ème La Duchère, Villeurbanne Buers Nord et Villeurbanne Saint Jean (un forfait cofinancé pour les deux directions de projet), Vénissieux - Saint Fons Minguettes - Clochettes. A noter que le directeur de projet de Saint Fons est responsable des projets de Arsenal Carnot Parmentier et des Clochettes rattaché au QPV PRIN Vénissieux - Saint Fons Minguettes - Clochettes. L'ensemble des postes de direction de projet est financé sur 13,5 ans (mi-2017 à fin 2030).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		Ensemble des quartiers PRIN de la Métropole 66666

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	10 867 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	3 622 499,96 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
Opération : C0724-14-0022 Ensemble directions de projet PRIR

Numéro de la version : 8 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0022	N° IDTOP (AGORA)	724-6999998-14-0002-005
Maître d'ouvrage (MO)	20004697700019 METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	Ensemble directions de projet PRIR
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La mise en œuvre du NPNRU est pilotée techniquement sur chaque site de la Métropole de Lyon par un directeur de projet qui s'appuie sur une équipe projet politique de la ville dédiée. Le directeur de projet avec son équipe a pour mission de définir et mettre en œuvre la convention locale d'application du contrat de ville de la Métropole de Lyon sur un (ou plusieurs) quartier(s) prioritaire(s), ce qui implique notamment la coordination des politiques publiques sur le(s) quartier(s) ciblés.

Les directeurs de projet sont employés par la Métropole de Lyon. Les autres agents sont employés par la commune concernée et rattachés hiérarchiquement à la direction de projet.

Les directeurs de projet ont pour mission d'élaborer et de piloter techniquement la mise en œuvre sur un (ou plusieurs) quartier(s) prioritaire(s), d'un projet de territoire qui intègre les dimensions sociales et urbaines. Le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans le projet de territoire, et dans la convention locale d'application qui en constitue le cadre contractuel partenarial. Les directeurs de projet ont pour mission la mobilisation des partenaires, des services compétents, des acteurs locaux autour du projet de territoire. Ils veillent à la place des habitants dans les dispositifs propres à la politique de la ville. Ils assurent une approche transversale et veillent à la prise en compte des besoins du territoire dans les politiques publiques dites de droit commun. Ils sont les interlocuteurs premiers du Délégué du préfet sur le territoire. Ils sont chargés de l'élaboration, du pilotage et de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain ; ils élaborent notamment les documents afférant au conventionnement avec l'Agence.

4 postes de direction de projet sont financés via cette opération pour les quartiers PRIR suivants : Saint-Fons Arsenal Carnot-Parmentier, Saint Priest Bellevue, Lyon 8ème Mermoz Sud et Langlet-Santy (même direction de projet pour ces 2 derniers QPV) et Givors Les Vernes. A noter que le directeur de projet de Saint Fons est responsable des projets de Arsenal Carnot-Parmentier et des Clochettes rattaché au QPV PRIN Vénissieux - Saint Fons Minguettes - Clochettes.

L'ensemble des postes de direction de projet est financé sur 13,5 ans (mi-2017 à fin 2030) sauf le poste sur les QPV de Givors qui est financé sur 11 ans (2019-2030).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999200 - Quartier multisite Régional		Ensemble des quartiers PRIR de la Métropole 66666

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	5 922 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	1 974 166,65 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-14-0107 Poste d'Agent de Développement Gestionnaire NPNRU Métropole DHL

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0107	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	20004697700019 METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	Poste d'Agent de Développement Gestionnaire NPNRU Métropole DHL
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>1) Suivi physique et financier des opérations de reconstitution de l'offre de logements démolis financées par l'ANRU (cf convention cadre), en lien avec la Direction du Pilotage Urbain et la DDT :</p> <p>En lien avec l'Unité de Financement du Logement Social et la DDT du Rhône :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire la synthèse des programmations annuelles de production de logement social comptant en reconstitution de l'offre (par bailleur social), - Mise à jour des tableaux de bord exhaustifs et de synthèse (Excel, tris croisés) : volumes de logements à reconstituer pour chacun des bailleurs sociaux concernés (12), application des critères (localisation, produits...), enveloppes financières correspondantes (subvention ANRU / Métropole, prêts Action Logement, Banque des Territoires), contreparties en droits de réservation / Action Logement - Soutien rapproché aux bailleurs sociaux pour l'élaboration des documents nécessaires aux dossiers de financement des opérations de reconstitution (FAT opérationnelles) et pour la saisie des informations techniques et administratives dans le logiciel de l'ANRU (IODA), alerte sur les calendriers - Déclinaison des « macro-lignes » de chacun des bailleurs sociaux au fur et à mesure des programmations effectives d'opérations physiques et mise à jour de la FAT globale « macro-ligne » de chaque bailleur social - Information des bailleurs et validation de la FAT globale recalculée - Élaboration des avenants et ajustements mineurs à la convention cadre : préparation des éléments (tableaux financiers, liste des signataires, annexes ...) <p>- Lancement et suivi des processus de signature électronique (infos aux VPs, communes, bailleurs sociaux /partenaires signataires)</p> <p>- préparation des supports concernant les ajustements mineurs et avenants pour les différentes instances</p> <p>- éventuellement soutien aux rédactions de notes</p> <p>- préparation des rapports pour les délibérations Métropole sur les avenants à venir</p> <p>En lien avec les chargées de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux groupes de suivi de la convention-cadre pilotée par la DPU et la DDT et aux revues de projet NPNRU des 13 Conventions quartiers - Intégration des évolutions annuelles traduites dans les conventions quartier (avenant / clauses de revoyure...) portant sur le nombre de démolitions et les orientations en matière de reconstitution <p>2) Suivi global de l'avancement de la reconstitution des 4447 logements prévus dans la CC et l'Avenant 1 = au global, par bailleur social, par commune en renouvellement urbain, par produits / part des PLAI...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un suivi opérationnel de l'avancement de la reconstitution financée, en lien avec les bailleurs (améliorer et faire vivre l'outil de suivi des programmes livrés) - préparation des éléments de bilan relatifs à la reconstitution en vue des instances de suivi globaux (GT Convention cadre) et pilotage (revue de projet ...) - transmission des éléments consolidés à l'AMO en charge de l'évaluation du volet Habitat du NPNRU <p>3) Suivi du marché AMO Habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - relance du marché - élaboration / suivi des bons de commande annuels - suivi des factures / services faits / demande recettes auprès de l'ANRU à travers le logiciel de l'ANRU (IODA) 			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_11-DE

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2022	18
Date de prise en compte des dépenses	01/01/2022	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	855 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

13/01/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
Opération : C0724-14-0149 VSJ - Agent de développement

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0149	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	21690266800013 COMMUNE DE VILLEURBANNE	Intitulé de l'opération	VSJ - Agent de développement
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La convention cadre comprenait un forfait de directeur.ice de projet pour Villeurbanne et un forfait de chargée de mission (soit 2 postes pour les 2 sites en PRIN : Les Buers et Saint-Jean).
Le CE du 17.02.22 a validé la mobilisation d'un forfait supplémentaire de chargée de mission dédié pour le site Saint-Jean.
En effet, la Ville a affecté une chargée de mission à temps complet sur Saint-Jean à partir du 1er semestre 2022, en vue d'accompagner les démarches globales et ambitieuses notamment sur les volets renouvellement urbain/ habitat, le développement d'un projet intégré (économie, emploi, santé, etc...), et l'amplification de la démarche de concertation avec les habitants.
Plus particulièrement dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la chargée de mission participe à la conception, au suivi du projet et à la mise en œuvre de la concertation avec les habitant.e.s, et le conseil citoyen, en lien avec la directrice de projet urbain de la Métropole de Lyon.
Elle contribue à la rédaction des différents documents contractuels relatifs aux politiques contractuelles, urbaines notamment en lien avec l'ANRU.
Elle est en charge du travail avec les bailleurs sur les programmations de Gestion sociale et urbaine de proximité et les problématiques de cadre de vie, en lien avec le directeur adjoint de projet de la Métropole de Lyon (programmation, suivi ...).
Elle anime le partenariat avec les bailleurs sociaux pour connaître et partager les interventions sur leur patrimoine et les impacts sur le quotidien des habitant.e.s.
Elle suit et soutient les initiatives de valorisation du quartier, de son histoire, à l'échelle du territoire mais aussi plus largement à l'échelle de la ville.
Elle contribue, dans sa présence à la Maison des Services Publics, à répondre aux questions des habitant.e.s dans la proximité et sans rendez-vous. De plus en fonction des opportunités et en lien avec les partenaires socio-éducatifs, des actions de pédagogie du projet urbain pourront être conçues et animées dans la durée du projet. »
Ce forfait a fait l'objet d'une demande de démarrage et de prise en compte anticipée à compter de janvier 2022, acceptée par le CE du 17.02.2022.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP069023 - Saint-Jean	69100 - VILLEURBANNE	30 rue saint Jean

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2022	18
Date de prise en compte des dépenses	01/01/2022	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	855 000,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	285 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

24/04/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-15-0001 Ensemble des minations de loyer - multibaileurs

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-15-0001	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-15-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	44330454800029 A.B.C HLM DU RHONE	Intitulé de l'opération	Ensemble des minations de loyer - multibaileurs
Nature de l'opération :	15 - Relogement des ménages avec minoration de loyer	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Cette opération représente une macroligne utilisable par l'ensemble des bailleurs sociaux ayant à leur charge le relogement de ménages financé dans le cadre du NPNRU, y compris pour les relogements générés par les opérations financées dans le cadre du protocole de préfiguration. La répartition par typologie et le nombre de forfait sont donnés à titre indicatif et pourront évoluer selon les besoins dans le respect de l'enveloppe financière globale contractualisée pour cette famille d'opération.</p> <p>ABC Hlm est identifié comme maître d'ouvrage dans l'attente de l'identification des bailleurs.</p> <p>Modalités de fonctionnement : chaque année, selon les calendriers de préparation des avenants ou ajustements mineurs, un tableau sera produit par ABC Hlm. Ce tableau recensera les demandes de forfait de minations de loyer (à terme échu). Il comprendra une colonne observations qui permettra d'indiquer les particularités justifiant le recours au forfait minoration de loyer (minoration importante, loyer initial particulièrement bas, relogement dans le neuf, etc.). Des lignes d'opérations seront alors créées pour chacun des bailleurs concernés.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			
Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de ménages relogés	93		

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2019	22
Date de prise en compte des dépenses	07/01/2016	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Subvention ANRU NPNRU	561 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

15/03/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0002 Adoma - 81 PLAI (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 3 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0002	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	78805803009579 ADOMA	Intitulé de l'opération	Adoma - 81 PLAI (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre d'Adoma n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 168 PLAI hors site financés (dont 81 PLAI ANRU). En 2022, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 0 LLS financés dont 0 PLAI.</p> <p>En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 81 LLS dont 81 LLS PLAI ANRU hors site.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	81
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	81
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		0	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 215 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	955 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

09/02/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0003 Dynacité - 158 LLS - 119 PLAI / 39 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0003	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	77930647100037 DYNACITE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN	Intitulé de l'opération	Dynacité - 158 LLS - 119 PLAI / 39 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de Dynacité n'a pu être entièrement défini. Cette opération sera déclinée selon les différentes opérations physiques conduites par le bailleur. En 2020, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 171 LLS financés dont 104 PLAI et 67 PLUS En 2021, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 145 LLS financés dont 87 PLAI et 58 PLUS En 2022, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 143 LLS financés dont 85 PLAI et 58 PLUS En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 158 LLS hors site dont 119 PLAI et 39 PLUS.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	158
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	39	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	119
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_11-DE

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	780 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 785 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	1 404 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

09/02/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0004 EMH - 68 LLS - 68 PLAI / 0 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0004	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0004-001
Maitre d'ouvrage (MO)	40137617300027 EST METROPOLE HABITAT	Intitulé de l'opération	EMH - 68 LLS - 68 PLAI / 0 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de EMH n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 90 PLAI hors site et 60 PLUS hors site financés, soit 150 LLS au total. Compte tenu de l'enveloppe financière liée au site de Villeurbanne Buers, une enveloppe maximale de 930.000 euros de prêts bonifiés est attribuée. Les calculs ont donc été établis sur la base d'un prêt de 15.500 euros pour les PLUS (hors site) et 0 euros pour les PLAI.</p> <p>En 2020, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 55 LLS financés dont 53 PLAI et 2 PLUS</p> <p>En 2022, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 20 LLS financés dont 20 PLAI et 0 PLUS</p> <p>En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 68 LLS hors site (68 PLAI), dont 20 PLAI hors site sans prêts Action Logement dans le cadre de la RO des Buers.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	68
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	68
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_11-DE

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	720 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	802 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

02/03/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0006 Erilia - 151 LLS - 106 PLAI / 45 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 3 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0006	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0005-001
Maitre d'ouvrage (MO)	05881167000015 ERILIA	Intitulé de l'opération	Erilia - 151 LLS - 106 PLAI / 45 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de Erilia n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 52 PLAI et 35 PLUS financés, soit 87 LLS au total. En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 151 LLS hors site dont 106 PLAI et 45 PLUS.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	151
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	45	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	106
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	13/03/2020	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	900 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 590 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	1 250 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

09/02/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0007 ICF - 146 LLS - 106 PLAI / 40 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0007	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0007-001
Maitre d'ouvrage (MO)	77569094400506 ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM	Intitulé de l'opération	ICF - 146 LLS - 106 PLAI / 40 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de ICF n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 61 PLAI hors site et 5 PLUS hors site financés, soit 66 LLS au total. En 2022, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés à 59 LLS dont 54 PLAI et 5 PLUS.

En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 146 LLS hors site dont 106 PLAI et 40 PLUS.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	146
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	40	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	106
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	800 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 590 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	1 250 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

21/02/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0014 Semcoda - 167 LLS - 130 PLAI / 37 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 3 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0014	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0011-001
Maitre d'ouvrage (MO)	75920075100130 SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	Intitulé de l'opération	Semcoda - 167 LLS - 130 PLAI / 37 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de Semcoda n'a pu être entièrement défini.
 La présente opération vise un objectif de 159 PLAI et 106 PLUS financés, soit 265 LLS au total.
 En 2020, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :
 241 LLS financés dont 153 PLAI et 88 PLUS
 En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :
 167 LLS dont (130 PLAI et 37 PLUS).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	167
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	37	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	130
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	740 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 950 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	1 534 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

17/03/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0024 OPPC - Lyon 8 - 30 rue St Nestor - CN

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0024	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0003-003
Maitre d'ouvrage (MO)	77930647100037 DYNACITE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN	Intitulé de l'opération	OPPC - Lyon 8 - 30 rue St Nestor - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le promoteur OGIC réalise une opération de construction de 45 logements collectifs répartis dans 2 bâtiments en R+7 sur 2 niveaux de sous-sol commun. Il se propose de vendre 11 logements en diffus en VEFA à Dynacité pour un total de 750,14m² hab. La vente prévoit également 6 stationnements en sous-sol. Tous les niveaux compris sous-sol sont desservis par des ascenseurs. La typologie retenue est 2 T2, 5 T3, 3 T4 et 1 T5. Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire sont assurés par des chaudières individuelles alimentées au gaz de ville.
 Le financement de l'opération sera assuré par du PLUS pour 6 logements et du PLAI pour 5 logements et s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de l'offre démolie NPNRU de Rillieux la Pape.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	69008 - LYON 08	30 rue St Nestor 69008 Lyon 8e

Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	11
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	6	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	5
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement	2		

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2019	6
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	120 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	75 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	59 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

11/01/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0025 OPPC - Albigny sur Saône - 5 rue Etienne Richerand - CN

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0025	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0009-001
Maitre d'ouvrage (MO)	81375594900019 OPH DE LA METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	OPPC - Albigny sur Saône - 5 rue Etienne Richerand - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Opération de construction neuve de 34 logements comprenant 11 logements locatifs sociaux et 23 logements en accession sociale (BRS)			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National	69250 - ALBIGNY SUR SAONE	5 rue Etienne Richerand 69250 Albigny sur Saone	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	11
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	8	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	3
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		1	

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	11
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	160 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	45 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	35 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

11/01/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0029 OPPC - VILLEURBANNE - 199 rue du 4 aout 1789 - 8 PLAI/17 PLUS - CN

Numéro de la version : 2 Statut : Annulation contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0029	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0009-005
Maitre d'ouvrage (MO)	81375594900019 OPH DE LA METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	OPPC - VILLEURBANNE - 199 rue du 4 aout 1789 - 8 PLAI/17 PLUS - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Opération d'acquisition en AEFA auprès du promoteur COGEDIM de 47 logements en construction neuve. ~8 logements PLAI et 17 logements PLUS sont comptabilisés en reconstitution de l'offre. ~12 logements PLS et 10 logements en PSLA complètent le programme			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	0
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	0
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement	0		

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	8
Date de prise en compte des dépenses	26/09/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

09/02/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0038 Alliade - 204 LLS - 159 PLAI / 45 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0038	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0002-006
Maitre d'ouvrage (MO)	96050615200276 ALLIADE HABITAT	Intitulé de l'opération	Alliade - 204 LLS - 159 PLAI / 45 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de ALLIADE n'a pu être entièrement défini.</p> <p>La présente opération vise un objectif de 129 PLAI et 70 PLUS financés, soit 199 LLS au total dont: 17 LLS dont 10 PLAI et 7 PLUS financés en acquisition amélioration pourront faire l'objet d'une majoration. Ce nombre de logement pourra être ajusté dans la limite de l'enveloppe financière liée à la majoration de 204.000euros dont 59.000euros de subvention et 145.000euros de prêts bonifiés. Cette opération sera déclinée selon les différentes opérations physiques conduites par le bailleur.</p> <p>En 2020, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 136 LLS financés dont 100 PLAI et 36 PLUS</p> <p>En 2021, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 55 LLS financés dont 55 PLAI et 0 PLUS</p> <p>En 2022, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 57 LLS financés dont 51 PLAI et 6 PLUS</p> <p>En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 204 LLS hors site dont 159 PLAI et 45 PLUS.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	Nombre prévisionnel de logements concernés	204
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	45	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	159
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_11-DE

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	900 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	2 385 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	1 876 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %



FICHE OPERATION

09/02/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0039 Alliage - 183 LLS - 136 PLAI / 47 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0039	N° IDTOP (AGORA)	724-6999998-31-0002-007
Maître d'ouvrage (MO)	96050615200276 ALLIADE HABITAT	Intitulé de l'opération	Alliage - 183 LLS - 136 PLAI / 47 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de Alliage n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 89 PLAI et 59 PLUS financés hors site, soit 148 LLS au total.
 En 2021, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés sur cette macroligne à 95 LLS soit 73 PLAI et 22 PLUS.
 En 2022, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés sur cette macroligne à 27 LLS soit 19 PLAI et 8 PLUS.
 Dans le cadre de la reconstitution de Langlet Santy, Alliage ne dispose pas de subventions ANRU et les prêts Action Logements sont limités. Alliage dispose d'une enveloppe restante de 147 340€ de prêts pour la reconstitution de 18 PLAI.
 En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 183 LLS hors site dont 136 PLAI et 47 PLUS.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999200 - Quartier multisite Régional		

Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	183
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	47	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	136
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	940 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 917 340,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	1 392 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

16/01/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0041 OPPC - Lyon - 16 Grande rue de la Croix Rousse - AA

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0041	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0006-005
Maître d'ouvrage (MO)	39989834500034 GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Intitulé de l'opération	OPPC - Lyon - 16 Grande rue de la Croix Rousse - AA
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Par arrêté en date du 14 janvier 2019, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption urbain, pour le compte de GRANDLYON HABITAT, à l'occasion de la vente d'un bien situé 16, grande rue de la Croix Rousse à Lyon 4ème (parcelles AW53 et AW310). Ce bien fera l'objet d'une mise à disposition par bail emphytéotique au profit de GRANDLYON HABITAT, en vue de la réalisation de logements sociaux (durée 50 ans, droit d'entrée équivalent à 53% du montant de l'acquisition, loyer du bail de 1 €/ an sur les 40 dernières années)</p> <p>Il s'agit d'un immeuble en R+5 constitué de : - 9 logements dont 4 Loi 48 (environ 599m² de SHAB), - 2 locaux d'activités, loués, au RDC (environ 260m² de SU). Au regard de l'état de l'immeuble (enveloppe, parties communes, toitures) et des logements dans lesquels tout est à reprendre, une opération de restructuration est prévue permettant la réalisation de 12 logements pour une surface habitable d'environ 586 m².</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069036 - Mermoz	69004 - LYON 04	16 Grande Rue de la Croix Rousse	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	Nombre prévisionnel de logements concernés	10
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	6	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	4
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement	1		

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	4
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	120 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	60 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	47 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

21/02/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0043 GLH - 416 LLS - 268 PLAI / 148 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0043	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0006-007
Maitre d'ouvrage (MO)	39989834500034 GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Intitulé de l'opération	GLH - 416 LLS - 268 PLAI / 148 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de GLH n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 220 PLAI et 146 PLUS financés hors site, soit 366 LLS au total. En 2021, un ajustement mineur a porté le nombre de logements total financés à 345 LLS dont 210 PLAI et 135 PLUS. En 2022, un ajustement mineur a porté le nombre de logements total financés à 218 LLS dont 159 PLAI et 59 PLUS. En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 416 LLS hors site dont 268 PLAI et 148 PLUS.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			
Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	416
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	148	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	268
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	2 960 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	4 020 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	3 162 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

21/02/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0044 GLH - 213 LLS - 173 PLAI / 40 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0044	N° IDTOP (AGORA)	724-6999998-31-0006-008
Maitre d'ouvrage (MO)	39989834500034 GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Intitulé de l'opération	GLH - 213 LLS - 173 PLAI / 40 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de GLH n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 405 LLS dont 243 PLAI et 162 PLUS financés. En 2019, des OPPC ont porté le nombre de logements total financés à 387 dont 238 PLAI et 149 PLUS. En 2021, un ajustement a porté le nombre de logements total financés à 326 dont 215 PLAI et 111 PLUS. En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 213 LLS hors site dont 173 PLAI et 40 PLUS.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999200 - Quartier multisite Régional			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	213
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	40	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	173
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	13/03/2020	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	800 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	2 595 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	2 041 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

02/03/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0046 LMH - 734 LLS - 482 PLAI / 252 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0046	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0009-006
Maitre d'ouvrage (MO)	81375594900019 OPH DE LA METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	LMH - 734 LLS - 482 PLAI / 252 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de LMH n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 136 PLAI et 95 PLUS financés, soit 231 LLS au total.
 En 2021, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés à 126 LLS dont 85 PLAI et 41 PLUS
 En 2022, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés à 103 LLS dont 77 PLAI et 26 PLUS
 En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 734 LLS hors site (482 PLAI et 252 PLUS).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	734
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	252	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	482
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	5 040 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	7 230 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	5 687 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

02/03/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0047 LMH - 111 LLS - 83 PLAI / 28 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0047	N° IDTOP (AGORA)	724-6999998-31-0009-007
Maitre d'ouvrage (MO)	81375594900019 OPH DE LA METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	LMH - 111 LLS - 83 PLAI / 28 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de LMH n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 207 PLAI et 109 PLUS financés, soit 316 LLS au total.
 En 2021, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés à 249 dont 159 PLAI et 90 PLUS.
 En 2022, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés à 222 dont 135 PLAI et 87 PLUS.
 En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 111 LLS hors site dont 83 PLAI et 28 PLUS.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999200 - Quartier multisite Régional		

Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	111
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	28	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	83
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	560 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 245 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	979 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

15/02/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0049 Semcoda - 8 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0049	N° IDTOP (AGORA)	724-6999998-31-0011-002
Maitre d'ouvrage (MO)	75920075100130 SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	Intitulé de l'opération	Semcoda - 8 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de Semcoda n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 10 PLUS. En 2023, 2 logements ont été réaffectés au bailleur EMH dans le cadre de l'avenant à la Convention cadre. Les 8 logements restants à Semcoda seront reconstitués hors site sans aide complémentaire dans le cadre de la reconstitution de l'offre de St Priest Bellevue.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999200 - Quartier multisite Régional			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	8
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	8	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	0
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	64 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

14/03/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0050 INLI - 1 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 2 Statut : Annulation contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0050	N° IDTOP (AGORA)	724-6999998-31-0012-001
Maître d'ouvrage (MO)	60205235900042 IN'LI	Intitulé de l'opération	INLI - 1 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999200 - Quartier multisite Régional			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	0
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	0
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement	0		

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

16/01/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0063 GLH - Lyon 7 - rue de Gerland (PUP GINKGO ilot B1/B3) - CN

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0063	N° IDTOP (AGORA)	724-6999998-31-0006-009
Maitre d'ouvrage (MO)	39989834500034 GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Intitulé de l'opération	GLH - Lyon 7 - rue de Gerland (PUP GINKGO ilot B1/B3) - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>GRANDLYON HABITAT a été consulté par la SADLM pour la réalisation d'une partie des logements locatifs sociaux, en maîtrise d'ouvrage directe. Le terrain concerné se situe à l'angle de la rue de Gerland et de la future rue des Platanes à Lyon 7ème (lot B1/B3). Il est compris dans le Permis d'Aménager relatif à l'ensemble du programme de logements.</p> <p>Les études menées et le permis d'aménager permettent la réalisation d'une opération d'environ 86 logements et un local commercial, pour une surface de plancher estimée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ' 5 626 m² pour les logements, avec une répartition du financement en 63% PLUS/PLAI et 37% PLS. ' et 110 m² pour le commerce, <p>et une nappe de parking de 1301 m², soit 44 places de stationnement.</p> <p>Le projet comprendra 2 bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bâtiment B1, situé le long de la rue de Gerland, une SDP de 1 361m² - le bâtiment B3, situé le long de la rue des Platanes, une SDP de 4 265 m² <p>Le projet fera l'objet d'une démarche de certification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NF Habitat HQE (niveau excellence) - label E+C- (bâtiment à énergie positive et réduction de carbone) performances visées a minima : niveau E3C1, <p>Il s'agit d'une opération conduite en conception-réalisation (désignation de la MOE et d'une TCE). La consultation est en cours</p> <p>Le planning prévisionnel pour le lot B1-B3 est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage des travaux : 2ème trimestre 2022 - Livraison : 2ème trimestre 2024 			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069036 - Mermoz	69007 - LYON 07	Ginkgo	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	48
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	31	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	17
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		6	

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_11-DE

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2020	10
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	620 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	255 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	200 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

09/01/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0089 ALLIADE - Charbonnières les Bains - CN

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0089	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	96050615200276 ALLIADE HABITAT	Intitulé de l'opération	ALLIADE - Charbonnières les Bains - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>L'opération est mixte : une partie est en acquisition amélioration et l'autre partie en construction neuve. Le bâtiment racheté est un ancien local commercial en RDC avec un logement au dessus. Il sera réhabilité en totalité et accueillera à terme 3 logements. Le bâtiment neuf prendra place sur l'ancien jardin attenant. L'immeuble construit se déploiera sur 4 niveaux : 8 logements du RDC au R+2 et un niveau de sous sol accueillant 9 stationnements.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National	69260 - CHARBONNIERES LES BAINS	4 chemin Saint Roch	
Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	8
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	3	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	5
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement	1		

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2022	3
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	60 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	75 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	59 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

09/01/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0091 DYNACITE - Lyon 7 - PUP Ginkgo - 17 PLAI / 9 PLUS - CN

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0091	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	77930647100037 DYNACITE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN	Intitulé de l'opération	DYNACITE - Lyon 7 - PUP Ginkgo - 17 PLAI / 9 PLUS - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

"Acquisition sous forme de VEFA d'un bâtiment de 51 logements composé de 2 cages de respectivement R+6 et R+7 étages au sein du PUP Ginkgo à Gerland Lyon 7ème.
 Les 51 logements sont répartis financièrement de la manière suivante :
 - 25 PLUS financés en droit commun
 - 9 PLUS financés ANRU au titre de la reconstitution de l'offre démolie de Rillieux la pape Ville Nouvelle
 - 17 PLAI financés ANRU au titre de la reconstitution de l'offre démolie de Rillieux la pape Ville Nouvelle "

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	69007 - LYON 07	PUP Ginkgo - Gerland

Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	26
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	9	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	17
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement	3		

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	06/08/2021	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	180 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	255 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	200 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

09/01/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0098 Alliade - Lyon 7 - ZAC des Girondins - CN

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0098	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	96050615200276 ALLIADE HABITAT	Intitulé de l'opération	Alliade - Lyon 7 - ZAC des Girondins - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Opération globale d'environ 120 logements comprenant 40 logements en PLUS/PLAI située sur l'ilot 6 de la ZAC des Girondins à Lyon 7ème. Cette opération comprendra une ferme urbaine située en toiture terrasse.			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999200 - Quartier multisite Régional	69007 - LYON 07	croisement rue des Girondins - rue Félix Brun	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	41
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	29	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	12
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement	5		

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2023	5
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	338 865,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	105 168,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

09/02/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0156 EMH - 98 LLS - 0 PLAI / 98 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0156	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	40137617300027 EST METROPOLE HABITAT	Intitulé de l'opération	EMH - 98 LLS - 0 PLAI / 98 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de EMH n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 98 LLS hors site (dont 98 PLUS à reconstituer sans aide complémentaire dans le cadre de la reconstitution de Saint Priest Bellevue).</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999200 - Quartier multisite Régional			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	98
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	98	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	0
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2023	14
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	784 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

24/04/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0157 Reconstitutions sur site - 515 LLS - 144 PLAI / 371 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0157	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	20004697700019 METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	Reconstitutions sur site - 515 LLS - 144 PLAI / 371 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locaux sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre sur site des bailleurs-démolisseurs de la Métropole de Lyon n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de reconstitution total de 515 LLS sur site dont 144 PLAI et 371 PLUS. La répartition prévue pour chaque bailleur est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> GLH - 60 LLS - 20 PLAI / 40 PLUS LMH - 142 LLS - 40 PLAI / 102 PLUS Alliade - 76 LLS - 20 PLAI / 56 PLUS Dynacité - 86 LLS - 25 PLAI / 61 PLUS EMH - 48 LLS - 14 PLAI / 34 PLUS Eriilia - 29 LLS - 2 PLAI / 27 PLUS Semcoda - 74 LLS - 23 PLAI / 51 PLUS 			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	515
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	371	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	144
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation dans un QPV, un quartier ayant bénéficié du PNRU, une commune dont la part de LLS > 50%	CE Avenant à la Convention cadre du 19/09/2022

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	2 968 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 584 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	1 238 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

24/04/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0158 Reconstitutions sur site - 172 LLS - 21 PLAI / 151 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0158	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	20004697700019 METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	Reconstitutions sur site - 172 LLS - 21 PLAI / 151 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locaux sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre sur site des bailleurs-démolisisseurs de la Métropole de Lyon n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de reconstitution total de 172 LLS sur site dont 21 PLAI et 151 PLUS. La répartition prévue pour chaque bailleur est la suivante :</p> <p>LMH - 40 LLS - 40 PLUS GLH - 83 LLS - 21 PLAI / 62 PLUS EMH - 49 LLS - 49 PLUS</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999200 - Quartier multisite Régional			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	172
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	151	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	21
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation dans un QPV, un quartier ayant bénéficié du PNRU, une commune dont la part de LLS > 50%	CE Avenant à la Convention cadre du 19/09/2022

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	1 208 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	231 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	180 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

09/02/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0159 Forfaits AA - 169 LLS - 142 PLAI / 27 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0159	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	20004697700019 METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	Forfaits AA - 169 LLS - 142 PLAI / 27 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Des forfaits majorés ont été attribués aux bailleurs démolisseurs pour la reconstitution hors site de l'offre démolie réalisée en acquisition amélioration. GLH, LMH et Alliadé disposaient dans la Convention cadre de forfaits qui n'ont pas été consommés dans leur totalité. Les enveloppes correspondant aux forfaits restants sont les suivantes :</p> <p>Pour le bailleur LMH : 21 LLS dont 14 PLAI et 7 PLUS majorés à 50%, soit un montant total de 772 800€ (515 200€ de concours financiers classiques + 257 600€ de forfaits majorés).</p> <p>Pour le bailleur GLH : 9 LLS dont 9 PLAI majorés à 50%, soit un montant total de 361 800€ (241 200€ de concours financiers classiques + 120 600€ de forfaits majorés).</p> <p>Pour le bailleur Alliadé : 17 LLS dont 10 PLAI et 7 PLUS majorés à 50%, soit un montant total de 612 000€ (408 000€ de concours financiers classiques + 204 000€ de forfaits majorés).</p> <p>De nouveaux forfaits majorés ont été attribués à GLH, LMH et EMH dans le cadre de l'avenant à la Convention :</p> <p>Pour le bailleur LMH : 56 LLS dont 54 PLAI et 2 PLUS majorés à 50%, soit un montant total de 2 230 800€ (1 487 200€ de concours financiers classiques + 743 600€ de forfaits majorés).</p> <p>Pour le bailleur EMH : 8 LLS dont 8 PLUS majorés à 50%, soit un montant total de 240 000€ (160 000€ de concours financiers classiques + 80 000€ de forfaits majorés).</p> <p>Pour le bailleur GLH : 58 LLS dont 55 PLAI et 3 PLUS majorés à 50%, soit un montant total de 2 301 000€ (1 534 000€ de concours financiers classiques + 767 000€ de forfaits majorés).</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	Nombre prévisionnel de logements concernés	169
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	27	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	142
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide principale	CE Avenant à la Convention cadre du 19/09/2022
Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire	CE Avenant à la Convention cadre du 19/09/2022

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	810 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	3 195 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	2 513 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

09/02/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0160 Forfaits AA - 30 LLS - 0 PLAI / 30 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0160	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	20004697700019 METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	Forfaits AA - 30 LLS - 0 PLAI / 30 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Des forfaits majorés sont attribués aux bailleurs démolisseurs pour la réalisation d'opérations en acquisition-amélioration dans le cadre de la reconstitution hors site de l'offre démolie. 30 PLUS majorés à 100% sont attribués au bailleur Alliade pour la reconstitution du site de Givors les Vernes dans le périmètre du centre ancien de Givors soit 1 200 000€ au total (600 000€ de concours financiers classiques + 600 000€ de forfaits majorés).</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999200 - Quartier multisite Régional			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	Nombre prévisionnel de logements concernés	30
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	30	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide principale	CE Avenant à la Convention cadre du 19/09/2022
Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire	CE Avenant à la Convention cadre du 19/09/2022

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	1 200 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

FICHE OPERATION

21/02/2023

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon
 Opération : C0724-31-0161 SACOVIV - 30 LLS - 18 PLAI / 12 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0161	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	96250053400012 SA CONSTRUCT DE LA VILLE DE VENISSIEUX	Intitulé de l'opération	SACOVIV - 30 LLS - 18 PLAI / 12 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de SACOVIV n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 18 PLAI et 12 PLUS financés hors site, soit 30 LLS au total. Aucune aide complémentaire ne sera accordée pour les logements construits sur site. Cette opération sera déclinée selon les différentes opérations physiques conduites par le bailleur.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	30
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	12	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	18
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2023	14
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	240 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	270 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	212 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

26/04/2023 14:08:09

TABEAU FINANCIER - Boite d'instruction Signature nationale-Signature Avenant N°1

Contrat : 0274 Convention Cedra Métropolitaine de Lyon
Porteur de projet : 1703 METROPOLE DE LYON
Localisation :
QPV :
OP99 100 Quartier multiatèle National, OP990203 Ville Nouvelle, OP990204 Las Bains Nord, OP990111 Terrillon-Chenier, OP990109 Parilly,
OP990336 Mermoz, OP990115 Minguettes-Chichettes, OP990118 Grande Ile, OP990337 d'achère, OP990223 Saint-Jean
CORBAS 69273, CALLURE ET CLUIRE 69234, BRON 69123, TASSIN LA DEMI LINE 69244, LYON 03 69383, SATHONAY CAMP 69282, VILLEURBANNE 69286, LYON
06 69388, CHARBONNIERES LES BAINS 69044, ST DIDIER AU MONT D OR 69194, CHARLY 69046, CRAPONNE 69069, LA TOUR DE SALVAGNY 69250, FONTAINES SUR SAONE
69038, OULLINS 69149, LYON 02 69382, STE FOY LES LYON 69232, MEYZIEU 69282, LYON 07 69387, ST GENIS LAVAL 69204, RILLIEUX LA PAPE 69286, ECLLY 69081, LYON

Table with multiple columns: Nbre, Localisation (OPV, Commune, Adresse), Dates (Mise en œuvre, Réception), Montants (Mars 2021, Juin 2021, etc.), and Coefficients (ALM, L, etc.).



Annexe C6 - TABLEAU DES AIDES DE LA CAISSE DES DEPOTS

AMO DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Prestation d'étude : 350 000€, co-financé à 50% soit une participation de la CDC à hauteur de 175 000€

RECONSTITUTION DE L'OFFRE

Nombre de logements à financer en reconstitution : 5171 logements

Coût prévisionnel (150 000 € HT/ logt), soit au total : 775 650 000 € HT

Prêt CDC calculé sur une base de 70 % du coût des travaux Hors taxes

Enveloppe globale prévisionnelle des prêts aux bailleurs sociaux : 542 955 000 €

Annexe C9 - TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS HABITAT

Reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du protocole

BAILLEURS SOCIAUX	Protocole signé					Dossiers agréés 2017-2018					Reste à instruire				
	Plus	Plai	Total	Sub	Prêt AL	Plus	Plai	Total	Sub	Prêt AL	Plus	Plai	Total	Sub	Prêt AL
Dynacité	6	10	16	90 000	193 400	6	10	16	90 000	193 400	0	0	0	0	0
Lyon Métropole Habitat	44	66	110	594 000	1 335 400	15	29	44	261 000	528 700	29	37	66	333 000	806 700
Grand Lyon Habitat	35	53	88	477 000	1 067 900	35	53	88	477 000	1 067 900	0	0	0	0	0
Semcoda	2	3	5	27 000	60 700	0	0	0	0	0	2	3	5	27 000	60 700
ICF sud-est Méditerranée	26	40	66	360 000	800 400	26	15	41	135 000	571 500	0	25	25	225 000	228 900
ENSEMBLE	113	172	285	1 548 000	3 457 800	82	107	189	963 000	2 361 500	31	65	96	585 000	1 096 300

PROTOCOLE DE PREFIGURATION							
174 logements financés sur un objectif de 285							
PROJETS LOCAUX CONCERNES	sur site		hors site		ENSEMBLE		
	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	TOTAL
Duchère Sauvegarde	0	0	33	17	33	17	50
Minguettes Clochettes	0	0	30	36	30	36	66
Parilly	0	0	27	15	27	15	42
Rillieux Ville Nouvelle	0	0	10	6	10	6	16
Total général	0	0	100	74	100	74	174

Sur les 285 logements contractualisés dans le protocole, 174 ont été financés. **Le solde de 111 logements est reporté dans la convention cadre (96 logements en 2019 puis 15 logements supplémentaires en 2022 par l'avenant 1).**

Reconstitution de l'offre dans le cadre de la convention

a- Tableau de suivi par site de projet

CONVENTION CADRE + AVENANT 1							
PROJETS LOCAUX CONCERNES	sur site		hors site		ENSEMBLE		
	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	TOTAL
projets validés							
Bellevue	0	49	0	113	0	162	162
Buers Nord	0	0	90	60	90	60	150
Arsenal Carnot Parmentier	0	81	241	79	241	160	401
Givors Les Vernes	0	0	115	77	115	77	192
Langlet Santy	0	0	79	52	79	52	131
Mas du taureau-Grande Ile	0	0	262	175	262	175	437
Mermoz	26	75	217	87	243	162	405
Terraillon	8	29	174	3	182	32	214
Rillieux Ville Nouvelle	63	147	334	118	397	265	662
St Jean Villeurbanne	14	34	48	8	62	42	104
Parilly	40	92	387	192	427	284	711
Duchère	20	40	303	175	323	215	538
Minguettes Clochettes	0	0	538	304	538	304	842
report Protocole préfiguration dans la CC (96 logements)							
Rillieux Ville Nouvelle	0	0	3	2	3	2	5
Parilly	0	0	37	29	37	29	66
Minguettes Clochettes	0	0	25	0	25	0	25
report Protocole préfiguration dans l'avenant 1 (15 logements)							
Duchère	0	0	3	10	3	10	13
Parilly	0	0	2	0	2	0	2
clauses de revoyure							
Rillieux Ville Nouvelle	0	0	67	44	67	44	111
Total général	171	547	2925	1528	3096	2075	5171

b- Tableau de suivi par bailleur social

Bailleur	QPV de rattachement	Sur site		Hors site		Total
		PLUS	PLAI	PLUS	PLAI	
Adoma	Bron Terrailon	0	0	0	168	168
	Minguettes-Clochettes	0	0	0	81	81
Alliade	Minguettes-Clochettes	0	0	94	141	235
	Givors Les Vernes	0	0	77	115	192
	St Fons ACP	0	0	23	34	57
	Lyon 8 Langlet Santy	0	0	36	55	91
	Vaux Mas du Taureau	0	0	99	149	248
	Bron Terrailon	19	8	3	6	36
CDC Habitat	St Priest Bellevue	0	0	2	0	2
Dynacité	Rillieux Ville Nouvelle	61	25	64	162	312
EMH	St Priest Bellevue	49	0	98	0	147
	Villeurbanne St Jean	34	14	8	48	104
	Villeurbanne les Buers	0	0	60	90	150
Erilia	Rillieux Ville Nouvelle	35	15	45	106	201
GLH	Lyon 9 Duchère	40	20	76	122	258
	Minguettes-Clochettes	0	0	111	167	278
	Vaux Mas du Taureau	0	0	76	113	189
	Lyon 8 Mermoz	75	26	87	217	405
ICF	Minguettes-Clochettes	0	0	87	156	243
IN'LI	St Priest Bellevue	0	0	0	0	0
IRA	Lyon 8 Langlet Santy	0	0	16	24	40
LMH	Bron Parilly	92	40	221	426	779
	Bron Terrailon	10	0	0	0	10
	St Priest Bellevue	0	0	5	0	5
	St Fons ACP	81	0	56	207	344
	Lyon 9 Duchère	0	0	109	184	293
SACOVIV	Minguettes-Clochettes	0	0	12	18	30
SEMCODA	St Priest Bellevue	0	0	8	0	8
	Rillieux Ville Nouvelle	51	23	55	136	265
Total ensemble bailleurs et sites		547	171	1528	2925	5171



Synthèse des droits de réservation ACTION LOGEMENT sur la reconstitution de l'offre locative sociale

Sur les 174 logements reconstitués financés au titre du protocole de préfiguration, les droits de réservation pour Action logement ont été fixés sur 46 logements hors sites en flux, dont 24 réservations de 1^{er} tour (13 PLAI et 11 PLUS).

Sur les 5 171 logements à reconstituer au titre de la convention cadre (les droits de réservation pour Action logement s'appliqueront sur 1485 logements en droits uniques comme suit :

- 271 logements sur site, dont 125 pour les 1^{ères} mises en location (30 PLAI et 95 PLUS)
- 1214 logements hors site, dont 557 pour les 1^{ères} mises en location (134 PLAI et 423 PLUS)

Tableau de suivi des opérations de démolition

PM - OPERATIONS URGENTES (protocole)		856 logements
Bron Parilly UC1	LMH	330
Lyon Duchère Sauvegarde 520-530	GLH	189
Rillieux Ville Nouvelle Alagniers Sud	SEMCODA	16
Rillieux Ville Nouvelle Alagniers Sud	DYNACITE	48
Vénissieux Minguettes Monmousseau –grande barre	ICF	197
Vénissieux Minguettes Darnaise – Tour 36	GLH	76
Convention cadre NPNRU – volet Habitat - situation à fin 2022		4 429 logements
Opérations à démarrage anticipé (identifiées dans le protocole)		773 logements
Lyon 8 – Mermoz Sud –bât O et I	GLH	120
Lyon Duchère barre 440	GLH	40
Rillieux Ville Nouvelle Tour 7 Bottet	SEMCODA	89
St Fons Carnot Parmentier Tours 54, 58	LMH	176
Vaulx en Velin Grande Ile P. Dupont	ALLIADE	248
Villeurbanne Buers – Croix Luizet	EMH	100
Autres opérations validées		3 656 logements
Lyon 8 – Mermoz Sud –autres bât	GLH	285
Villeurbanne – les Buers	EMH	50
St Fons Carnot	LMH	168
St Fons Arsenal	ALLIADE	57
Bron Terrailon – Résidence H. Boucher	ADOMA	168
Bron Terrailon – LLS en diffus dans les copro A et B	ALLIADE	36
Bron Terrailon – lgts privés sociaux de fait		94
Vaulx en Velin – Mas du taureau – Grappinière HMIJ	GLH	189
Rillieux – 7 à 11 avenue Renoir	DYNACITE	80
Rillieux – 9 et 10 place Boileau	DYNACITE	48
Rillieux – 3 à 8 place Michelet	DYNACITE	54
Rillieux – 9 à 13 place Michelet	DYNACITE	80
Rillieux – 1 à 5 et 15 avenue du Mont Blanc	ERILIA	108
Rillieux – 17 à 21 + 16 à 20 avenue du Mont Blanc	ERILIA	93
Rillieux – 8, 10, 12 et 13 avenue Renoir	SEMCODA	48
Rillieux – 1 à 9 rue Michelet	SEMCODA	76
Rillieux – 14 à 18 avenue de l'Europe	SEMCODA	36
Rillieux – Velette Sud	DYNACITE	18
Lyon 8 ^{ème} Langlet Santy	ALLIADE	91
Lyon 8 ^{ème} Langlet Santy	IRA	40
St Priest – Bellevue	LMH	8
St Priest - Bellevue	SEMCODA	2
St Priest – Bellevue	CDC Habitat	2
St Priest – Bellevue	IN'LI	1
St Priest – Bellevue – lgts privés sociaux de fait		71
Bron Parilly – UC5	LMH	193
Bron Parilly – UC6A	LMH	208
Givors – les Vernes	ALLIADE	192

Lyon Duchère barres 510, 540, 550	GLH	79
Lyon Duchère barre 110	LMH	293
Vénissieux – petite barre Monmousseau	ICF	87
Vénissieux – 3 tours Monmousseau	ALLIADE	173
Vénissieux – foyer Billon	ADOMA	161
Vénissieux – Le Couloud	SACOVIV	30
Vénissieux- Tour 38, 40, 71 Darnaise	GLH	213
Vénissieux – Résidence Léo Lagrange	ALLIADE	62
Vénissieux – Debussy – Léo Lagrange	GLH	14
Villeurbanne Saint-Jean	EMH	48

Autres opérations à l'étude à intégrer ultérieurement, par voie d'avenants, selon l'avancement des conventions de site

(Rillieux Ville Nouvelle, Bron Terrailon)

± 190 logements

Tableau de suivi des opérations de réhabilitation

PM - OPERATIONS URGENTES (protocole)		982 logements
<i>Rillieux Ville Nouvelle Alagniers Sud</i>	<i>DYNACITE</i>	<i>167</i>
<i>Rillieux Ville Nouvelle Velette Sud</i>	<i>DYNACITE</i>	<i>122</i>
<i>Vénissieux Minguettes Monmousseau –E. Herriot</i>	<i>ALLIADE</i>	<i>200</i>
<i>Vénissieux Minguettes Pyramides – Le Couloud</i>	<i>SACOVIV</i>	<i>220</i>
<i>Vaulx en Velin Vernay Verchères</i>	<i>DYNACITE</i>	<i>145</i>
<i>Vaulx en Velin Mas du Taureau _Pilat</i>	<i>EMH</i>	<i>128</i>
Convention Cadre - volet Habitat – situation à fin 2022		7 802 logements
Bron Terrailon	ALLIADE	214
Bron Parilly	LMH	647
Rillieux Ville Nouvelle	ERILIA DYNACITE SEMCODA	1 468
Vaulx en Velin Mas du Taureau –Grande Ile	EMH DYNACITE GLH	1 609
Lyon 8è Mermoz Sud	GLH	242
Lyon 9è la Duchère	GLH ALLIADE	345
Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier	ALLIADE	554
Givors Les Vernes	LMH ALLIADE	248
Vénissieux Saint-Fons Minguettes Clochettes	GLH ALLIADE	1563
Villeurbanne Saint-Jean	EMH	384
Villeurbanne Buers	EMH	528
Autres opérations à l'étude, à intégrer ultérieurement par voie d'avenants, selon l'avancement des conventions de site		± 1 280 logements
<i>Vaulx-en-Velin Grande Ile, Bron Terrailon</i>		

Tableau de synthèse des primes à l'accession sociale

Convention Cadre - volet Habitat situation à fin 2018		278 primes
St Fons Arsenal Carnot Parmentier		40
Bron Terraillon		0
Vaulx en Velin Mas du Taureau –Grande Ile		100
Saint Priest Bellevue		30
Rillieux Ville Nouvelle		93
Lyon 8 ^{ème} Mermoz		0
Lyon 8 ^{ème} Santy		0
Vénissieux Saint-Fons Minguettes Clochettes		45
Bron Parilly		30
Autres opérations à l'étude, à intégrer ultérieurement par voie d'avenants, selon l'avancement des conventions de site		

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_11-DE

S²LO

GRANDLYON
la métropole



maison
métropolitaine d'insertion pour l'emploi
Lyon métropole

CHARTRE LOCALE D'INSERTION

**Nouveau Programme National de
Renouvellement Urbain**

METROPOLE DE LYON

JUIN 2021

SOMMAIRE

I – Préambule	3
II – Diagnostic territorial	6
III – Objectifs et mise en œuvre	7
IV – Engagements de la Métropole de Lyon	10
V – Engagements des Maîtres d’Ouvrage	11
VI – Engagements de la Maison Métropolitaine d’Insertion pour l’emploi	12
VII – Les publics bénéficiaires	13
VIII – Les facteurs de réussite dans la mobilisation des publics	15
IX – Comité de pilotage	19
X – Comité technique	19
XI – Durée et révision	19
Les signataires	20
Annexe n°1 : Formule de calcul de l’obligation d’insertion	23

I – Préambule

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini le cadre d'action de la politique de la ville et lancé le **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**.

Le Contrat de ville métropolitain, signé le 2 juillet 2015, est construit sur la base de 3 piliers :

- Des territoires ressources : le développement économique et l'emploi au service des quartiers et de leurs habitants, pour assurer un service aux habitants en revitalisant le territoire, en restaurant une vie économique, en assurant une mixité fonctionnelle et pour promouvoir un développement économique porteur de création d'emplois pour les habitants du territoire (et plus globalement pour l'ensemble de l'agglomération) ;
- Des territoires humains : œuvrer en faveur de la cohésion sociale (la réussite éducative, l'accès à la culture, la santé par la prévention et l'accès aux soins, le vivre ensemble, la tranquillité) ;
- Des territoires attractifs : vers une approche intégrée urbaine et sociale (avec comme principal outil le NPNRU).

9 communes et **14 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sur la Métropole de Lyon bénéficient du NPNRU :

- **8 quartiers d'intérêt national** : Bron Parilly, Bron Terrailon-Chenier, Lyon 9^{ème} La Duchère, Rillieux-la-Pape Ville Nouvelle, Vénissieux Minguettes / Saint-Fons Clochettes, Vaulx-en-Velin Grande Île, Villeurbanne Les Buers Nord, Villeurbanne Saint-Jean ;
- **6 quartiers d'intérêt régional** : Lyon 8^{ème} Langlet-Santy, Lyon 8^{ème} Mermoz, Saint-Fons Arsenal-Carnot-Parmentier, Saint-Priest Bellevue, Givors les Vernes, Givors Centre-ville.

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la Métropole de Lyon vise à restructurer 14 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), désignés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans un objectif de développement durable. Cela doit se traduire notamment par des interventions sur le cadre urbain développées en complémentarité avec le développement économique et social. Les investissements déployés sur les sites de renouvellement urbain doivent améliorer les conditions de vie et d'emploi de leurs habitants et l'ambition de la Métropole de Lyon, partagé avec l'État, l'ANRU, est de faire du NPNRU un levier majeur pour l'insertion professionnelle des habitants des QPV.

Favoriser les clauses au profit de l'insertion et l'emploi des habitants des QPV, en particulier des sites de renouvellement urbain, est un objectif partagé par la Métropole de Lyon, l'État, l'ANRU, qui va requérir l'implication de chacun. L'observation, le suivi et la mesure des clauses à deux échelles de site/QPV et d'agglomération, la gouvernance des clauses, sont des premiers actes mobilisateurs qui vont concourir à cet objectif.

Dans son règlement général et dans la Charte nationale d'insertion 2014-2024, l'ANRU a fixé des obligations à chacun des Maîtres d'Ouvrage portant sur chacune des opérations du NPNRU bénéficiant d'un concours financier. Il revient aux différents donneurs d'ordre d'appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre en œuvre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des QPV.

Le choix des modalités d'organisation pour la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion du NPNRU appartient à chaque Maître d'Ouvrage. *La plupart des donneurs d'ordre intervenant sur le territoire de la Métropole de Lyon, les communes, les bailleurs sociaux, ont fait le choix de faire appel aux services de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi.*

Enfin, la Métropole de Lyon, porteur de projet, et l'État local, au titre de la délégation territoriale de l'ANRU, ont en charge le suivi et le pilotage des démarches d'insertion menées dans les projets de renouvellement urbain. Ils se doivent d'assurer une consolidation de la mise en œuvre des clauses d'insertion du NPNRU. *(À cet effet, chaque Maître d'Ouvrage sera sollicité pour fournir des données dans un format compatible à leur exploitation, à l'échelle de chaque site du NPNRU ainsi qu'à l'échelle métropolitaine.)*

Un indispensable ancrage territorial

L'enjeu des clauses d'insertion liées au NPNRU est tout à la fois quantitatif dans le respect des obligations imposées par l'ANRU et qualitatif dans leur mise en œuvre, la manière dont elles concourent au parcours d'insertion des personnes, à leur projet d'emploi. L'enjeu est aussi territorial. Les habitants des sites du NPNRU doivent être les premiers bénéficiaires des clauses d'insertion déployées sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La collaboration étroite entre les acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi, les facilitateurs, les Maîtres d'Ouvrage est une condition du maillage entre l'offre d'insertion liée aux clauses et les publics des quartiers. Cette collaboration s'organise selon les spécificités locales. Elle est animée sur chaque site conjointement par un membre de l'équipe projet politique de la ville et le coordinateur emploi insertion de la MMI'e. Avec la même visée d'ancrage territorial, l'articulation entre les clauses d'insertion liées au NPNRU et les initiatives locales autour de l'emploi, à l'instar des opérations de promotion de l'emploi, sera recherchée.

La signature du protocole de préfiguration, le 17 mars 2017, a permis la mise en place de nombreuses études et conduite de projet à l'échelle métropolitaine et locale, ainsi que des premières opérations de travaux. La convention-cadre métropolitaine, signée le 13 mars 2020, détaille notamment le programme de reconstitution des logements sociaux démolis. Les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain détaillent le projet urbain et le programme d'opérations de chacun des sites. 10 conventions ont été signées à ce jour.

La Métropole de Lyon, en tant que porteur de projet, et la DDT (au titre de la délégation territoriale de l'ANRU) s'associent aux Maîtres d'ouvrage cofinancés par l'ANRU : ensemble, ils s'engagent à appliquer les dispositions de la nouvelle Charte nationale d'insertion relative au NPNRU, qui est structurante pour la **mise en œuvre des clauses sociales dans les projets de renouvellement urbain**. Ces clauses doivent :

- S'inscrire dans une politique globale d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des QPV, portés par le Contrat de ville ;
- Constituer un outil pour la construction de réels parcours vers l'emploi pour les habitants des QPV ;
- Faire l'objet d'un dispositif de suivi et de pilotage partenarial, coordonné à l'échelle intercommunale.

En lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, ils définissent de façon partenariale des objectifs de qualité des démarches d'insertion (formation, durée des contrats, accompagnement et suivi des bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi, etc.)

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), en tant que structure opérationnelle, est en charge d'assister la Métropole de Lyon et l'Etat local sur le pilotage et le suivi des démarches d'insertion menées dans le cadre des projets de renouvellement urbain sur le territoire.

La MMI'e travaille avec la majorité des Maîtres d'Ouvrage sur le territoire métropolitain. Toutefois, certains Maîtres d'Ouvrage ne sont pas encore conventionnés avec la MMI'e et conservent des pratiques différenciées en ce qui concerne la mise en œuvre des clauses sociales.

Dans ce contexte, l'enjeu d'une **déclinaison locale de la Charte nationale d'insertion de l'ANRU** est particulièrement important. Cette charte vise à :

- **Engager formellement l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage du territoire** qui bénéficient de financements de la part de l'ANRU sur le déploiement qualitatif des clauses sociales ;
- **Acter les règles spécifiques de la gestion des clauses sociales sur la Métropole de Lyon**, notamment dans le cadre des opérations du NPNRU
- **Valoriser les marchés intégrant une composante insertion** et mis en œuvre par les Maîtres d'Ouvrages dans le cadre de la GSUP.

L'amélioration du cadre de vie des habitants est l'une des priorités du contrat de ville métropolitain. Dès l'origine, l'objectif partagé par les Maîtres d'Ouvrages et les financeurs a été de mettre à profit les actions de la GSUP pour favoriser l'émergence de démarches d'insertion au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

II – Diagnostic territorial

La Métropole de Lyon compte 1 385 927 habitants en 2017 (+0,9% de variation annuelle de la population en moyenne selon l'Insee). Il y a 37 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), dont 14 qui sont inscrits dans le NPNRU. Les habitants des QPV représentent 12% de l'ensemble de la population de la Métropole de Lyon. De plus, 29 quartiers en « veille active » (QVA) portent la population de l'ensemble des quartiers à 21% de la population de la Métropole de Lyon.

Le territoire métropolitain est marqué par de fortes disparités territoriales :

- Le niveau de vie médian des habitants s'élève à 21 330€ par an et par unité de consommation, soit 1777€ par mois. On trouve les niveaux de revenus les plus modestes sur les CTM Portes du Sud, Rhône Amont et Portes des Alpes.¹
- Le taux de demandeurs d'emploi (cat. A) est de 12,1% fin 2018. Il varie du simple au double selon les bassins de vie. 36% des demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) sont localisés dans les bassins du sud et de l'est de la Métropole.²
- On note également une plus forte concentration des bénéficiaires du RSA sur les CTM Portes du Sud (11,4%) et Rhône Amont (9%), contre 6,1% en moyenne sur la Métropole.³

Les poches de pauvreté et de précarité se concentrent particulièrement au sein des QPV. Les QPV qui ont un poids démographique important se situent au sud et à l'est de l'agglomération, ce qui explique en partie ces disparités. Globalement, les habitants des quartiers prioritaires cumulent des difficultés sociales, économiques et professionnelles (détaillées dans le Contrat de ville métropolitain 2015-2020) :

- Un revenu médian très faible (autour de 12 500€ par an et par unité de consommation), avec une population davantage dépendante des prestations sociales dans la composition de ses ressources. Il y a 3 fois plus de bénéficiaires du RSA que dans le reste de l'agglomération.
- Une population plus familiale (familles nombreuses et/ou monoparentales) et jeune (part de moins de 25 ans supérieure à la moyenne métropolitaine), difficilement mobile (taux de motorisation et couverture des transports en commun plus faible sur certains territoires), et plus souvent concernée par des problématiques de santé.
- Une forte représentation de la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers-employés, et une part de la population sans diplôme 2 fois plus importante qu'à l'échelle de la Métropole (39% contre 17%). Le taux de retard scolaire et d'illettrisme est aussi plus élevé qu'ailleurs.
- Un accès plus difficile à l'emploi avec un taux de chômage 2 à 3 fois supérieur à la moyenne métropolitaine. D'après les données de Pôle Emploi en 2016, 27% des demandeurs d'emploi résidant en QPV sont sans diplôme, contre 15% en moyenne sur la Métropole.

1 UrbaLyon, Portrait de territoire de la Métropole de Lyon, 2019

2 UrbaLyon, Tendances et chiffres clés – Emploi et insertion dans la Métropole de Lyon, 2019

3 UrbaLyon, Tendances et chiffres clés – Emploi et insertion dans la Métropole de Lyon, 2019

III – Objectifs et mise en œuvre

1. Objectifs

La Charte locale d'insertion du NPNRU sur la Métropole de Lyon vise à favoriser la mise en œuvre d'une démarche d'insertion partenariale grâce à l'engagement des Maîtres d'Ouvrage cofinancés par l'ANRU.

La Charte nationale d'insertion 2014-2024 de l'ANRU impose aux Maîtres d'Ouvrage de respecter des obligations d'insertion. Ils doivent **réserver prioritairement à l'insertion professionnelle des habitants des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) éloignés de l'emploi** :

- **au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations de travaux et d'ingénierie nécessaires aux travaux financés par l'ANRU ;**
- **au moins 10% des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité ;**
- **une partie des embauches liées à l'ingénierie des projets (équipe projet...), au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement (relogement...).**

Les marchés publics concernés sont généralement des marchés de travaux (démolitions et/ou réhabilitations de logements locatifs sociaux, constructions neuves de logements, aménagement de voiries et d'espaces publics, etc.). Les marchés d'ingénierie liée aux travaux (maîtrise d'œuvre urbaine, assistance à maîtrise d'ouvrage) sont des prestations intellectuelles. Les marchés peuvent aussi porter sur des prestations de service : l'entretien d'équipements publics, de parties communes d'immeubles, etc.

La mise en œuvre des clauses sociales s'appuie sur le Code de la Commande Publique, et les 5 types d'articles suivants :

- L'article L2112-2 (complété par l'article L2112-4) est une modalité d'exécution. L'entreprise attributaire doit prendre l'engagement de réserver une part des heures de travail, générées par un marché (ou par un lot), à des publics en insertion.
- L'article L2152-7 (complété par l'article L21582-8), couplé à une modalité d'exécution, permet de faire de l'insertion un critère de choix en insérant un critère de performance en matière d'insertion des publics en difficulté parmi les critères classiques de sélection des offres.
- L'article L22113-12 [ou Article L3113-1 (Concessions)] permet la réalisation de marchés réservés à des organismes accueillant des personnes en situation de handicap : Entreprises Adaptées (EA) ou Etablissement de Service d'Aide par le Travail (ESAT).
- L'article L2113-13 [ou Article L3113-2 (Concessions)] permet la réalisation de marchés réservés à des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).
- L'article R212-7 permet la mise en place de marchés de service de qualification et d'insertion professionnelle. Les prestations d'insertion achetées prennent appui sur différents supports de production.

2. Mise en œuvre

Dans le cadre de la réalisation des engagements insertion par l'entreprise, trois modalités de mise en œuvre sont possibles pour les entreprises.

1ère modalité : l'embauche directe par l'entreprise titulaire du marché

Cette embauche peut se réaliser par tous les types de contrats de travail : CDD, CDI, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrats aidés.

Le titulaire a l'entière responsabilité du choix du candidat, sous réserve de son éligibilité, de la signature du contrat de travail, et de la définition des missions, de sorte qu'il bénéficie d'une véritable insertion professionnelle. Une personne de l'entreprise doit être identifiée pour assurer l'accueil et le tutorat du futur embauché.

2ème modalité : la mise à disposition de personnel par une structure qualifiée

L'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à disposition du personnel pendant la durée du marché. Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, d'une association intermédiaire.

Cet organisme se chargera du recrutement, du suivi et de l'accompagnement. Ces personnes seront encadrées par l'entreprise titulaire du marché.

3ème modalité : le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance avec une structure qualifiée

L'entreprise sous-traite tout ou partie de son marché à une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) sous conventionnement avec l'Etat, ou à une Entreprise Adaptée (EA) ou un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

En fonction de la modalité de réalisation de la clause choisie par l'entreprise, le processus de recrutement sera différent.

3. Valorisation du public

Une personne bénéficiaire peut être valorisée dans le cadre du dispositif clauses sociales sur une période de 24 mois calendaires maximum à compter de la date de début de son premier contrat de travail dans le cadre d'une clause sociale.

Incitation à l'emploi durable en CDI : une personne bénéficiaire peut être valorisée jusqu'à 36 mois en cas d'embauche en CDI par une entreprise, dans la limite d'un plafond de 3640 heures d'insertion.

La notion de parcours étant particulièrement importante pour les Maîtres d'Ouvrages du territoire, cette valorisation exceptionnelle jusqu'à 36 mois peut également être accordée par l'AMO Insertion (la MMI'e dans la majorité des cas) en charge du suivi du marché pour le compte du Maître d'Ouvrage afin, par exemple, de permettre à la personne bénéficiaire d'acquérir une qualification professionnelle.

Une fois que la valorisation en clauses (24 ou 36 mois ou 3640 heures) s'est écoulée, la personne pourra de nouveau bénéficier d'un contrat en lien avec une clause sociale dans la limite d'un seul renouvellement, si et seulement si :

- Un délai de 24 mois minimum s'est écoulé depuis la fin de son dernier contrat en clause sociale ;
- Sa situation le replace parmi les publics prioritaires ayant accès aux clauses sociales ;
- Le parcours de la personne sur les 2 années précédentes justifie une nouvelle entrée.

Certains cas particuliers pourront être traités de manière spécifique. Le salarié en insertion qui a atteint la période maximale de valorisation mais qui se retrouve en situation d'extrême fragilité si le contrat de travail en clause sociale s'arrêtait immédiatement. Les situations seront traitées au cas par cas en concertation entre les référents accompagnant les participants, l'AMO Insertion et les entreprises.

IV – Engagements de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon, porteur du projet de renouvellement urbain sur le territoire, est en charge d'assurer le suivi des clauses sociales tant du point de vue qualitatif que quantitatif et le pilotage de la gouvernance des démarches d'insertion menées dans le cadre du NPNRU aux côtés de la DDT (au titre de la délégation territoriale de l'ANRU).

En lien avec les acteurs impliqués dans l'accès à l'emploi des habitants des QPV, la Métropole s'engage à :

- Impulser la politique d'insertion et participer à déterminer les modalités de mise en œuvre des clauses sociales en lien avec la MMI'e et les partenaires du cadre d'agglomération ;
- Impulser localement l'information des habitants des quartiers prioritaires sur l'offre liée aux clauses et faciliter leur accès aux marchés contenant des clauses (accompagnement, formation...);
- Mobiliser de nouveaux acteurs publics et privés (promoteurs immobiliers, entreprises situées dans les quartiers ou à proximité...) en les incitant à promouvoir l'insertion dans leurs achats en s'inscrivant dans la démarche métropolitaine ;
- Suivre l'atteinte des objectifs fixés dans la convention de renouvellement urbain, et porter auprès du comité de pilotage du contrat de ville des propositions d'évaluation de la démarche.

La Métropole a désigné la MMI'e comme structure opérationnelle en charge de l'assister sur la déclinaison opérationnelle des engagements d'insertion et l'évaluation de leur impact sur le territoire.

En complément, la Métropole de Lyon mobilisera les partenaires pour mener une réflexion sur les objectifs d'insertion et leur suivi prévus dans le cadre de la GSUP dès le 2ème semestre 2021. Les résultats de ce travail seront transposés dans la présente charte par voie d'avenant.

V – Engagements des Maîtres d’Ouvrage

Les Maîtres d’Ouvrage signataires des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain doivent favoriser l’accès des publics qui sont éligibles aux clauses sociales NPNRU (tels que définis dans l’article VII du présent document), dans le respect des obligations d’insertion de l’ANRU :

- au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations de travaux et d’ingénierie nécessaire aux travaux financées par l’ANRU ;
- au moins 10% des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité ;
- une partie des embauches liées à l’ingénierie des projets (équipe projet...), au fonctionnement des équipements et aux actions d’accompagnement (relogement...).

L’ensemble des Maître d’Ouvrage cofinancés par l’ANRU, qu’ils soient conventionnés ou non conventionnés avec la MMI’e, s’engagent à fournir à la MMI’e leurs données sur la mise en œuvre des clauses sociales dans un format compatible à leur exploitation.

Cela concerne surtout les **Maîtres d’Ouvrage qui ne sont pas conventionnés avec la MMI’e** et dont les opérations ne sont pas renseignées dans la base de données ABC Clauses : **une liste de demande de données et un formulaire de remontée de données leur sont adressés.**

Les évolutions des projets et des opérations du NPNRU sont discutées lors des revues de projet annuelles, organisées par la délégation territoriale de l’ANRU. Ces évolutions présentées en COPIL et validées en comité d’engagement de l’ANRU sont intégrées par voie d’avenant ou d’ajustement mineur aux conventions de site et de la convention cadre.

Par ailleurs, un projet de renouvellement urbain mobilise un grand nombre de Maîtres d’Ouvrage, qui sollicitent eux-mêmes plusieurs de leurs services et collaborateurs (responsables d’opérations, acheteurs, équipe PRU, référent insertion). Ainsi, afin d’éviter les confusions, les Maîtres d’Ouvrage doivent rester particulièrement vigilants lors de leur transmission d’informations à la MMI’e, notamment sur l’intitulé des opérations (sous-secteur du quartier, nom de la résidence, nombre de logements...) et leur historique (date de démarrage, état d’avancement...).

Pour faciliter la transmission de données qualitatives, chaque Maître d’Ouvrage nomme un interlocuteur unique du service clauses sociales de la MMI’e.

En complément, les Maîtres d’Ouvrages s’engagent à participer à la réflexion à venir sur les objectifs d’insertion et leur suivi prévus dans le cadre de la GSUP.

VI – Engagements de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi

Le service clauses sociales de la MMI'e conventionne avec les Maîtres d'Ouvrage de la Métropole de Lyon pour cibler les marchés pouvant intégrer des clauses. L'accompagnement par l'équipe « AMOI » (Assistance Maîtrise d'Ouvrage Insertion) s'organise de la manière suivante :

- Le ou la facilitateur.ice analyse, traduit et participe à la définition du besoin du Maître d'Ouvrage. Il ou elle réalise des points réguliers avec celui-ci (préconisation dans la mise en œuvre de la clause, assistance technique dans la rédaction des pièces de marché, calcul du volume d'heures...), et intervient aux différentes étapes du marché : lors de la première réunion de chantier, à mi-parcours de la réalisation du chantier et à la réception de la prestation réalisée par l'entreprise (bilan final sur l'engagement d'insertion).
- Le ou la « CRE » (chargé.e de relations entreprises) établit le contact avec les entreprises attributaires des marchés et les sensibilise sur la mise en œuvre de la clause. Il ou elle accompagne également le processus de recrutement des participants ainsi que le suivi des heures d'insertion réalisées.

Compte tenu de son expertise et des missions de facilitations qu'elle assure pour la majorité des Maîtres d'Ouvrage du NPNRU, la MMI'e est mandatée dans le cadre de conventions *ad hoc* par la Métropole de Lyon comme structure opérationnelle pour deux missions principales :

- La collecte et la consolidation des données liées aux clauses sociales dans les opérations financées dans le cadre du NPNRU : les bilans sont remontés à l'ANRU au mois de juillet de l'année N pour les données de l'année N-1. Les bilans produits concernent le protocole de préfiguration, la convention cadre et les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain (échelle métropolitaine, par Maîtres d'Ouvrage et par sites NPNRU).
- La déclinaison locale de la Charte nationale d'insertion.

Dans le cadre du NPNRU, le service clauses sociales MMI'e s'engage plus spécifiquement à :

- Collaborer avec les Coordinateurs Emploi Insertion (CEI), les équipes projet politique de la ville locales, et les structures emploi et insertion pour favoriser l'embauche des habitants des QPV ;
- Assurer la remontée des données clauses sociales au niveau national, dans le cadre de la remontée de données effectuée par Alliance Villes Emploi ;

En complément, la MMI'e s'engage à participer à la réflexion à venir sur les objectifs d'insertion et leur suivi prévus dans le cadre de la GSUP.

VII – Les publics bénéficiaires

1. Liste des publics éligibles dans le cadre des clauses

Tout public bénéficiaire d'une clause d'insertion doit faire l'objet d'une validation préalable de son éligibilité, en amont du démarrage du contrat de travail, par un.e facilitateur.ice clause sociale.

Les critères d'éligibilité à la clause d'insertion retenus par les Maîtres d'Ouvrages du territoire sont les suivants :

- Demandeur d'Emploi de Longue Durée, inscrit au Pôle Emploi ayant travaillé moins de 610 heures sur les 12 derniers mois ;
- Personne en recherche d'emploi de plus de 50 ans, inscrite au Pôle Emploi ;
- Bénéficiaire de minimas sociaux ;
- Demandeur d'emploi bénéficiaire de l'obligation d'emploi au sens de l'article L.5212-13 du Code du Travail ;
- Bénéficiaire d'un Pass IAE ;
- Jeune de moins de 26 ans ayant un faible niveau de formation (niveau 3 et inférieur) rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle ;
- Jeune de moins de 26 ans qualifiés (niveau 4 et supérieur) en recherche d'emploi depuis plus de 6 mois ;
- Participant au dispositif Itinéraire Emploi Renforcé ;
- Personne orientée par le SPIP (Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation).

D'autres personnes, rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle, peuvent, sur avis motivé des acteurs de l'emploi, apprécié par le ou la facilitateur.ice, être considérées comme relevant des publics prioritaires.

Pour les marchés co-financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, les publics devront (en plus des critères d'éligibilité) être, conformément à la Charte Nationale d'Insertion 2014-2024, « prioritairement les habitants de l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville (et non uniquement les habitants du quartier concerné par le projet) rencontrant des difficultés sociales et professionnelles spécifiques d'accès à l'emploi ».

Il est important de noter que **sur le territoire de la Métropole de Lyon, depuis le 1^{er} janvier 2010, les personnes résidant en foyer et les publics sous-main de justice** sont considérées comme appartenant à la géographie prioritaire de la politique de la ville et sont donc **assimilées aux personnes résidant en QPV. Ces catégories de publics sont donc éligibles aux opérations du PNRU et du NPNRU dans le cadre des clauses sociales.**

Les personnes résidant en Quartier de Veille Active (QVA) ne sont pas éligibles aux opérations de l'ANRU dans le cadre des clauses sociales, sauf avis motivé du facilitateur ou de la facilitatrice.

2. Publics prioritaires

Sur le volet « emploi, insertion, formation », **un des enjeux transversaux inscrit dans le Contrat de ville métropolitain est de renforcer l'impact des politiques de droit commun sur les publics prioritaires**, en améliorant notamment l'accessibilité du Service Public de l'Emploi (SPE) pour les publics résidant en QPV.

Cela nécessite d'intervenir conjointement sur plusieurs axes, dont :

- La levée des freins périphériques qui limitent l'accès et le maintien dans les parcours d'insertion professionnelle. Au-delà des premiers freins à l'emploi qui sont déterminants, la qualification et l'expérience professionnelles, des freins « périphériques » sont identifiés : défaut de maîtrise de la langue française, problématiques de santé, difficultés liées à la famille, à la mobilité, au logement, aux ressources financières, etc. Les femmes sont particulièrement concernées par les problématiques familiales, dont la question de la garde d'enfants (manque d'accessibilité, inadaptation aux besoins) qui contraint leur recherche d'emploi.⁴ Les jeunes, eux, sont touchés par les difficultés liées à la mobilité (effets négatifs de la distance géographique à l'emploi, notamment pour les plus précaires et les moins qualifiés)⁵ ;
- La mobilisation et l'articulation des leviers de la politique de l'emploi en faveur des quartiers, comme l'accompagnement renforcé des jeunes (Garantie Jeunes, parrainage, contrats d'apprentissage, formations qualifiantes, emplois francs...) ;
- Le développement de la mission d'aller vers les publics : l'adaptation de l'accueil aux besoins des publics, la mise en place d'actions ponctuelles régulières avec l'appui de partenaires locaux... ;
- L'articulation des partenaires du développement économique, de l'emploi et de l'insertion en direction des publics politique de la ville (promotion de la responsabilité sociale des entrepreneurs via le développement du tutorat, des stages, des informations métiers, et d'actions innovantes autour du recrutement et du retour à l'emploi...) ;
- Les questions relatives à la lutte contre les discriminations et à la participation des usagers.

Dans le cadre du NPNRU, les publics résident en QPV sont prioritaires et la cible principale du dispositif des clauses sociales. Pour autant, parmi la liste des publics éligibles pouvant résider en QPV, certaines catégories de bénéficiaires semblent particulièrement à cibler sur le territoire de la Métropole de Lyon, dans le cadre des opérations du NPNRU, et notamment :

- **Les femmes**, qui représentent 27% des bénéficiaires des marchés avec clauses sociales de l'agglomération en 2020. D'après les données de Pôle Emploi en décembre 2020, 48% des demandeurs d'emploi de catégorie A sur la Métropole de Lyon sont des femmes et leur volume a augmenté de 11% en 1 an (comme pour les hommes) ;
- **Les jeunes de moins de 26 ans qualifiés** (niveau Bac ou plus), qui représentent 3% des statuts à l'entrée des bénéficiaires des marchés avec clauses sociales de l'agglomération en 2020 (contre 11% de jeunes de moins de 26 ans pas ou peu qualifiés). D'après les données de Pôle Emploi en décembre 2020, 14% des demandeurs d'emploi de catégorie A sur la Métropole de Lyon sont âgés de moins de 25 ans. Leur volume connaît une augmentation significative : +17% en 1 an, contre +10% pour les autres catégories d'âge.

Néanmoins, ces deux catégories de publics sont particulièrement difficiles à mobiliser dans le cadre des clauses sociales et nécessitent la mise en place d'actions spécifiques. Cela rejoint également l'enjeu de **diversification des segments d'achats intégrant des clauses sociales** : dans le cadre du NPNRU, la construction et le BTP concentrent la majorité des heures d'insertion. La poursuite de la diversification des secteurs d'activité concernés par les clauses sociales vers des « postes supports » (maîtrise d'œuvre, administratif, ingénierie, etc.) permet d'offrir de nouvelles opportunités d'emploi et d'élargir le sourcing des publics.

4 BLANCHET Nathalie, CHABANEL Boris, JORDAN Anouk, POLERE Cédric. *Synthèse : Enquête sur les freins périphériques au retour à l'emploi - Analyse transversale*. Métropole de Lyon, 2019

5 BOISSON-COHEN Marine, *Lever les freins périphériques à l'emploi des jeunes : priorités et leviers*. France Stratégie, 2016

VIII – Les facteurs de réussite dans la mobilisation des publics

1. Organisation partenariale territoriale

• Les Comités Réseaux Emploi Insertion (CREI)

Dans le cadre de son Pacte Territorial Insertion pour l'emploi (PTI'e), la Métropole de Lyon a mis en place fin 2019 des Comités Territoriaux Insertion Emploi (CTI'e) à l'échelle des Conférences Territoriales des Maires (CTM) : il y a 10 CTI'e, dont 8 concernés par les clauses sociales dans le cadre du NPNRU : Lyon 5ème/9ème, Lyon 7ème/8ème, Lômes et Côteaux du Rhône, Rhône Amont, Porte des Alpes, Plateau Nord, Villeurbanne et Portes du Sud.

Les CTI'e ont pour objectif de contribuer au développement d'une offre d'insertion adaptée aux publics et à leur bonne orientation. Cela passe par l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé, la remontée de besoins, la formulation de priorités stratégiques et d'actions, ainsi que l'animation d'une dynamique transversale locale.

Les Coordonnateur.ice.s Emploi Insertion (CEI) du service animation territoriale de la MMI'e sont missionnés par la Métropole de Lyon et les membres du Groupement d'intérêt public MMI'e pour appuyer les élu.e.s présidant les CTI'e. Ils sont également en charge de renforcer et soutenir les synergies entre acteurs de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en animant plusieurs autres instances et groupes de travail, dont les Comités Réseaux Emploi Insertion (CREI).

Les facilitateur.ices du service clauses sociales de la MMI'e réfèrent.e.s auprès de Maîtres d'Ouvrage ayant des opérations NPNRU sur une CTI'e peuvent être invité.e.s à intervenir dans le cadre du CREI afin de présenter aux référents :

- le fonctionnement du dispositif et les opportunités liées aux clauses d'insertion ;
- les actions partenariales en cours et à venir à destination des publics sur le territoire.

• Les réunions territoriales

Des temps sont organisés régulièrement avec les directeurs.rices des équipes projet politique de la ville, les CEI, l'équipe clauses sociales et les Maîtres d'Ouvrage afin de partager le calendrier des opérations à venir et projeter les atouts et les difficultés d'un territoire. Ces réunions territoriales favorisent l'échange entre les acteurs locaux et leur permettent de co-construire des actions qualitatives qui répondent au mieux aux attentes et besoins des publics.

2. Retours d'expérience

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte locale d'insertion, les Coordinateur.ice.s Emploi Insertion (CEI) du service animation territoriale de la MMI'e et les chargés de mission/directeurs.rices des équipes projet politique de la ville des **sites conventionnés dans le NPNRU** ont été invités par la Métropole de Lyon et l'Etat (au titre de la délégation territoriale de l'ANRU) à **challengeur la question de la mobilisation des publics sur les opportunités liées aux clauses d'insertion.**

Des temps d'échange ont été organisés :

- Dans un premier temps, auprès de 3 territoires qui ont des modes de gestion différents des clauses sociales : Vaulx-en-Velin, La Duchère -- Lyon 9^{ème} et Vénissieux ;
- Dans un second temps, avec l'ensemble des acteurs précités (CEI et équipes projet) à l'échelle du territoire métropolitain.

Deux objectifs principaux sont partagés collectivement par les acteurs : **que les habitants soient bien informés des opportunités d'emploi et qu'ils puissent en bénéficier.**

Les échanges ont porté à la fois sur :

- les forces des dispositifs et les « succès » passés, en cours ou à venir ;
- les freins inhérents aux dispositifs et les obstacles à contourner pour améliorer la mobilisation des publics sur le territoire métropolitain.

Ces retours d'expérience à différentes échelles ont permis d'**identifier les facteurs de réussite** dans la mobilisation des publics sur les opportunités liées aux clauses d'insertion, notamment dans le cadre du NPNRU.

• **La dynamique partenariale**

C'est le premier facteur de réussite de la mobilisation des publics qui est mis en avant. Le partenariat se forme localement :

- autour des réseaux emploi-insertion, rassemblant jusqu'à une vingtaine d'acteurs (opérateurs du SPE et partenaires accompagnant les demandeurs d'emploi) ;
- plus largement, entre les Villes, la MMI'e, les Maîtres d'Ouvrage et les bailleurs sociaux intervenant sur chaque territoire.

L'ancrage des CEI sur chaque CTI'e favorise la remontée des besoins territoriaux. Ils travaillent en lien avec le SPE (sites de proximité Pôle Emploi et Missions Locales) et les équipes de la politique de la ville sur la circulation de l'information et les supports d'animation autour de l'insertion dans les QPV – dont la mise en œuvre des clauses d'insertion.

L'engagement des bailleurs sociaux aide particulièrement à la co-construction d'actions de proximité (chantiers éducatifs jeunes par exemple) et à l'orientation des habitants des quartiers vers les espaces ressources emploi (distribution de flyers aux locataires, communication sur leur site internet, etc.)

Sur les clauses sociales, les informations sont centralisées autour de l'équipe de facilitateur.ice.s de la MMI'e, et les données sont renseignées sur une base unique (ABC Clause). Il y a une bonne communication sur les opportunités d'emploi grâce à la newsletter qui est relayée par les CEI aux référents, ainsi que sur l'intranet de Pôle Emploi pour les offres qui ont le moins de positionnements. Les référents se retrouvent donc proactifs dans le positionnement de candidats sur les offres clauses.

• **L'enjeu communicationnel**

La sensibilisation réalisée par la MMI'e permet la croissance de l'acculturation des partenaires au dispositif clause sociale et une meilleure connaissance des possibilités de leur mise en œuvre. La professionnalisation des référents doit se poursuivre dans ce sens (formation sur le fonctionnement de la clause, information sur les métiers proposés, etc.).

De même, les lieux d'accueil de proximité doivent pouvoir offrir un premier niveau d'information sur le dispositif, avec la présence de quelques agents formés sur le sujet (kit de sensibilisation pour les chargé.e.s d'accueil des antennes). L'écosystème emploi-insertion manquant parfois de lisibilité pour les publics (multiplicité des acteurs, évolutions fréquentes, etc.), un meilleur relais de l'information est attendu. La mutualisation des lieux d'accueil et une offre de services plus globale sont également des pistes à travailler.

L'objectif des partenaires reste de pouvoir aller vers les publics dits « invisibles », éloignés du SPE et/ou en marge du droit commun, pour lesquels le partenariat local peut ne pas suffire. En effet, les partenaires constatent que les SIAE ne déploient pas leur offre de services sur l'ensemble des territoires. De plus, certains territoires sont dépourvus d'ETTI, qui peuvent en outre fonctionner sur un vivier de publics déjà constitué, ce qui entraîne une perte de lien avec les territoires. Il conviendra d'amener les SIAE à venir toucher les publics directement (organisation de forums par exemple). La mobilisation des publics « invisibles » pourra nécessiter également la mise en lien avec d'autres types de structures (associations...), *via* le financement d'initiatives de la politique de la ville notamment.

Globalement, la communication autour des clauses d'insertion représente un enjeu stratégique. Le dispositif ne doit pas être présenté comme la solution unique à la question du chômage dans les QPV mais comme une réponse à articuler avec les autres dispositifs emploi-insertion disponibles. Or, une communication trop forte autour des clauses amène certaines attentes excessives sur l'accès à l'emploi des habitants des quartiers, d'autant plus que la chaîne de recrutement peut être longue pour les publics, entre l'expression du besoin et le moment où les candidats débutent leur contrat.

Enfin, la communication sur les quartiers ne doit pas non plus avoir une portée négative : il est important de rendre visible des exemples positifs de construction de parcours d'insertion, des démarches de mobilisation réussies, etc. Les partenaires s'attacheront à valoriser, tout au long du NPNRU, les exemples positifs de parcours.

- **Le développement de parcours qualifiants**

Le premier frein à la mobilisation des publics et notamment des jeunes est la faible attractivité des métiers du BTP et de la construction, alors que les offres clauses dans le cadre du NPNRU sont majoritairement représentées dans ce secteur. Ainsi, il y a une inadéquation entre les postes proposés et les projets professionnels des demandeurs d'emploi.

La diversification des clauses (développement des marchés réservés et marchés d'insertion) et des métiers proposés est en progression constante, notamment sur les postes supports (postes qualifiés, contrats longs, etc.). L'objectif sera d'élargir les publics touchés par la clause afin de développer de nouvelles filières d'insertion. Par exemple, dans le cadre du NPNRU, des heures d'insertion sont incluses dans des marchés de maîtrise d'œuvre urbaine, en lien notamment avec la SERL et des bureaux d'études. Le sourcing pouvant être plus complexe à réaliser sur ce type d'offre en prestation intellectuelle, l'anticipation des besoins en recrutement des entreprises sera primordiale pour mieux sourcer les publics, parfois en lien avec les partenaires.

Toutefois, les publics les plus éloignés de l'emploi sont ceux avec de bas niveaux de qualification et peu mobiles, pour lesquels la clause constitue une porte d'entrée à la découverte de nouveaux métiers. Dans ce contexte, des actions de formations sont mises en œuvre sur des métiers du bâtiment actuellement « en tension », comme ceux liés aux opérations de réhabilitation énergétique qui vont se multiplier dans les années à venir.

Des informations collectives, job dating et Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) ont été organisées pour des candidats aux postes d'Agent Technique Travaux Publics (ATTP) canalisateur, opérateur amiante, et façadier Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE).

Il est important de dupliquer ces actions de formations également sur d'autres secteurs. De plus, le tutorat est à encourager lorsque le bénéficiaire a besoin d'un accompagnement renforcé dans sa mise en l'emploi. A terme, l'ensemble des acteurs s'accorde pour valoriser la création de parcours qualifiants pour les publics grâce aux opportunités créées par les chantiers du NPNRU.

IX – Comité de pilotage

Ce comité réunit la Métropole de Lyon, la MMI'e, la Délégation Territoriale de l'ANRU et les services de l'Etat (préfecture, DDT, DDETS). Il a pour mission de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des objectifs de la charte, en prenant en compte les indicateurs exigibles par le délégué territorial de l'ANRU, que la MMI'e s'est engagée à collecter auprès du Porteur de Projet et des maîtres d'ouvrage :

- Type de marché concerné (secteur d'activité de l'entreprise attributaire – travaux, service, etc.) ;
- Nombre d'heures d'insertion réalisées ;
- Modalité de réalisation des heures (embauche directe, intérim d'insertion...) et type de contrat proposé aux publics ;
- Nombre et typologie des bénéficiaires (sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville...) ;
- Critère d'éligibilité à la clause d'insertion ;
- Situation administrative à la fin du contrat clause.

Des bilans sont produits annuellement et font l'objet d'une présentation en COPIL NPNRU d'agglomération et en revue de projet à l'échelle métropolitaine.

X – Comité technique

Ce comité permet de réunir les partenaires directement impliqués sur la mise en œuvre de la charte. Il réunit la Métropole de Lyon (PP), la MMI'e, les services de l'Etat (le délégué du Préfet, la DDT au titre de la délégation territoriale de l'ANRU et la DDETS) et ABC HLM. Il a pour mission d'assurer un suivi régulier des opérations intégrant des clauses d'insertion dans le cadre du NPNRU et de réajuster la conduite des actions si besoin.

L'objectif est de garantir la bonne exécution des orientations de la charte et le respect des engagements des entreprises en faveur de l'insertion professionnelle des publics concernés par les clauses d'insertion.

En particulier, le comité technique conduira la réflexion à venir sur les objectifs d'insertion et leur suivi prévus dans le cadre de la GSUP. Un état d'avancement sera réalisé en comité de pilotage chaque année.

XI – Durée et révision

La charte est valable sur la durée de la réalisation du projet de renouvellement urbain sur la Métropole de Lyon. Son évolution ou sa révision peut se faire par voie d'avenant, à la demande des membres du comité de pilotage du Contrat de ville.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_11-DE

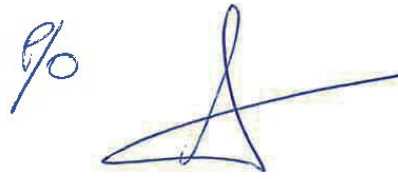
Fait en 4 exemplaires originaux à Lyon, le - 7 JUL. 2022

Les signataires

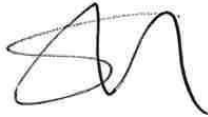
**Monsieur le Préfet du Rhône
Délégué Territorial de l'ANRU
Pascal MAILHOS**


Pascal MAILHOS

**Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
Bruno BERNARD**


E. BERNARD

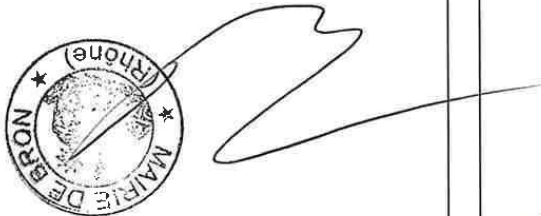

**Madame la Présidente de la Maison
Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi
Séverine HEMAIN**



**Madame la Présidente d'ABC HLM
Anne WARSMANN**


3F Immobilière (AL)
Rhône-Alpes
Groupe ABC Logement
Direction Générale
9 rue Anna Marly
69667 LYON Cedex 07
Tél: 04 72 78 22 00

**Monsieur le Maire de la Ville de Bron
Jérémy BREAUD**

**Monsieur le Maire de la Ville de Lyon
Grégory DOUCET**



**Monsieur le Maire de la Ville de Rillieux-la-Pape
Alexandre VINCENDET**




**Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Fons
Christian DUCHENE**




Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_11-DE

05/06/2023

05/06/2023

05/06/2023

05/06/2023



Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Priest
Gilles GASCON



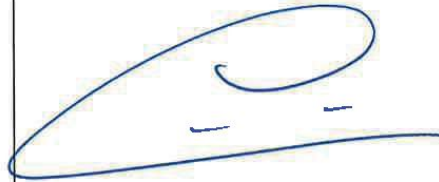
Madame la Maire de la Ville de Vaulx-en-Velin
Hélène GEOFFROY



Madame la Maire de la Ville de Vénissieux
Michèle PICARD



Monsieur le Maire de la Ville de Villeurbanne
Cédric VAN STYVENDAEL



Monsieur le Directeur régional ARA d'ADOMA
Namori KEITA

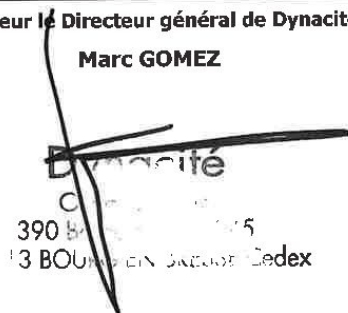


L'insertion par le logement
Namori KEITA
Directeur d'Établissement
Établissement Auvergne-Rhône-Alpes
144 rue Garibaldi - 69455 Lyon cedex 06

Madame la Directrice générale d'Alliade Habitat
Elodie AUCOURT-RIGNEAU



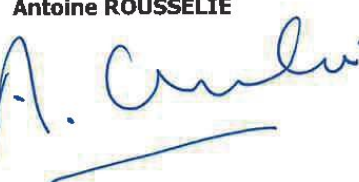
Monsieur le Directeur général de Dynacité
Marc GOMEZ



Dynacité
390 Boulevard de la République
13 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE Cedex

Monsieur le Directeur général adjoint ARA
d'Erilia

Antoine ROUSSELIE



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

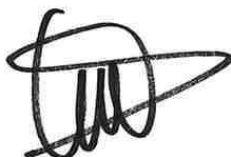


ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_11-DE

Arrêté préfectoral
N° 2023-0622-DEL
Le 22 juin 2023
Le préfet de la région de Bourgogne
Le préfet de la Côte-d'Or

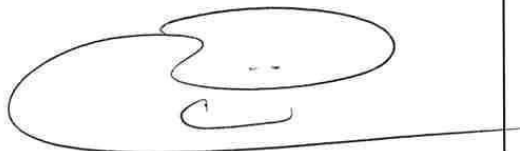
**Madame la Directrice générale d'Est Métropole
Habitat**

Céline REYNAUD



**Monsieur le Directeur général de Grand Lyon
Habitat**

Jean-Noël FREIXINOS



**Madame la Présidente du directoire d'ICF Sud-
Est Méditerranée**

Sophie MATRAT



**Madame la Directrice générale d'Immobilier
Rhône-Alpes**

Anne WARSMANN



**Monsieur le Directeur général de Lyon
Métropole Habitat**

Vincent CRISTIA



Monsieur le Directeur général de la Sacoviv

Thierry BEAUDOUX



Monsieur le Directeur général de la Semcoda

Bernard PERRET



Monsieur le Directeur général du Groupe SERL

Vincent MALFERE



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_11-DE

Annexe n°1 : Formule de calcul de l'obligation d'insertion

Inscrite dans le « Kit Insertion ANRU » lié à la mise en œuvre de la nouvelle Charte nationale d'insertion 2014-2024, la méthode de calcul la plus couramment utilisée est la suivante :

$$\frac{\text{Montant prévisionnel HT} \times \text{Taux de main d'œuvre}^* \times \text{Taux d'insertion minimum (5\%)}}{\text{Coût d'une heure de travail (TCC)**}}$$

*Un taux moyen peut être calculé en fonction de la structuration du projet de rénovation urbaine et du poids des différents secteurs d'activité. 35% représente une moyenne. Ce taux moyen, qui peut être utilisé pour calculer l'objectif prévisionnel à l'échelle du projet, doit être adapté lorsqu'il s'agit de calculer les heures d'insertion à réaliser à l'échelle d'un marché. Il s'agit notamment de prendre en compte les contraintes s'imposant aux entreprises (formations requises pour le désamiantage, impossibilités physiques – travaux en hauteur -, etc.)

**30 € est une moyenne constatée dans la pratique

Cette formule de calcul peut être utilisée pour calculer l'objectif global d'insertion à atteindre à l'échelle du projet. A l'échelle des marchés, cette méthode doit être adaptée. Par exemple, pour déterminer le taux de main d'œuvre, il est utile de se rapprocher des fédérations professionnelles concernées. Les facilitateur.ices de la clause sociale sont également présent.e.s pour apporter des conseils sur l'adaptation de cette méthode afin de rendre les calculs réalistes et réalisables, en dehors de toute formule « automatique ».

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_11-DE

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_11-DE